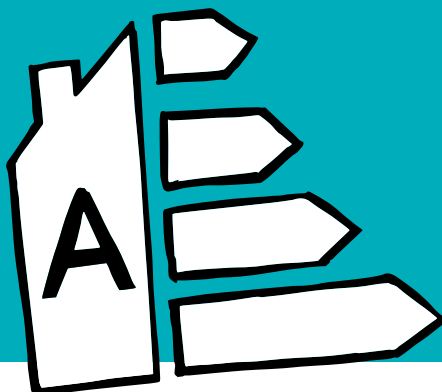




PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ÉTAT D'AVANCEMENT

2023



villeurbaine

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
PARTIE I	
UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE THÉMATIQUE	
Volet énergie	6
Volet mobilité	22
Volet végétalisation et biodiversité	31
Volet eau	41
Volet déchets	47
Volet alimentation	57
Volet urbanisme de la transition	64
PARTIE II	
L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS À LA TRANSITION	
Faire la transition écologique avec les agents de la Ville	74
Faire la transition écologique avec les petits-enfants, les parents, les professionnels	80
Faire la transition écologique avec les enfants et les jeunes	84
Faire la transition écologique avec les associations	94
Faire la transition écologique avec les acteurs économiques	98
Faire la transition écologique avec les citoyens	104
PARTIE III	
UNE COLLECTIVITÉ EN TRANSITION	
L'organisation interne de la collectivité	108
Le label CLIMAT-AIR-ÉNERGIE des Territoires de l'Ademe	112
La commande responsable	115
La sobriété numérique	119
Le contrat de réciprocité	122
Le volet éco-responsabilité des événements	124
ANNEXE	128

INTRODUCTION



Agnès Thouvenot

Adjointe au maire

*déléguée à la transition écologique,
l'urbanisme, l'habitat et la ville durable*

A l'heure où les catastrophes climatiques ne cessent de s'amplifier – dômes de chaleurs, pluies diluviennes, sécheresse, incendies – et que dans le même temps les discours climatosceptiques gagnent du terrain, la question de l'utilité d'une action locale en faveur du climat peut sembler dérisoire.

Et pourtant. La publication scientifique de Janna Hoppe, Ben Hinder, Ryan Rafaty, Anthony Patt et Michael Grubb, à paraître dans l'Annual Review of Environment and Resources, démontre le contraire. Sans politiques publiques en faveur du climat, les émissions de gaz à effet de serre auraient continué à augmenter. Avec celles-ci, elles ont été diminuées de 4 à 15%, soit une économie à l'échelle mondiale de deux à sept milliards de tonnes.

C'est parce que nous croyons à l'impact des politiques climatiques à l'échelle locale pour des effets systémiques que Villeurbanne s'est engagée de manière volontariste dans une politique d'atténuation et d'adaptation aux enjeux climatiques. Le rapport annuel du plan de transition écologique illustre en jeu par en jeu comment la collectivité travaille et accompagne les agents, les associations, les citoyens, les entreprises du territoire pour conduire cette transition nécessaire.

Cette année encore ce plan est le fruit d'un travail collectif qui embarque la quasi-totalité des services municipaux. Il donne à voir non seulement les réalisations de la ville tout au long de l'année 2022 et premier semestre 2023, mais aussi l'esprit dans lequel ce travail s'opère. Plus que jamais, c'est d'une manière systémique qu'il faut approcher les enjeux environnementaux. Le bilan carbone et les émissions de gaz à effet de serre ne peuvent être les seuls outils de mesures des actions. La préservation des ressources, la résistance et la résilience aux chocs des événements climatiques doivent être pris en compte dans les décisions d'investissement.

La finalisation du travail nécessaire pour le label Climat-Air-Énergie de l'ADEME illustre bien cet esprit. A l'heure où ce rapport est bouclé, la note finale n'est pas connue. Quel que soit le nombre d'étoiles que la ville se verra décerner pour la qualité de l'action, le process a d'ores et déjà labellisé l'engagement de la ville et de ses équipes.

Un collectif d'élu.es



L'état d'avancement se base sur le bilan des réalisations de l'année 2022 mais donne également à voir les actions poursuivies sur le 1^{er} semestre 2023

PARTIE I.

**UNE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
THÉMATIQUE**

NOTRE VISION

Alors que le concept de sobriété énergétique relevait jusqu'il y a quelques années de la militance, la flambée des prix de l'énergie et les risques de pénurie ont rebattu profondément les cartes en 2022. L'ensemble des acteurs – ménages, entreprises, pouvoirs publics – n'ont plus d'autres choix que de réduire leur consommation énergétique.

Le travail de fond de la collectivité prend d'autant plus de sens dans ce contexte. Affirmé dans le plan de transition écologique voté en 2021, il est mis en œuvre par les services de la ville pour ce qui concerne les bâtiments municipaux, la flotte de véhicules et l'éclairage public. Le groupe de travail autour de la sobriété énergétique réunissant élu.es, technicien.nes et organisations syndicales a permis dès septembre 2022 de construire des décisions partagées avec l'ensemble des parties prenantes dans un contexte de crise. **Les effets ont été conséquents puisque les consommations de chauffage et d'électricité des équipements municipaux ont baissé globalement de -22,6% sur la première année du plan de sobriété énergétique (de septembre 2022 à août 2023). Cela correspond à une baisse de 17% par rapport à l'année précédente en appliquant les corrections climatiques aux consommations de chauffage (gaz et chauffage urbain).**

Le contexte de flambée des prix fragilise encore plus les ménages les plus modestes. L'accélération de la rénovation thermique des logements, en coopération avec l'Anah et la Métropole, constitue un impératif.

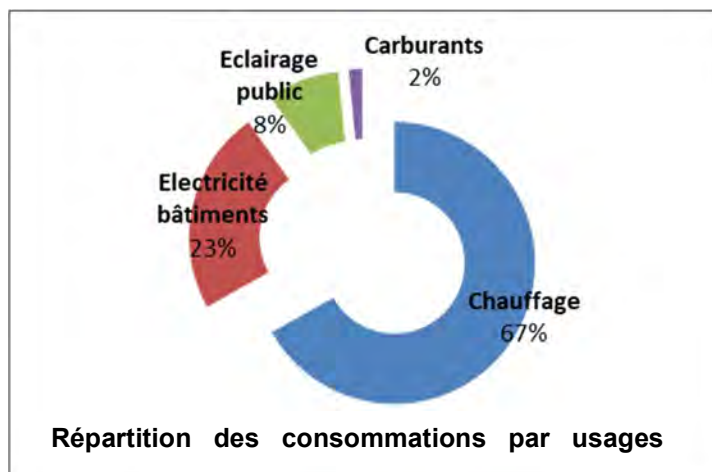
Mais la transition énergétique doit être l'occasion pour les Villeurbannais.es de reprendre le contrôle de l'énergie qu'ils consomment. La ville accompagne les habitants dans leurs projets de coopérative d'énergie citoyenne. Afin d'accroître la souveraineté énergétique de notre territoire, Villeurbanne soutient la production d'énergie renouvelable notamment par le développement du photovoltaïque et des réseaux de chaleur urbain.

Ce grand défi de la transition énergétique permettra à Villeurbanne de renouer avec une partie de son histoire industrielle. Il y a plus de 120 ans, Villeurbanne entrait dans une nouvelle ère par la production massive d'une énergie déjà décarbonée. En 1899, à son inauguration, la centrale hydroélectrique de Cusset était la plus puissante au monde.

Enfin, la transition écologique implique de prendre en compte le temps long et de modifier nos façons de faire et de compter. Une approche en coût global dans ses travaux afin de considérer l'impact de l'ensemble du cycle de vie du bâtiment est désormais intégrée dans la conception des bâtiments.

DES BÂTIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX PERFORMANTS ÉNERGÉTIQUEMENT

Bilan global énergie 2022



Chiffres-clés

Patrimoine bâti

139 équipements municipaux et 43 logements gérés par la Direction de la Construction

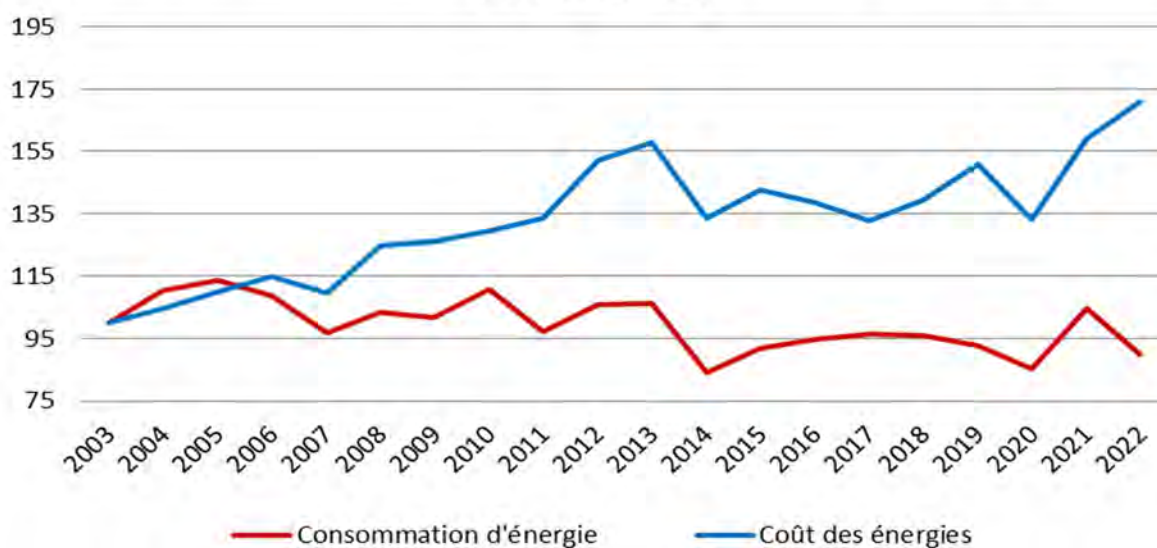
Surface totale de 261 000 m² (non compris biens en copropriété et locations +44 000m²)

Consommation d'énergie finale

Bâtiments = 35,8 GWh (contre 41,6 GWh en 2021), soit en baisse de -14%

Patrimoine global = 37 GWh en 2022, contre 46,6GWh en 2021, soit en baisse de -20%

Evolution des consommations dans les bâtiments municipaux (Base 100 en 2003)



L'analyse de l'évolution des consommations sur les bâtiments municipaux montre une tendance à la baisse depuis 15 ans malgré l'augmentation surfacique du patrimoine. On observe que le coût des énergies est décorrélé de la consommation, du fait de l'impact des augmentations tarifaires, accentué depuis 2020.

En 2022, les bonnes conditions météorologiques, additionnées à un retour des réglages normaux des Centrales de Traitement de l'Air à l'issue de la crise sanitaire de 2020-2021 et une réduction du temps d'ouverture des bassins extérieurs du Centre Nautique Etienne Gagnaire permettent une baisse sensible des consommations. L'impact des mesures de sobriété ne concerne que les 2 derniers mois de l'année. Au global, la consommation énergétique de la collectivité, bâtiments, éclairage public et carburants compris, est en baisse de -12% par rapport à 2021 (40GWh contre 46 GWh).

Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Lancé en 2021, l'**audit énergétique global (AEG)** a été poursuivi durant l'année 2022 afin de définir une stratégie de rénovation thermique du patrimoine répondant aux objectifs du plan climat et des nouvelles obligations issues de la loi de transition énergétique¹.

Dans le cadre de cette étude, 116 sites ont été audités. Ils s'ajoutent à quatre audits réalisés dès 2020. Au total, ces 120 bâtiments représentent 91% des bâtiments municipaux gérés directement par le service Maîtrise de l'énergie et gestion des équipements techniques (direction de la construction).

À noter que le patrimoine du CCAS est aussi couvert par cette étude, avec six bâtiments audités : quatre résidences pour personnes âgées et deux EHPAD, représentant une surface totale 4.800 m².

Cet état des lieux global finalisé en juin 2022 a permis de cibler les bâtiments les plus énergivores et de prioriser les interventions dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement 2024-2026.

Quatre opérations majeures sous maîtrise d'ouvrage Ville seront ainsi engagées d'ici la fin de mandat, avec une prise en compte pour chacune d'entre elles des exigences de performance énergétique et de matériaux bas carbone :

- **la rénovation thermique de la MJC**, comprenant de l'isolant en fibre de bois et de l'enduit à la chaux,
- **la rénovation du boulodrome des Brosses**, comprenant une ossature bois, un isolant laine de bois, bardage bois,
- **la rénovation du complexe sportif Dominique Matéo**, comprenant du béton bas carbone, une ossature bois, des blocs composés de chaux et de chanvre, des briques de terre crue et cuite, de l'enduit à la chaux, une isolation intérieure en laine de bois, et des plafonds en fibre de bois,
- **la reconstruction – rénovation du groupe scolaire Croix-Luizet**, comprenant une ossature bois, un isolant en fibre de bois et laine de bois, de l'enduit à la chaux, et des plafonds fibre de bois, ainsi que du linoléum...

Parallèlement, la rénovation de groupes scolaires est engagée dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la Société Publique Locale OSER :

- En 2022, **deux premières opérations de rénovation thermique des groupes scolaires et gymnases Léon Jouhaux et Jean Moulin** via un marché public global de performance énergétique (MPGP) avec des objectifs très ambitieux de performance énergétique : - 48% sur Léon Jouhaux, et -39% sur Jean Moulin. Les projets visent également la production d'électricité photovoltaïque et l'utilisation de matériaux biosourcés.
- Les **groupes scolaires Jean Jaurès et Albert Camus** feront l'objet d'un deuxième mandat de maîtrise d'ouvrage à compter de 2024.

¹ Décret N°2019-771 du 23 juillet 2019 et arrêté du 10 avril 2020 relatifs aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire



Signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage le 4 avril 2022 par le Maire, Cédric Van Styvendael et le Président de la SPL OSER, Eric Fournier, en présence d'Antoine Colliat, Adjoint à la Transition énergétique

L'année 2022 est également marquée par la **livraison de la rénovation globale du groupe scolaire Louis-Armand**. Montant global des travaux : 1 440 k€ HT – Cofinancements : 72 k€ du programme ACTEE, entre 35 k€ de CEE (certificats d'économie d'énergie) et 329 k€ issus de la dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Lancé en avril 2021 sous la houlette du cabinet d'architectes Studio 99, le chantier de ce groupe scolaire situé dans le quartier du Tonkin s'est traduit par plusieurs interventions :

- remplacement de 78 menuiseries extérieures (en acier pour les portes d'accès, en aluminium pour les fenêtres) ;
- isolation thermique par l'extérieur des façades (2 200 m²), sauf au niveau des ornements de façade conservés, où l'isolation a été réalisée par l'intérieur ;
- rénovation du toit du restaurant scolaire et végétalisation via des bacs cultivés ;
- installation de 221 brise-soleils orientables sur les façades est et ouest.

Cette réhabilitation permettra à l'école de réduire sa consommation de chauffage de 25 % sur les maternelles et de 17 % sur l'élémentaire et le restaurant scolaire.

En complément des travaux de rénovation thermique, des sondes CO₂ permettant d'évaluer la qualité de l'air et donc, la nécessité de le renouveler, ont été installées dans chaque classe.



Le 11 mars 2022, le Tour de France de la rénovation énergétique des bâtiments publics faisait escale à Villeurbanne, en partenariat avec le SIGERLy. L'occasion pour la Ville de présenter les travaux de réfection du groupe scolaire Louis-Armand.

D'autres opérations contribuant à l'amélioration thermique du bâti ont été engagées en 2022 :

- remplacement des menuiseries et isolation de la toiture de l'orangerie de Chamagnieu (150k€)
- remplacement des menuiseries de l'ancien cimetière (45 k€)

- étude de programmation pour la couverture des bassins du CNEG et la rénovation thermique du site (43 k€)

L'enveloppe dédiée à la transition énergétique pour l'année 2022 a par ailleurs permis de réaliser différents travaux d'économie d'énergie et d'amélioration des équipements techniques :

Rénovation de l'éclairage intérieur avec passage en LED de sept bâtiments, en complément des remplacements d'éclairage effectués en régie par l'atelier électricité (15 k€) :

- Salles de sport De Barros, Fournière, Mollier, Salle des Gratte-ciel (366 k€)
- Ecole Nationale de Musique (salles Grenier à musique et Beethoven) (42 k€)
- Crèche Nelly Roussel (40 k€)
- ASVEL omnisport (12 k€)

Travaux de rénovation des installations de chauffage en régie :

- remplacement de l'échangeur du réseau de chauffage urbain au gymnase Mollier (43 k€)
- installations thermiques de la halte-garderie Victor Hugo (15 k€)
- rénovation en régie du secondaire de la sous-station de chauffage urbain de la MJC (20 k€)
- rénovation en régie du secondaire de la sous-station de chauffage urbain du GS Edouard Herriot (7 k€).

Travaux d'amélioration du confort d'été :

- mise en place d'un système de rafraîchissement pour le confort d'été de la Maison du livre, de l'image et du son (MLIS), pour un montant global de 470 000 € HT (hors travaux plafonds et adaptations courants forts et courants faibles)
- mise en œuvre de solutions passives au Rize (282,5 k€)
- mise en place de brises soleil orientables à l'ENM (61,5 k€)

Constructions neuves

Face à la croissance démographique sur la commune, la Ville construit de nouveaux équipements en optant pour des choix architecturaux à haute qualité environnementale et haute performance énergétique. La direction de la Construction s'appuie pour cela sur des référentiels reconnus, tel Effinergie®+ et Energie Positive et Réduction Carbone (E+C-)².

La limitation de l'impact carbone lié aux intrants est un enjeu fort pour la Ville pointé dans le dernier bilan Carbone de la collectivité. Aussi la Ville s'efforce-t-elle de développer les matériaux biosourcés.

En 2022, deux nouveaux équipements municipaux ont été livrés :

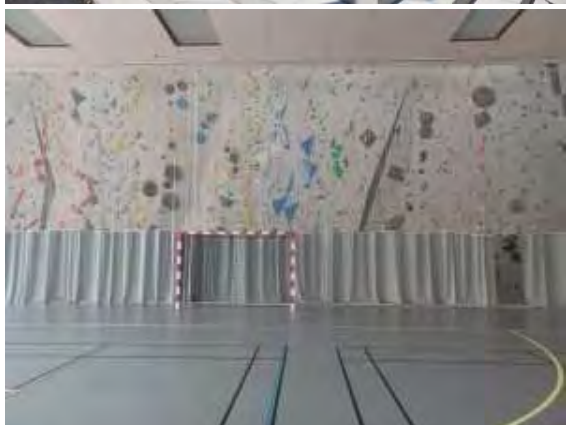
- le **gymnase Jeanne Desparmet-Ruello** livré en septembre 2022 - Coût: 5,6 M€ HT.

Ce nouvel équipement sportif situé dans le quartier Cusset-Bonnevay comprend une aire dédiée aux pratiques multisports et un mur d'escalade de 9 mètres.

L'opération intègre une démarche environnementale ambitieuse et adaptée à la gestion future. Avec 173 m² de panneaux photovoltaïques en toiture, l'objectif est d'atteindre une bonne performance énergétique du bâtiment et une empreinte carbone limitée, conformément au label « Energie Positive

² Le label E+C- a été mis en place à partir de 2016 par le Ministère de la Transition écologique afin d'engager la filière du bâtiment vers la construction de bâtiments à énergie positive et bas-carbone en préfiguration de la nouvelle réglementation environnementale RE2020.

et Réduction Carbone » (E+C-). Une performance équivalente au label « bâtiments biosourcés » de niveau 1 est atteinte grâce à la charpente de la grande salle entièrement en bois.



La végétalisation de la toiture du bâtiment et des abords du projet vise également à contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

– **L'extension de l'école maternelle Saint-Exupéry**, livrée à l'été 2022 - Coût : 460 k€ HT

Le projet visait à étendre l'école maternelle Sud du groupe scolaire Saint-Exupéry, construite dans les années 60 dans le quartier Saint Jean. Les besoins ayant évolué, quelques locaux sont ajoutés à l'existant : une salle de classe, un dortoir, un bloc sanitaire et un local tisanerie.

Conçu par les architectes de l'agence Commune, le projet est exemplaire, avec une ossature en bois, l'utilisation du chaux-chanvre³, un isolant biosourcé en laine de bois, un sol caoutchouc, etc. Ces matériaux permettent une réduction de l'impact environnemental du bâtiment, une meilleure qualité sanitaire pour les usagers et un excellent comportement du bâti quant à la thermique et la régulation hygrométrique.

³ Le chaux-chanvre est un mélange de chaux et de chènevotte. La chènevotte est de la paille de chanvre mise en morceaux. Ses petites alvéoles emprisonnent l'air et permettent l'isolation.



Cette architecture sobre et ce type de conception selon une approche frugale est un modèle à développer dans de futurs projets.

D'autres opérations en cours de construction devraient être livrées en 2023, parmi lesquelles :

Le groupe Scolaire Simone Veil (4 260 m²) : cette nouvelle école sur le secteur Carré de Soie comprend un emploi important de terre cuite en parements, des claustras (brise-soleil passif), et l'utilisation de bois notamment en plafond.

- Le Pôle alimentaire Archipel (610 m²) : construction réalisée avec le réemploi des bâtiments modulaires de l'ancienne école provisoire Rosa Parks
- L'extension des bureaux de la cuisine centrale en modulaire bois (120 m²) avec un isolant en panneaux laine semi-rigide, pare-pluie à base de fibre de bois et en intérieur, sol caoutchouc
- L'extension du groupe scolaire Renan Sud (720 m²), comprenant une structure en ossature bois, un isolant laine de bois et sol caoutchouc

Renouvellement de la flotte municipale

Chiffres-clés

Flotte auto : 256 véhicules dont **105** gaz, 75 essence ou hybrides, 46 électriques et 30 diesel
60% de véhicules électriques et GNV, en hausse de 7 points par rapport à 2021

1,2 million de kilomètres parcourus par an

Une empreinte carbone estimée à 190 800 kg/an, soit 160g de CO₂/km en moyenne

Flotte vélos : 108 vélos musculaires et 49 vélos à assistance électrique

L'objectif du mandat est de supprimer tous les véhicules diesel de plus de 10 ans du parc municipal et les véhicules légers essence en les remplaçant par des véhicules "propres" (électriques, GNV, hybrides, etc.), en respectant par ailleurs les exigences de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon.

La programmation 2022-2026 vise à respecter les orientations du plan de mandat et les obligations de la zone à Faibles Emissions et aboutira à une diminution de la flotte :

- 1^{ère} étape – janvier 2021 : remplacement de tous les véhicules Crit'air 3 (hors dérogations),
- 2^e étape – janvier 2026 : suppression de tous les véhicules diesel.

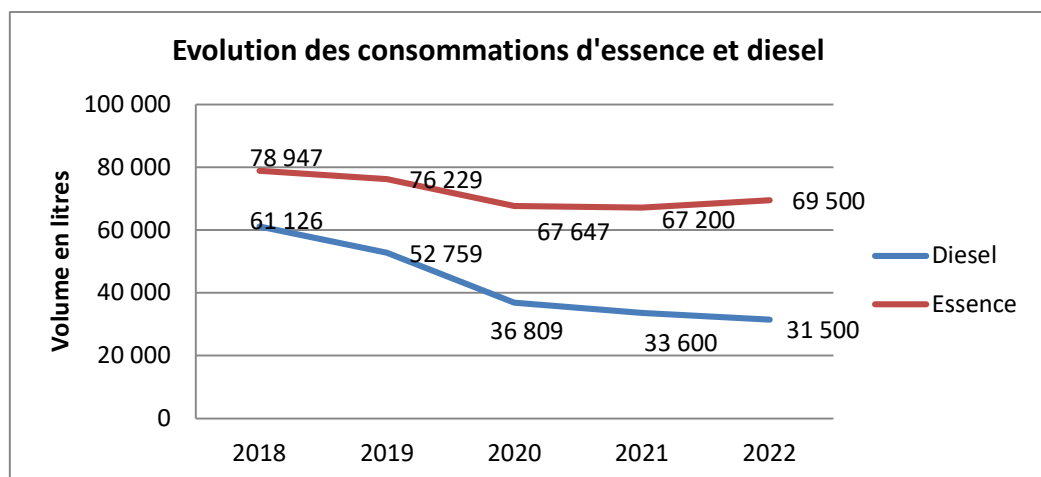
Suite au renouvellement de 44 véhicules en 2020-2021, l'achat de 16 nouveaux véhicules GNV et véhicule électrique a ainsi permis de poursuivre la décarbonation de la flotte, avec un travail important conduit par le service Mobilités déplacements internes, pour adapter les achats vers des véhicules propres tout en respectant les besoins des services usagers.

En juillet 2022, deux bornes à charge rapide, sécurisées et reliées à un compteur, ont été mises en service au Parking Verlainne. Deux nouvelles sont prévues en 2023.

Par ailleurs, un audit de la flotte auto a été réalisé au premier semestre 2022, dont sont issues un certain nombre d'orientations et une quarantaine de pistes d'action. Certaines dispositions sont déjà

prises en œuvre, d'autres sont en cours d'étude pour une mise en œuvre progressive, notamment dans le cadre du Plan de mobilité de l'administration (PDMA).

Cette politique volontariste s'est traduite par une division par deux des consommations de diesel et une multiplication par 5,6 des consommations de GNV depuis 2018. En 2022, on observe une hausse de 29% des consommations de GNV et une baisse de 6% du diesel.



En 2022, le recrutement d'un mécanicien vélo dédié à la maintenance et à la gestion des vélos a permis de réaliser un état des lieux des attributions et de l'utilisation des vélos musculaires pour optimiser la gestion de la flotte.

Afin de faciliter l'utilisation des vélos pour les trajets professionnels, un pool de vélos a été créé dans le parking LPA de Gratte-Ciel, composé de 2 vélos musculaires et 8 vélos à assistance électrique.

20 vélos à assistance électrique supplémentaires ont été achetés pour répondre à la demande croissante des agents souhaitant évoluer dans leur mode de déplacement.

A noter qu'une journée dédiée à la découverte des différents modèles de vélo cargo a été organisée en juin 2023 pour permettre aux agents de la collectivité d'essayer des vélos aux usages différents (voir « Faire la transition écologique avec les agents de la ville »).

Une location temporaire va être déployée pour l'atelier Espaces Verts (2 vélos) et l'atelier menuiserie (1 vélo) afin d'approfondir la bonne adaptation de ces vélos cargos aux besoins des agents municipaux.



Armoire à clé électronique installée à l'hôtel de Ville du pool auto-vélos

Poursuite de la modernisation de l'éclairage public

Chiffres-clés / Réseau d'éclairage public :

264 km de voies éclairées

12 000 points lumineux

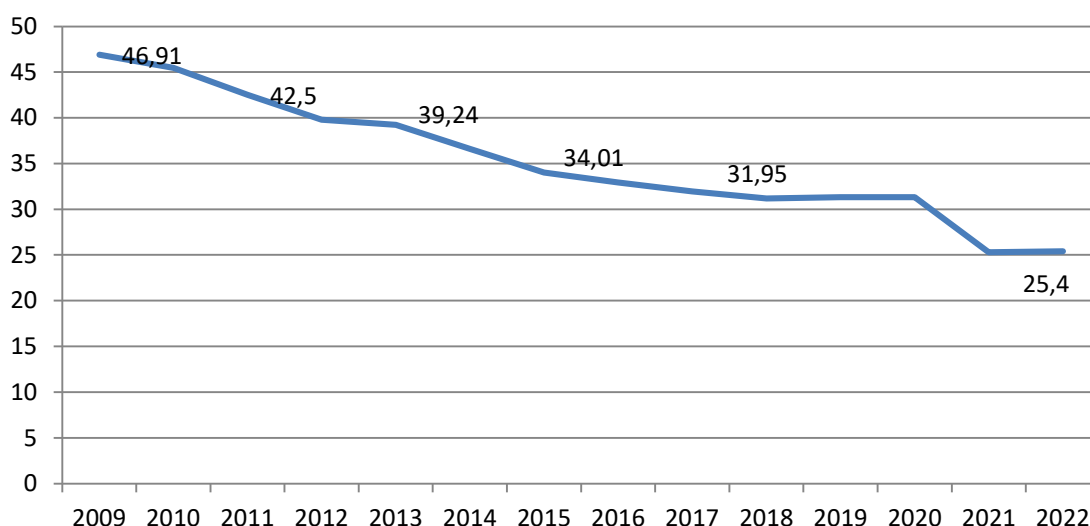
31% de luminaires équipés de LED

5 690 points lumineux renouvelés depuis 2009, soit un taux moyen de 4% par an (437 points/an)

Une consommation de 3,8 MkWh, en baisse de -43% depuis 2009

L'éclairage public fait l'objet d'un plan de rénovation, avec le remplacement de près de 5 000 luminaires depuis 2009, soit un renouvellement de 4% par an. La **consommation d'électricité a diminué de -41%** grâce au passage en LED systématique depuis 2015 et l'installation d'armoires équipées d'horloges astronomiques permettant un abaissement de l'éclairage de 50% de l'éclairage entre 22h et 6h du matin.

Evolution de la consommation de l'éclairage public (kWh/an/hab)



En 2022, 250 luminaires ont été remplacés, notamment dans le cadre des opérations sont coordonnées aux travaux de requalification de la voirie : poursuite de la requalification de la rue Emile Zola, sur le tronçon rue Baratin - rue du Souvenir français, rue Frédéric Faÿs, Impasse Faÿs et Rue de l'Egalité.

Une première expérimentation de systèmes de détection de présence a également été conduite en 2022 sur les pistes cyclables du campus de la Doua et de la rue du Canal, de même que sur la rue Marx Barel.

Un **géoréférencement de l'ensemble des installations** va être réalisé courant 2023 à l'appui d'un nouveau logiciel, et un nouveau schéma directeur éclairage sera élaboré d'ici 2024.

Développement de compétences spécifiques de conseil en énergie partagée

La Ville a adhéré début 2022 au service de conseil en énergie partagé (CEP) du SIGERLy⁴, afin de pouvoir bénéficier du processus et des outils de valorisation des travaux d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif CEE.

Ce partenariat s'inscrit dans le prolongement de l'étroite collaboration établie avec le SIGERLy dans plusieurs domaines et notamment en groupement pour l'achat d'électricité et de gaz et le dépôt de dossiers de demande de subvention (programmes ACTEE⁵).

Par ailleurs, la Ville a souhaité renforcer ses ressources humaines en interne sur le management énergétique, avec la création de deux postes de techniciens rattachés au Service MEGET⁶:

- Un poste d'économiste de flux, en appui du suivi des consommations de fluides sur les bâtiments, du repérage des dérives et de la prévention des gaspillages auprès des utilisateurs des équipements,
- Un poste de technicien spécialisé dans la Gestion technique du Bâtiment (GTB), système informatique connecté permettant le contrôle et la supervision à distance des équipements de Chauffage, de Ventilation et de Climatisation.

Suite au lancement des recrutements fin 2022, deux nouveaux agents ont ainsi pris leur fonction début 2023.

Mise en place d'un plan de sobriété énergétique

Dans le contexte de crise énergétique, la ville de Villeurbanne a mis en place à l'automne 2021 des mesures d'urgence pour limiter les consommations d'énergie sur le patrimoine municipal :

- Des consignes de température de chauffage à 19 degrés dans l'ensemble des bâtiments administratifs, culturels, écoles et à 14 degrés dans les gymnases.
- La réduction de la durée journalière de chauffage : démarrage 30 mn plus tard le matin, après l'aération des locaux et baisse progressive 1h plus tôt le soir par rapport aux hivers précédents.
- La réduction de 1°C de la température de l'eau des bassins de toutes les piscines (26°C sauf pour les séances de bébés nageurs).
- La réduction des temps de mise en lumière nocturne des édifices publics, avec une extinction le soir à 20h, 21h pour l'Hôtel de ville, au lieu de 23h
- La réduction de la climatisation, la température de déclenchement passant de 26°C à 28°C.

En parallèle à ces mesures relatives à l'exploitation des bâtiments et aux installations techniques, des actions d'accompagnement ont été mises en place auprès du personnel et des usagers des équipements, à travers de la sensibilisation (campagne de communication sur les éco-gestes), de la formation et de la mobilisation collective (opération Bureaux à énergie positive à l'Hôtel de Ville, défis énergie sur huit équipements pilotes, et challenge CUBE. Écoles...). (Voir partie II accompagnement des publics / agents et jeune public).

L'ensemble de ces dispositions se sont traduites par d'importantes économies sur les dépenses de chauffage sur l'année 2022/2023 par rapport à l'année antérieure :

- Gaz : -31,7%, soit -25% en prenant en compte les corrections climatiques (DJU⁷)
- RCU : -23%, soit -15% avec corrections DJU
- Electricité : -5,43%

Ce plan d'action, qui répond à la fois aux enjeux d'économies d'énergie et de réduction de l'empreinte carbone de la collectivité est amené à être pérennisé et renforcé en 2023.

⁴ Le Syndicat de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) assure la gestion des énergies pour 66 communes de l'agglomération lyonnaise et la Métropole de Lyon.

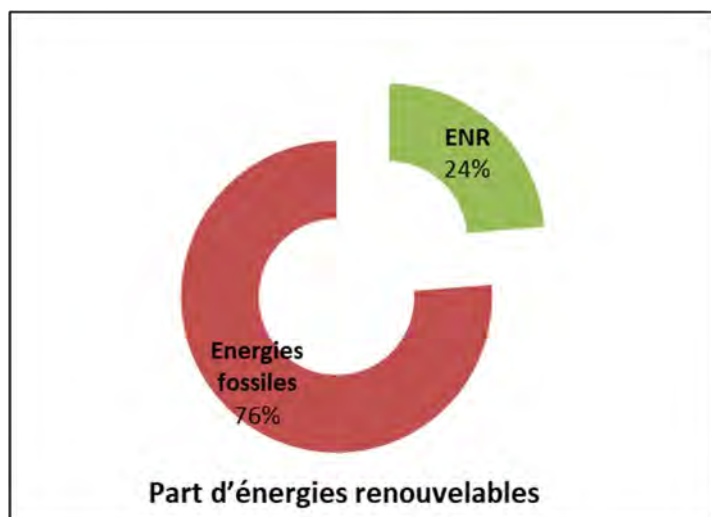
⁵ Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

⁶ Service Maîtrise de l'Énergie et Gestion des Équipements Techniques

⁷ Degré Jour Unifié

UNE VILLE PRODUCTRICE ET CONSOMMATRICE D'ÉNERGIES PROPRES

Bilan énergie 2022



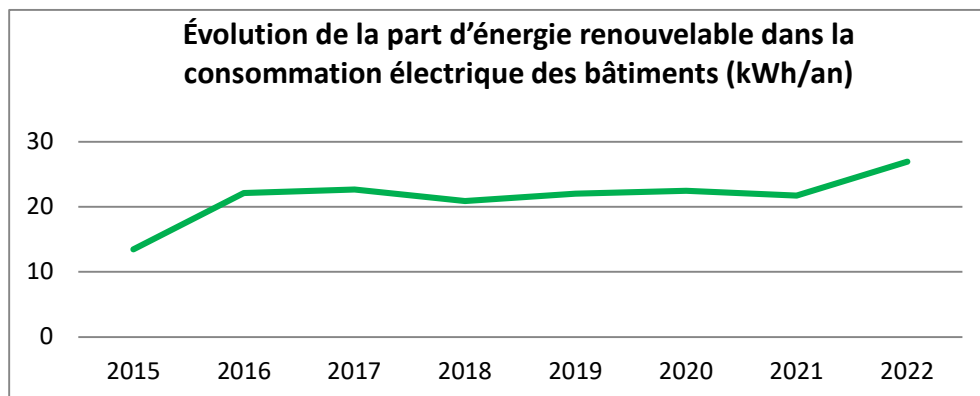
Chiffres-clés

Part d'énergies renouvelables dans la consommation finale de la collectivité (bâtiments + éclairage public + carburants) : 24%, contre 19% en 2021

Part d'ENR dans la consommation finale des bâtiments = 26,94% contre 21,7% en 2021

Production photovoltaïque : 80 084 kWh
Chauffage urbain : 4 586 274 kWh (part ENR = 59,4% de la fourniture)
2 chaufferies bois : 128 700 kWh

La part d'énergies renouvelables dans la consommation finale a progressé de 5 points entre 2021 et 2022, passant à près de 27%. Cela porte le taux d'énergie renouvelable à 24% dans le bilan énergétique global, prenant en compte l'ensemble des consommations énergétiques de la collectivité (bâtiments, éclairage public et carburants).



Plusieurs éléments expliquent l'augmentation du taux :

- un nouveau site raccordé au RCU qui a fortement progressé dans son mix énergétique,
- la part d'énergie renouvelable dans le mix électrique des offres classique très élevé,
- l'augmentation de l'utilisation du bois sur Chamagnieu

Poursuite de la stratégie d'achat d'énergie verte

La part des achats en électricité renouvelable s'élève à 41,86% des factures d'électricité payées directement par la Ville pour l'exploitation des bâtiments municipaux. Cela recouvre :

- une part de l'électricité en offre « classique » : 7,2 GWh
- l'électricité en offre de marché « 100% verte » : 4 GWh (15 sites).

Dans le cadre du marché de fourniture d'énergie renouvelé en 2023, l'ensemble des groupes scolaires a été intégré dans le lot « 100% verte ».

Développement de nouvelles installations photovoltaïques

Le patrimoine communal comprend six installations photovoltaïques dont cinq en revente et une en autoconsommation, représentant une surface totale de 710 m² et une puissance globale de 110 kWc.

A chaque projet de construction et de rénovation d'équipement municipal, une étude de faisabilité est conduite pour s'assurer de la valorisation solaire des sites.

Deux nouvelles installations photovoltaïques ont ainsi été livrées dans le cadre des constructions neuves :

- installation d'une surface de 311m² et d'une puissance de 34 kWc sur le gymnase Jeanne Desparmet-Ruello : mise en service en juillet 2022 (65 k€)
- installation de 147m² / 30 kWc sur le groupe scolaire Simone Veil livré en septembre 2023 (80k€)

Trois autres installations sont également programmées dans le cadre de projets de rénovation :

- Groupe scolaire Renan sud : 138m² / 30,42 kWc (livraison en 2024).
- Complexe sportif Boiron Granger (200m² en cours d'étude – fin 2025)
- Complexe sportif Dominique Matéo (en cours d'étude)

Par ailleurs, la Ville a engagé une étude sur le potentiel de production en autoconsommation, à partir de l'étude sur le potentiel de solarisation du patrimoine de la Ville réactualisée en 2020. Un financement à hauteur de 20% est apporté par la CNR⁸ pour conduire cette réflexion.

Pour les futures installations, la Ville envisage de mettre en place un Marché Public Global de Performance (MPGP) couvrant l'ensemble de la démarche (étude faisabilité, travaux, exploitation-maintenance, suivi production).

Raccordement au réseau de chaleur urbain des équipements municipaux

Le raccordement au Réseau Chauffage Urbain (RCU) est un autre levier de développement stratégique de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale des équipements municipaux.

En effet, le mix énergétique du réseau de chauffage urbain du secteur centre-Métropole dont dépend le territoire de Villeurbanne a nettement progressé avec un taux de 63,6% d'énergies renouvelables et de récupération, contre 59,4% en 2021, grâce à l'entrée en service de la chaufferie de Surville et la meilleure valorisation énergétique des déchets ménagers de l'usine de Gerland.

A la suite du raccordement de la salle sportive des Gratte-ciel en 2021, une nouvelle installation de chauffage est alimentée au RCU sur le groupe scolaire Jean Jaurès en 2022.

Chaufferies bois

L'objectif du mandat est de développer, lorsque cela est techniquement possible, et pour les sites éloignés du réseau de chauffage urbain, des installations de chaufferies bois.

Pour cela, la possibilité technique est examinée à chaque opportunité.

Une nouvelle chaufferie bois sera mise en service à l'automne 2022 dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire Renan Sud (218 k€).

⁸ Compagnie Nationale du Rhône

A noter que la chaufferie bois du CLPA de Chamagnieu fonctionne désormais à plein régime suite aux travaux complémentaires réalisés l'hiver dernier.

UNE VILLE QUI ACCOMPAGNE LES CITOYENS DANS LES PROJETS DE COOPÉRATIVE D'ÉNERGIE CITOYENNE

Chiffres-clés :

2 projets d'initiative citoyenne portés par l'association « Toits en Transition »

-1 installation mise en service en 2018 (GS Léon Jouhaux) – Puissance : 9 kWc – Surface : 50m²

-1 installation en cours d'étude (GS Lazare Goujon) – 33,75 kWc – surface : 168m²

La Ville s'inscrit dans les objectifs du Plan Solaire de la Métropole adopté le 27 juin 2023 qui vise à diversifier le mix énergétique local grâce à l'accélération du déploiement du solaire thermique et du photovoltaïque sur le territoire. Il s'agit de **multiplier par cinq la production d'électricité solaire photovoltaïque d'ici 2030**, avec l'objectif d'atteindre 250 à 300 GWh d'électricité solaire produite par an à l'échelle de la Métropole.

Pour encourager la production locale d'énergie renouvelable, la Ville s'est engagée dans la **création d'une communauté citoyenne sur la commune**, en prenant part au programme métropolitain « A Nous l'Énergie » en juin 2021. Suite à la phase de mobilisation conduite à l'automne 2021 centrée sur le secteur de Buers-Croix Luizet, un collectif s'est structuré avec l'accompagnement de Coopawatt pour l'organisation du groupe, l'apport de compétences techniques en photovoltaïque, et l'appui dans la recherche de toitures.

Ce groupe, constitué d'une quinzaine d'habitants, a créé l'association « **VivaWatt** » en septembre 2022, et il est amené à rejoindre l'association « Toits en Transition » en tant que groupe local villeurbannais en 2023. Un rattachement à cette structure qui intervient à l'échelle de l'agglomération et qui est créée depuis 2015 semble en effet plus pertinent.

Une collaboration est d'ores-et-déjà engagée à travers le projet d'installation sur le groupe scolaire Lazare Goujon qui devrait aboutir en 2024. Le collectif a par ailleurs établi un partenariat avec le promoteur *Bouwfond Maignan* dans l'optique de monter un premier projet d'installation dans le cadre d'un programme neuf sur le secteur des Gratte-Ciel.

Le portage administratif et financier de ces opérations est assuré par la société Coopérative « 1,2 Toits Soleil » qui se charge de la collecte de fonds, la réalisation des ouvrages et l'exploitation des installations.

L'objectif est également de développer des partenariats dans le cadre des projets urbains et des programmes neufs. A ce titre, la Ville participe au Club solaire mis en place en 2023 par la Métropole de Lyon, dont la vocation est de fédérer tous les professionnels de la filière et de promouvoir la réalisation de projets solaires auprès des acteurs publics et privés : entreprises, chambres consulaires, représentations professionnelles, collectivités et associations locales.

UNE VILLE QUI LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Accroissement des aides publiques en lien avec l'Anah et la Métropole en faveur des ménages les plus modestes pour accompagner la rénovation thermique des copropriétés et de l'habitat individuel.

Chiffres-clés / Rénovation du parc privé depuis 2013 :

- Plus de 3270 logements ont bénéficié d'aides financières pour la réalisation de travaux énergétiques
- Plus de 565 ménages ont bénéficié d'aides individuelles complémentaires
- 255 propriétaires ou conseils syndicaux ont pu être informés par le biais de la permanence Soliha
- 385 copropriétés ont contacté l'ALEC, soit 21,4% de l'ensemble des copropriétés de Villeurbanne

Dans le cadre du nouveau plan de mandat, la Ville, en partenariat avec le CCAS, a souhaité amplifier la dynamique de la rénovation énergétique et élargir ce dispositif en intégrant une approche plus globale des enjeux liés à l'habitat.

Le nouveau dispositif, dénommé « Mieux chez moi », redéfinit les aides de Villeurbanne au regard des aides nationales et métropolitaines. Il répond aux projets ayant des contraintes techniques, notamment architecturales. Il s'ouvre à la thématique de l'accessibilité en copropriétés et de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, ainsi qu'à la thématique de la végétalisation.

En partenariat avec l'ALEC (Agence locale pour les économies d'énergie) et SOLIHA (Solidaires pour l'habitat), ce programme permet de conseiller et d'accompagner les habitants pour définir et suivre leur projet et monter les dossiers d'aide aux financements.

Aides aux travaux

Les résultats sur les années 2020 et 2021 ont été fortement impactés par la période de crise sanitaire, et l'évolution du dispositif. La dynamique semble néanmoins repartir en 2022.

Sur le parc privé, 159 logements ont été rénovés énergétiquement dans le cadre du dispositif accompagné par la Ville : 156 logements financés dans le cadre d'aides collectives ; 11 aides individuelles au bénéfice de propriétaires modestes ; 11 aides individuelles au bénéfice de propriétaires intermédiaires) - Montant des aides accordées aux particuliers et acteurs privés en 2022 : 118 941 €

Par ailleurs, 288 **dossiers d'aide à la rénovation de logements ont été déposés à l'Agence nationale de l'amélioration de l'Habitat (Anah)** en 2022, comprenant :

- 252 dossiers MaPrimeRenov pour les propriétaires occupants quels que soient leurs revenus et les propriétaires bailleurs souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique d'au moins 35% après travaux ; 940.759€ de subvention sur 2 795 931 € de travaux
- 34 dossiers MaPrimeRenov Sérénité pour les propriétaires occupants aux revenus modestes et les propriétaires bailleurs réalisant des travaux de rénovation énergétique nécessitant un gain d'au moins 35% après travaux
- 2 dossiers MaPrimeRenov copropriétés (60 logements) pour les copropriétés souhaitant réaliser un programme de rénovation énergétique conduisant à un gain énergétique d'au moins 35% après travaux.

ZOOM sur la rénovation thermique de la Copropriété Montaland 36 logements, 4-6-8 rue Montaland



Un programme de travaux ambitieux comprenant :

- isolation des combles perdus, des murs par l'extérieur, des planchers bas sur cave, avec des matériaux biosourcés
- installation d'une ventilation mécanique
- remplacement des menuiseries des parties communes
- divers travaux annexes sont également prévus : rénovation des persiennes, électricité, peinture ...

Gain énergétique de 39%
Passage de l'étiquette F à D

Coût total travaux = 562 000€
Coût ingénierie = 100 000€

Subventions au syndicat de copropriété :
Maprimerenov : 338 500€ ; **Ville : 36.000€** ; EcorénoV dont bonus biosourcés : 108 000€

Subventions individuelles sous critères de ressources : Prime MaPrimeRenov de 750 ou 1 500€ ; complément Métropole de Lyon : 7 à 10 000€ selon niveau de revenu ; **Ville : 2 000€ pour les ménages à revenus intermédiaires**

Information – conseil

Dans le cadre du dispositif, des permanences sont assurées par SOLIHA, afin de conseiller les propriétaires sur leur projet de rénovation énergétique en proposant une approche globale, et d'informer sur les différentes aides mobilisables.

En 2022, **20 permanences** ont permis d'informer 40 nouveaux propriétaires ou conseils syndicaux à une ou plusieurs reprises (avec en moyenne 2 passages par usager). Ce sont donc 215 propriétaires ou conseils syndicaux qui ont pu être informés par le biais de la permanence depuis septembre 2013.

Un accompagnement a été également assuré par l'ALEC dans le cadre de la convention EcorénoV, à travers la permanence de l'Espace Info Energie, les rendez-vous rénovation énergétique en maisons individuelles, les premiers rendez-vous en copropriétés et les accompagnements de projets : 61 nouvelles demandes en copropriétés, 348 maisons individuelles ou appartements.

Au total, ce sont **660 heures de consultations et de conseils** qui ont été assurées au bénéfice des habitants de Villeurbanne en 2022.



A noter : **une journée d'information des seniors sur le dispositif « Mieux chez moi »** a été organisée le 10 mai 2023 et pour laquelle une invitation auprès de 6000 seniors a été adressée.

Diagnostics multi-usages

Le « **diagnostic multi-usages** » repose sur l'analyse de plusieurs thématiques pour un accompagnement global à la transition énergétique et écologique des copropriétés : fonctionnement de la copropriété, besoins en travaux (structures, énergétiques, etc.), usages des parties communes (local vélos, poussettes, tri des déchets, accessibilité pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap, potentiel de végétalisation, etc.).

Cet outil permet à Villeurbanne de tester l'intérêt des copropriétés pour ces thématiques, dans l'optique d'affiner le calibrage et la mise en place d'éventuelles subventions/actions à terme. Pour les copropriétés, il s'agit d'aller plus loin dans leur réflexion lors de l'élaboration d'un programme de travaux (qui ne sera donc pas seulement énergétique) et d'identifier les freins et leviers.

Dans le cadre de la phase de test conduite en 2022, 16 contacts ont été pris auprès de copropriétés, et 5 contacts sont en cours.

Des visites ont été réalisées sur cinq copropriétés en 2022 :

- Racine II (44-48bis rue Racine)
- Les Tournelles (39-41 rue F. de Pressensé)
- Les Glycines (4-9 rue Pierre Cacard)
- 64-66bis rue Roger Salengro
- Le Viret (22 rue Viret)

Des rendus des diagnostics aux conseils syndicaux et syndicats sont planifiés sur septembre 2023.



Visite d'une copropriété rénovée organisée par l'ALEC en 2022

Sur le parc social, 574 logements ont été rénovés sur Villeurbanne en 2022 dans le cadre du dispositif Ecorénov porté par la Métropole de Lyon :

Bailleur	Résidence	Adresse	Nb logts	Etiquette DPE avant travaux	Etiquette DPE après travaux
ERILIA	LE BILLIEMAZ	57-59 rue Louis Becker / 68 rue d'Alsace	87	D	B
ERILIA	TONKIN LA RUELLE	9 rue Henri Rolland / 35-41 cours André Philip / 12 rue Bat Yam	108	D	B
EST METROPOLE HABITAT	FOYER LE PROGRES	11 - 19 rue de la Baisse	71	E	B
EST METROPOLE HABITAT	BOUVIER	2 au 12 rue Emile Bouvier / 44 au 50 rue du 8 mai 1945	154	E	B
EST METROPOLE HABITAT	Résidence AURIOL	26, 28, 30, 32 et 34 rue Serge Ravanel	50	D	B
LYON METROPOLE HABITAT	MARIE COLMONT	124, rue Dedieu	9	E	C
EST METROPOLE HABITAT	LES MURIERS	24 - 26 Avenue Auguste Blanqui	44	F	C
ALLIADE HABITAT	HP 4194 GROSSMANN	6 Rue Burais / 3 Avenue du Général Leclerc	51	E	C

Actions de sensibilisation en direction du grand public

Dans le cadre d'un dispositif itinérant baptisé *Energitour* organisé par la Métropole de Lyon, la Ville a pris part à l'organisation d'une étape sur le secteur des Gratte-Ciel en janvier 2023. L'objectif : aller au plus près des ménages pour leur apporter des conseils, et venir en appui des ménages modestes par une meilleure connaissance des aides.



Une deuxième tournée a également eu lieu en juillet 2023 sur la thématique du confort d'été.

Ces deux événements ont permis de toucher plus de 200 personnes, les publics étaient variés (locataires / propriétaires, familles, personnes âgées...) et le retour plutôt positif de la part des habitants. Les conseillers énergie ont pu aborder de nombreux sujets: économies d'énergie, rénovation énergétique, prix de l'énergie et choix des contrats, rénovation énergétique incluant le confort d'été et matériaux biosourcés, éco-gestes été, impact de la climatisation, etc.

MOBILITÉ

NOTRE VISION POUR CE MANDAT

La mobilité et les déplacements s'inscrivent dans la vie quotidienne des habitants. Leur évolution doit permettre de mieux vivre, de limiter le temps dans les transports. Il s'agit concrètement de repenser l'aménagement de nos quartiers et l'organisation des réseaux afin de tenir compte de la raréfaction de l'espace et des conflits d'usage. Rendre la ville plus agréable, créatrice de lien social, moins bruyante, plus sûre et assurer un meilleur partage de l'espace public.

Mieux partager l'espace public, c'est aussi protéger tous les usagers de la route, qu'ils soient piétons, vélos, conducteurs ou utilisateurs des transports en commun. Sécuriser la mobilité de tous et toutes est dès lors une nécessité.

Il ne s'agit pas d'opposer les modes de transport mais de jouer sur leur complémentarité et leur capacité à répondre aussi à des enjeux de santé publique (lutte contre la pollution de l'air, développement des transports actifs et des mobilités douces).

Alors que les ménages les plus pauvres consacrent une part plus importante de leur budget aux déplacements que les autres ménages, la question des mobilités est aussi celle de la justice sociale et du développement de solutions pour toutes et tous.

Ainsi, pour concilier impératifs écologiques et sociaux, la Ville agit concrètement sur trois leviers principaux : développer les modes actifs comme la marche et le vélo, améliorer l'offre de transports en commun et mieux réguler la place de la voiture, et décarboner la logistique urbaine.

NOS ACTIONS

FAVORISER LES DÉPLACEMENTS À PIED ET LE PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC POUR PROTÉGER LES PIÉTONS ET TOUTES LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Aux abords des groupes scolaires

L'apaisement de tous les abords des groupes scolaires est un engagement fort du mandat. Il est prévu de dédier 40% des enveloppes FIC/PROX à ce type de projet chaque année.

En 2022, les opérations suivantes ont été réalisées :

- **Groupe scolaire Berthelot**

Objectif : sécuriser les piétons au niveau du carrefour Primat - Berthelot

Nature des travaux : élargissement du trottoir de la rue Primat au sud du carrefour pour réduire la largeur des traversées piétonnes, abaisser les vitesses des véhicules et rendre les piétons plus visibles. Coût : 43 k€

- **Collège Jean Macé**

Objectif : protéger la bande cyclable en la séparant physiquement de la voie des véhicules motorisés

Nature des travaux : ajout de bordures émergentes pour transformer la bande cyclable en piste cyclable au droit de l'accès au collège. Coût : 39 k€

– **Groupe scolaire provisoire Grandclément**

Objectif : créer un parvis pour ce nouveau groupe scolaire et sécuriser les déplacements piétons et vélos sur la rue Lafontaine

Nature des travaux : mise à sens unique de la rue, élargissement du trottoir au niveau de l'accès au groupe scolaire, double sens cyclable, création stationnement vélo et PMR. Coût : 156 k€

– **Groupe scolaire Jules Guesde**

Objectif : apaiser les abords et créer une place PMR

Nature des travaux : mise à sens unique des rues Combet, de l'Avenir et Jules Guesde, double sens cyclable, création stationnement vélo et PMR. Les travaux ont eu lieu entre octobre et novembre 2022. Coût : 40 k€



Abords du groupe scolaire Grandclément et du collège Jean Macé

DEVELOPPER LES AMENAGEMENTS CYCLABLES POUR ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VELO

La Ville de Villeurbanne a continué en 2022 à agir fortement en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle, en partenariat avec la Métropole de Lyon.

Pour développer la pratique du vélo, les actions suivantes ont été mises en place :

- le déploiement de **500 arceaux supplémentaires** sur l'espace public, dont 37 nouveaux arceaux à proximité des groupes scolaires,
- la **création de 4km d'aménagements cyclables**, notamment les aménagements rue de la Baisse et Rue Lafontaine,
- la mise en place de vélo-écoles en partenariat avec des associations,
- le prêt de 79 vélos (service Freevelo'v) à destination des étudiants.



Aménagement cyclable Rue de la Baisse

Ces efforts se sont traduits par **une augmentation de 12% du nombre de cyclistes** recensés sur les axes équipés de compteurs, ainsi qu'une augmentation de 18% du nombre de réservations Velo'v.

Préparation des Voies Lyonnaises

En 2022 ont eu lieu les phases d'études de faisabilité sur les différentes Voies Lyonnaises de Villeurbanne, avec un travail sur les impacts, et des premières esquisses sur l'aménagement. Celui-ci aura pour priorité d'assurer : un cadre de vie apaisé et végétalisé, un espace confortable pour les piétons, et un aménagement sécurisé et confortable pour les vélos. Les travaux se dérouleront à partir de l'été 2023 et seront étalés jusqu'en 2026 selon les voies lyonnaises.

Réseau des Voies Lyonnaises 2026-2030



Réseau cible 2026 Villeurbanne



DÉVELOPPER UNE ALTERNATIVE COMPLÉMENTAIRE EN AUGMENTANT L'OFFRE DE VOITURES EN « AUTOPARTAGE »

Pour **développer la pratique de l'autopartage**, et après une année 2021 qui a marqué le lancement des services d'autopartage en free-floating, la Ville a continué à développer l'autopartage en station en 2022, avec la **création de 8 nouvelles stations (+100% par rapport à 2021)**.



Maillage en stations Citiz

L'ÉVOLUTION DU STATIONNEMENT EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ GLOBALE

2022 a permis d'acter la **mise en place d'un marché de gestion du stationnement ainsi que du contrôle par véhicule LAPI (Lecture Automatique de Plaques d'Immatriculation) en 2023**.

Ces nouvelles dispositions vont permettre :

- **un meilleur respect du cadre de vie global** (stationnement gênant, encombrants) grâce à la nouvelle Brigade du Cadre de Vie composé des ex-agents ASVP, libérés de leur mission de contrôle du stationnement payant ;
- **Une meilleure application de la politique de stationnement** via un contrôle renforcé par véhicule LAPI. Celle-ci permet de s'inscrire dans une politique de mobilité globale, en incitant les usagers villeurbannais à utiliser des modes de transports alternatifs à la voiture (via une tarification avantageuse pour les résidents abonnés aux transports en commun). Elle permet aussi de travailler à une politique d'aménagement de l'espace public en libérant de l'espace de stationnement pour l'allouer à d'autres usages : végétalisation, trottoirs, aménagements cyclables, etc.

RENFORCER LE RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN

Grands projets

L'année 2022 a été marquée par une étape clé du projet T6, nouvelle liaison de tramway nord - sud qui reliera la Doua aux Hôpitaux Est en passant par Gratte-Ciel et Grandclément : l'enquête publique réalisée en juin-juillet 2022. Cette enquête a permis l'obtention de la déclaration d'utilité publique du projet en janvier 2023.

Dès janvier, les grands travaux ont démarré pour les déviements des réseaux sur tout le tracé du tramway, et se poursuivront jusqu'au printemps 2023. En parallèle, les travaux d'aménagement ont démarré à l'automne 2023 pour se poursuivre jusqu'à la mise en circulation des rames pour tests, en septembre 2025.



Travaux de dévoiement de réseaux rue Verlaine



En 2022-2023, le projet T9 qui reliera Charpennes à la Soie via la Doua, les Buers et Saint Jean et le **Bus à Haut Niveau de Service Part Dieu – Sept chemins** qui transformera la route de Genas, ont suivi les étapes d'études qui vont les conduire à l'enquête publique, prévue en septembre 2023 pour T9 et fin 2023-début 2024 pour le BHNS. En parallèle, la concertation avec les habitants se poursuit sur ces projets pour affiner les aménagements.

2024 et 2025 vont être les années des travaux, avec des chantiers actifs sur les trois nouvelles lignes, T6, T9 et le BHNS.

Les travaux du T6 donneront lieu à la pose des premiers rails, dès le printemps 2024.

Le projet de BHNS Part-Dieu-7 Chemins entrera également en travaux début 2024 avec les premiers déviements de réseaux. Cela s'accompagnera de la mise en sens unique définitive de la route de Genas entre la rue Antonin Perrin et la rue Frédéric Mistral.

Le tracé retenu à l'issue de la concertation préalable



Sur le réseau de bus

L'année 2022 a permis de concrétiser à la faveur du réaménagement du cours Emile Zola et de la rue de Pressensé le **nouvel itinéraire de la ligne de bus C17 dans le quartier de Cusset**. Attendu depuis plusieurs années, cet itinéraire plus court et plus direct permet de fiabiliser la ligne C17, d'une importance majeure pour l'ensemble des quartiers de l'est de Villeurbanne.

L'année 2023 a connu, avec le **démarrage des travaux de la ligne T6, une réorganisation du réseau dans les secteurs de Gratte-ciel et Grandclément**, pour maintenir une desserte au fil des trois ans de chantier tout en évitant de circuler au sein des chantiers. Le plan de transports est actualisé au fil des phases de travaux tout en essayant de maintenir une certaine stabilité pour déstabiliser le moins possible les usagers réguliers.

SUIVRE L'EVOLUTION DU TRAFIC ROUTIER

Un indicateur a été construit afin de mesurer l'évolution du trafic routier. Il s'appuie sur les données de **45 points de comptages de la Métropole de Lyon répartis sur des axes clefs de Villeurbanne**, à l'intérieur du périphérique et aux abords des échangeurs. Le total des trafics comptés annuellement sur ces points de passage est ramené à une base 100 sur l'année 2019, pour mettre en évidence les évolutions au fil du temps.

Il ressort de cet indicateur une diminution du trafic routier depuis 2019, avec une incidence marquée sur 2020 des mesures de confinement liées à la pandémie de Covid19. Les trafics sont relativement stables entre 2021 et 2022 la faible hausse pouvant s'expliquer par le fait que 2021 a été marquée par des mesures de confinement, quasiment absente en 2022. L'année 2023 sera à observer comme l'année de référence post-pandémie, avec des impacts chantier encore modérés à l'échelle du territoire.

	2019	2020	2021	2022
Trafic routier, mesuré à partir de 45 compteurs sélectionnés. Base 100 en 2019	100	83	92	93

DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGISTIQUE PROPRE

En 2022, Villeurbanne a été retenue pour être site pilote pour la logistique à l'échelle nationale. Dans le cadre du **Démonstrateur de la Ville Durable, un programme ambitieux et innovant est mené autour de la logistique urbaine et de la logistique de chantier dans le quartier Gratte-Ciel.**

Impliquant la Métropole, la Ville de Villeurbanne, la SVU et la SERL, ce programme cofinancé par la Banque des Territoires permet de tester et de mettre en œuvre des solutions innovantes pour **concilier développement de la ville/ activité des entreprises et apaisement des espaces publics / limitation des circulations motorisées** dans les espaces publics. (plus de détails dans la partie « Accompagnement des acteurs économiques »)

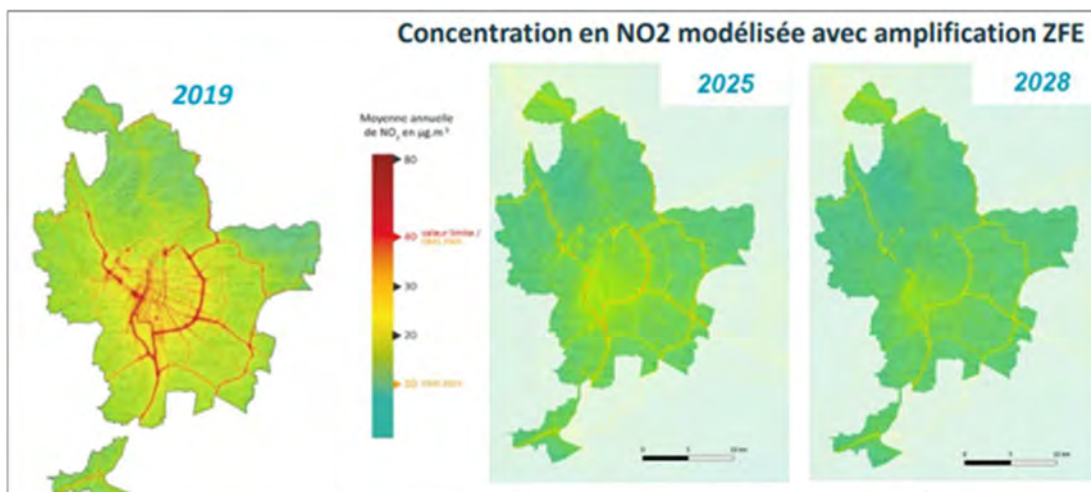
ACCOMPAGNEMENT DE LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS

Villeurbanne est concernée par la mise en place de la Zone Faible Emission (ZFE) par la Métropole.

Les ZFE sont des réglementations qui se mettent en place dans toutes les métropoles européennes pour améliorer la qualité de l'air dans les zones urbaines denses. Elles consistent à restreindre progressivement la circulation et le stationnement des véhicules les plus polluants pour améliorer la qualité de l'air et la santé des habitants.

Dossier de concertation ZFE





Impact prévisionnel du projet d'amplification de la ZFE sur la pollution au dioxyde d'azote

Sur la Métropole lyonnaise, la ZFE a été instituée à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent Bonnevey pour les professionnels en 2020 et a été étendue aux particuliers en 2022.

Des concertations ont été lancées par la Métropole pour l'amplification de la ZFE. Villeurbanne a activement participé aux débats et **a adopté lors du conseil municipal du 15 décembre 2022 un avis favorable en émettant quelques réserves.**

Les points suivants ont été mis en avant :

- **la ZFE est nécessaire pour améliorer la qualité de l'air et la santé des habitants**
- Villeurbanne plaide pour renforcer le dispositif d'accompagnement pour les ménages les plus fragiles,
- **la Ville reste vigilante sur l'impact de la ZFE sur le tissu économique,**
- elle reste également attentive à ce que **le calendrier de déploiement de la ZFE reste ajusté à la mise en service des nouvelles lignes fortes de transport en commun dans l'est lyonnais.**

Au final, le projet de ZFE adopté par la Métropole 26 juin 2023 a été ajusté suite à la concertation :

- **Le périmètre n'a pas été étendu** à l'est de la Métropole et reste intra périphérique ; les infrastructures routières M6, M7 et le Boulevard Périphérique sont toutefois concernées par la nouvelle réglementation
- **Le calendrier a été ajusté** : interdiction de circulation et de stationnement, à l'intérieur du périphérique, des véhicules Crit'air 4 au 1er janvier 2024, Crit'air 3 au 1er janvier 2025 mais l'interdiction des Crit'air 2 a été repoussée du 1er janvier 2026 au 1er janvier 2028.
- **Les aides pour le renouvellement de véhicules et l'achat de vélos ont été augmentées**
- **Des offres seront proposées aux habitants pour tester de nouveaux services de mobilité** (autopartage, vélo, transport en commun...)
- **Les acteurs économiques bénéficient également de souplesse** dans la mise en œuvre de la ZFE avec notamment l'application du « dispositif petit rouleur » et l'instauration d'une période d'amortissement pour les véhicules Crit'air 2. Un soutien est également annoncé en faveur du développement d'une logistique propre sur le territoire (voir plus bas).

Villeurbanne a prévu de continuer à suivre de près la mise en place de cette politique importante pour la santé des habitants et qui aura un impact conséquent sur leurs déplacements.

A noter à **partir d'octobre 2023 la mise en place de permanences de l'Agence des Mobilités à Villeurbanne** pour offrir une information de proximité aux habitants.

VÉGÉTALISATION ET BIODIVERSITÉ

NOTRE VISION POUR LE MANDAT

L'année 2022 s'est ouverte sur les déclarations inquiétantes des scientifiques avec l'annonce de plus en plus probable de la « sixième extinction de masse sur Terre et dans les eaux douces ». Depuis le début du XVIe siècle, l'activité humaine aurait en effet provoqué la disparition de 7,5 à 13 % des espèces végétale et animale.

La ville doit prendre toute sa place pour préserver la biodiversité, l'enrichir en accentuant la végétalisation. En effet, la conception de la nature en ville a fortement évolué dans l'imaginaire et la construction de la ville. Si elle a longtemps été pensée comme un « espace vert » plus ou moins clos, en tout cas délimité, la nature a repris ses droits dans la conception des politiques urbaines. Elle n'est plus seulement dédiée à un espace, elle en devient la trame.

Végétaliser la ville doit permettre d'adapter l'environnement urbain au réchauffement tendanciel, en particulier dans les îlots de chaleurs. Véritables puits de carbone, les végétaux sont par ailleurs de puissants alliés dans ce grand défi collectif qu'est la neutralité carbone.

La végétalisation a par ailleurs un impact important sur la santé, permettant de réduire le niveau de stress, atténuer les nuisances sonores, améliorer l'estime de soi. L'épreuve du confinement l'a encore plus révélé. De plus, le végétal agit également comme un climatiseur naturel de l'espace urbain absolument nécessaire en particulier pour les habitants dont la santé est la plus fragile.

Enfin, végétaliser la ville participe à l'embellissement de notre cadre de vie et donc de notre quotidien. Cela permet de se rapprocher de la nature et de modifier notre rapport au monde.

NOS ACTIONS

ACCROITRE MASSIVEMENT LA PRÉSENCE DU VÉGÉTAL DANS LES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE

Plantations et désimperméabilisation dans l'espace public

Dans une logique d'agrément et de lutte contre les îlots de chaleur urbains, **la Ville a poursuivi ses travaux de désimperméabilisation de son patrimoine, désimperméabilisation de cours d'école qui s'est accompagnée de la plantation d'arbres :**

- **Trois cours d'école ont été aménagées en 2022 :**

Cours de l'école élémentaire Château Gaillard : 8 arbres

Cours école maternelle Jean Jaurès : 7 arbres

Cours école maternelle Antonin Perrin : 3 arbres

A noter, **deux cours d'école ont été aménagées à l'été 2023 :**

Cours de l'école élémentaire Antonin Perrin : 4 cours. 21 arbres plantés,

Cours de l'école élémentaire Jean Jaurès : 2 cours + un jardin arrière. 16 arbres plantés.

Ces interventions augmentent la part des surfaces dites de « pleine terre », c'est-à-dire dans lesquelles l'eau de pluie s'infiltre plus facilement. Avec la plantation d'arbres qui génèrent de l'ombre et en jouant sur la couleur des revêtements clairs, les cours d'école deviennent ainsi des « îlots de fraîcheur ».

De nouvelles plantations ont également été effectuées avec le soutien de la Métropole de Lyon dans le cadre du Plan nature et des travaux de voirie, par exemple :

En 2022, 307 arbres ont été plantés, dont :

- 86 arbres plantés dans le cadre du réaménagement de la rue du 8 mai 1945,
- 42 arbres plantés rue de Bruxelles et rue Marguerite dans le quartier Charpennes / Tonkin, rue des Muriers dans le quartier de Gratte-Ciel / Dedieu / Charmettes et dans le rue de l'Union dans le quartier Cusset,
- 47 dans le cadre du PUP Liberté Faÿs,
- 36 arbres dans le cadre du réaménagement du cours Emile Zola (tranche 3),
- 21 arbres le long du boulevard Laurent Bonnevey.

Dans le cadre des « Arboressences » – programme de plantation d'arbres dans les parcs et jardins de la Ville en lien avec les écoles – 40 arbres ont été plantés en novembre 2022 (voir Accompagner les enfants et les jeunes).

2022 aussi été l'occasion de planter un **premier verger dans le cadre de la ville vivrière dans le square Jacques Prévert**. 10 arbres fruitiers, dont des espèces locales anciennes, ont été plantés.



Verger du square Jacques Prévert (planté en 2022 - photo de printemps 2023)



Dans le cadre du programme de réhabilitation des parcs et jardins de la Ville, **le square de la Roseraie a été transformé** pour en faire un parc plus ouvert sur le quartier et qui intègre un modèle de parc plus en phase avec la transition écologique. Les travaux ont été engagés en 2022 pour une ouverture au printemps 2023. Cet aménagement s'est accompagné de la **plantation de 12 arbres supplémentaires**.

Square de la Roseraie automne-hiver 2022-2023

Focus sur la régénération naturelle

En 2022, en adaptation aux effets du réchauffement climatique, de nouveaux modes de faire ont vu le jour dans certains parcs de la Ville. Des bosquets de régénération ont été mis en place. Les plantations d'arbres sont désormais pensées sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers. Elles intègrent plusieurs strates végétales (arbustes, vivaces et couvre sols), ainsi qu'un paillage constitué des feuilles ramassées dans le parc à proximité. Les bosquets permettent une meilleure sociabilisation des végétaux et le développement de symbioses (bactéries des sols vivants, mycorhizes, etc.). Ces bosquets servent également de parcs à feuilles dans un objectif de « 0 exportation de déchets verts ». Les feuilles assurent un paillage naturel qui grâce à l'apport de carbone permettent d'enclencher le cycle de la régénération naturelle. Dès la première année, on observe une explosion de la régénération.



Bosquet dans le parc de la Commune de Paris le 07/12/2022



Apparition de la régénération naturelle dès la première saison de végétation (13/07/2023)

Les projets urbains et de transport en commun : leviers de la végétalisation de la ville

Dans les différents projets urbains villeurbannais, la végétalisation est également une priorité forte. **Les projets en cours de réalisation et programmés permettront de planter 5000 arbres sur le mandat** (hors Parc de la Feyssine, comprend les plantations dans le cadre des projets urbains, des grandes infrastructures de transport, les plantations dans les rues et les places, les plantations dans le cadre des créations de nouveaux parcs & jardins, etc.) **et de créer 100 000m² d'espaces verts** (comprend les parcs & jardins et la végétalisation sur voirie).

L'effort de végétalisation se concrétise par **une surface de végétalisation sur voirie multipliée par 2 dans les 5 prochaines années, passant de 2,5ha sur la période 2017-2022 à 5ha sur la période 2023-2028.**

Les projets de transport en commun tels que les **tramways T6 Nord, T9 et le Bus Haut Niveau de Service s'affirment comme de futurs leviers de végétalisation de la Ville**. Ils permettront également de réduire le phénomène « d'îlots de chaleur » dans les quartiers traversés. Ces grandes infrastructures de transport pour lesquelles les avant-projets ont été travaillés en 2022 par les services de la Ville aux côtés des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre constitueront aussi de véritables continuités végétales, fortement végétalisées, qui amorcent la trame d'un ensemble de corridors écologiques intra-urbains.

L'état d'avancement 2022 des opérations est le suivant :

- **tramway T6N : 380 arbres et 50 cépées seront plantées** à l'automne / hiver 2025 / 2026 ;
- **tramway T9 : environ 300 arbres** seront plantés à l'automne / hiver 2026 / 2027 ;
- **Bus Haut Niveau de Service : environ 130 arbres** seront plantés à l'automne / hiver 2026 / 2027 ;
- **réaménagement du parking de Barros : environ 200 arbres** seront plantés à l'automne / hiver 2024 / 2025 ;
- **réaménagement de la place Grandclément : environ 100 arbres** seront plantés entre 2024 et 2026 (dont certain lié au projet du tramway T6N) ;
- **création du jardin Mansard : environ 1000 arbres** seront plantés à l'automne / hiver 2025 / 2026 ;
- **création du parc ACI : estimation entre 1000 et 2000 arbres** plantés à horizon 2026 ;
- **création du parc Grandclément (fin des travaux sur le prochain mandat) : estimation entre 1000 et 2000 arbres** plantés à horizon 2027 / 2028.

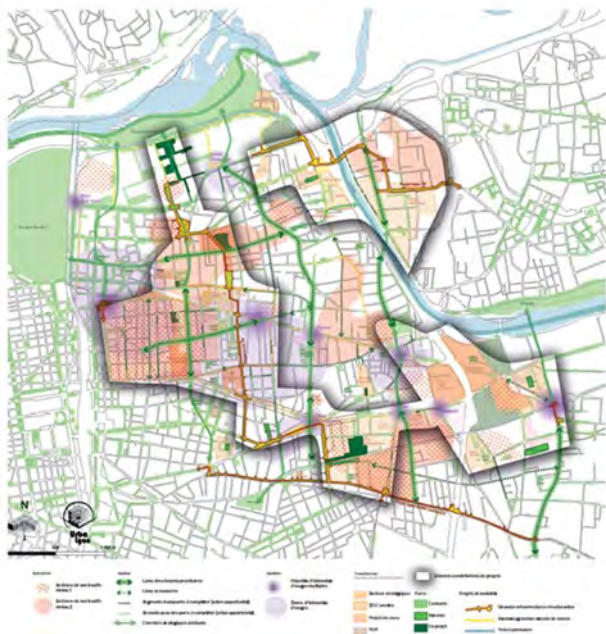


Perspective paysagère tram T6 – Avenue Général Leclerc

- **2022 est aussi marqué par le lancement des études d'aménagements des voies Lyonnaises qui traverseront Villeurbanne (VL1, 2 et 4). Ces aménagements s'accompagneront d'une végétalisation conséquente.** Les travaux de la VL1 sur le tronçon le long du Boulevard Stalingrad ont commencé avant l'été 2023.
- **Préparation des aménagements de parcs (ACI et Autre Soie, à venir Grandclément et Promenade des Berges)**
- **ZAC Gratte-Ciel Nord : passage Rey, transplantation de 2 platanes** issue de l'ancien lycée Pierre Brossolette. Ils ont trouvé leur place dans le **futur jardin du passage Rey**. Le passage Rey comprendra également un jardin partagé.

L'affirmation d'un savoir-faire municipal :

PLANTER LES RUES VILLEURBANAISES Priorisation à horizon 2035

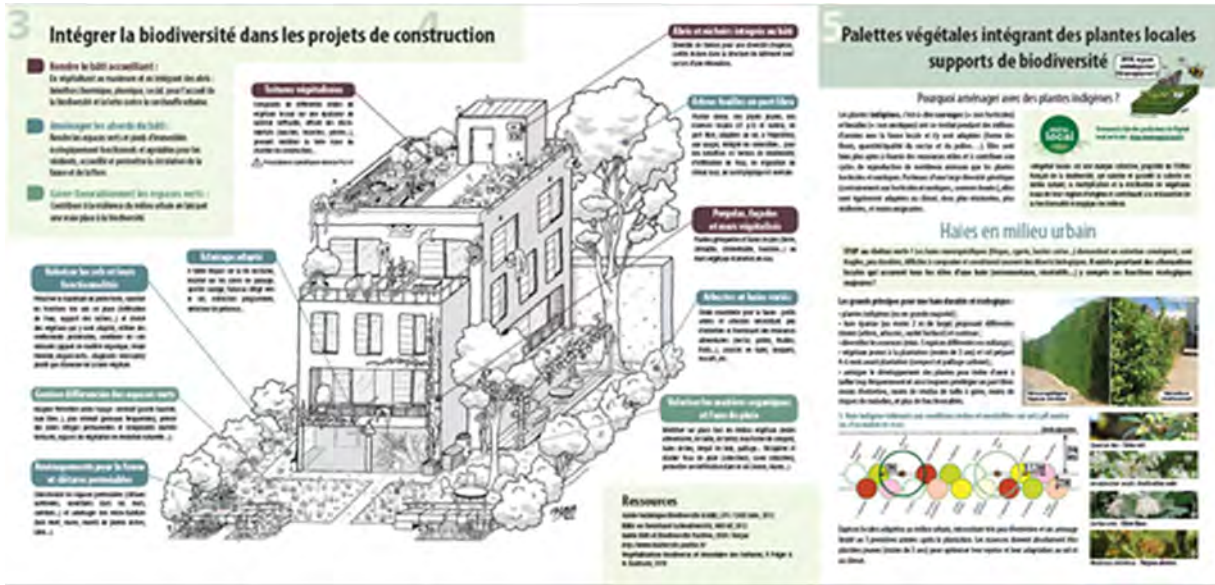


Dans la continuité des travaux menés en 2021, l'étude « **Planter les rues** » - commandée par la Ville et réalisée par l'Agence d'Urbanisme de Lyon – a permis d'aboutir en 2022 à une première version d'une **cartographie stratégique des rues à végétaliser d'ici 2035**.

Outre la définition d'un mode opératoire pour planter davantage dans les rues, l'identification des principaux axes à végétaliser permettra d'engager un dialogue avec les principales parties prenantes qui interviennent dans les rues (opérateurs de réseaux, Métropole de Lyon, etc.) afin de végétaliser plus. Cela offrira également l'occasion d'associer les habitant.e.s à la démarche afin d'expliquer le travail engagé par la Ville, de faire monter en compétences les habitant.e.s et de concerter à l'échelle de la rue sur les implantations d'arbres.

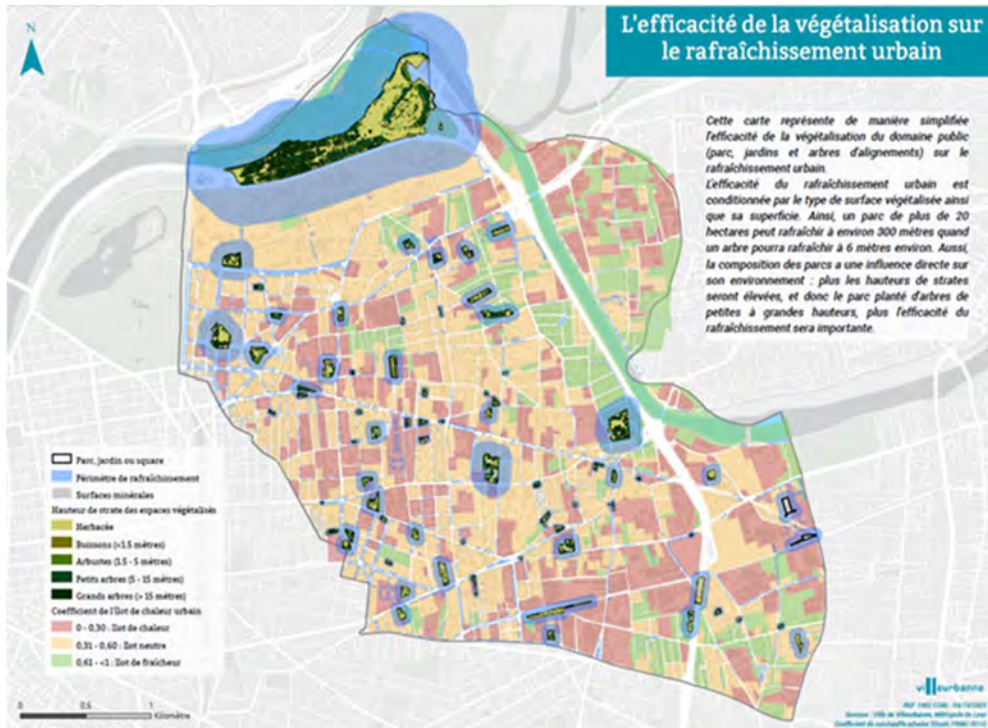
La Ville s'est ainsi dotée :

- **d'un référentiel biodiversité à destination des promoteurs, architectes et paysagistes-concepteurs** qui vise à illustrer comment intégrer et favoriser la biodiversité dans les grands projets immobiliers. Ce document a notamment été annexé aux fiches de lots de la ZAC des Gratte-Ciel et au CPAUPE de la ZAC Grandclément ;
- **d'un référentiel palette végétale & biodiversité / entretien & gestion des espaces verts** qui guide les futures plantations dans l'espace public.



Extrait du référentiel palette végétale (version 2.1 du 27/10/2022)

En un coup d'œil :



FAVORISER L'ESSOR DES PLANTATIONS ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ SUR LES ESPACES PRIVÉS

La plantation d'arbres, de fruitiers et d'arbustes dans les copropriétés fait depuis l'été 2022 l'objet d'une subvention de la Ville de Villeurbanne.

-En s'adossant au dispositif métropolitain « Soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs », lancé en décembre 2021, **la Ville souhaite encourager la végétalisation des copropriétés.**

2022 a été la première année d'existence du dispositif. Le conseil syndical d'une copropriété a bénéficié d'un accompagnement par un chargé de mission de la ville et d'une orientation vers le site ressource de la Métropole de Lyon. **Sept copropriétés ont été conseillées** par Arthropologia et le CAUE 69 et deux ont déposé un dossier. Les premières réalisations sont attendues pour 2023.

La végétalisation de l'espace privé représente un enjeu très important pour soutenir la transition écologique à l'échelle de Villeurbanne. **Environ 70% de la surface du territoire villeurbannais est privée**, contre 30% pour le domaine public.

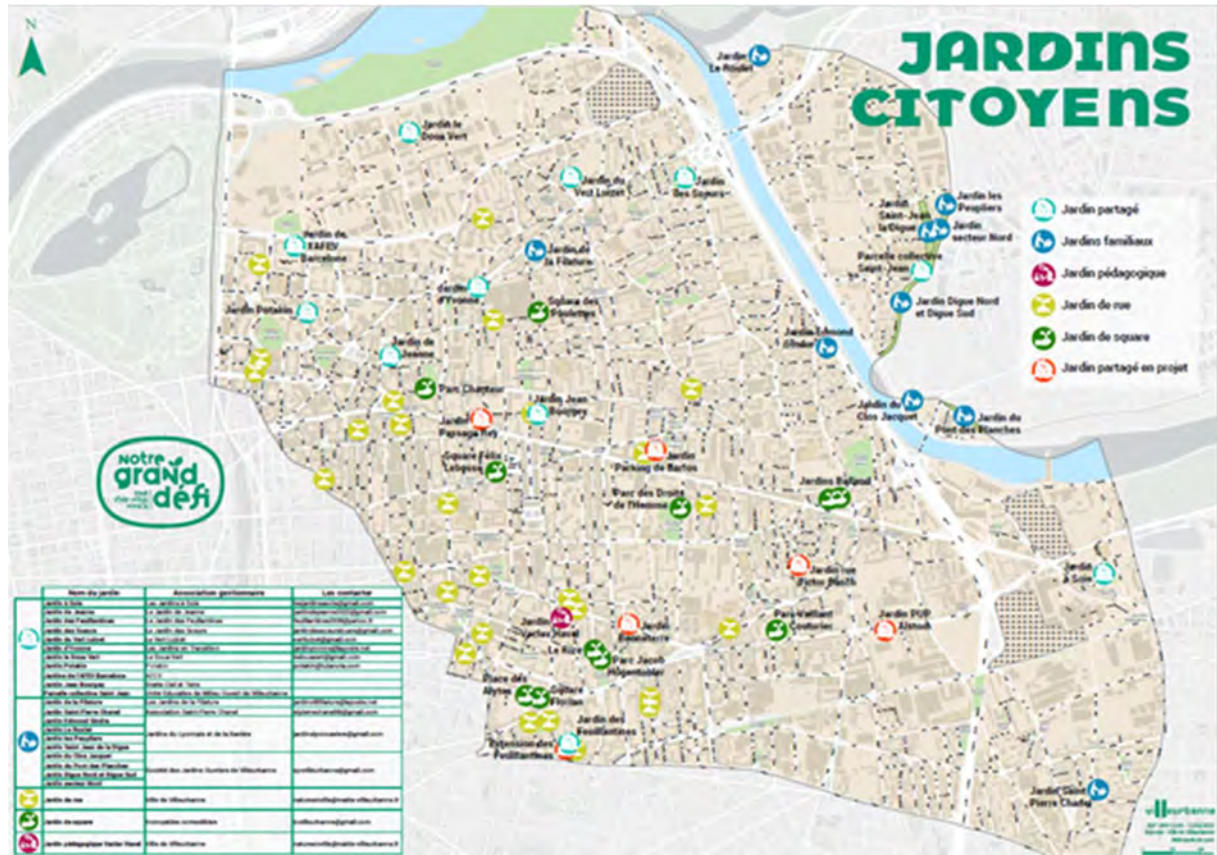
La Ville peut être très proactive dans la végétalisation du domaine public – ce qu'elle est avec 100 000 m² d'espaces verts créés sur le mandat et la plantation de 5 000 arbres –, mais le relais des habitants, propriétaires particuliers de jardins, copropriétaires, bailleurs sociaux, personnes morales, Etat et Département, est essentiel.

Un guide expliquant comment végétaliser dans l'espace privé est en projet. Il permettra de présenter les différentes techniques dont la récolte de graines et le semis qui sont les conditions du passage à l'échelle.

-Dans le cadre du dispositif « Mieux chez moi ! », la **Ville a ajouté un volet végétalisation aux diagnostics multi-usages réalisés par l'ALEC et SOLiHA.**

- **Les plantations citoyennes ou micro implantations florales** : un questionnaire est en ligne sur le site Internet de la Ville et tous les habitants peuvent faire une demande. Elles sont étudiées 2 fois par an. C'est un dispositif simple et efficace qui peut très vite embellir une rue très minérale et apporter un peu de gaieté ! C'est une solution pour planter là où il n'est pas possible de planter des arbres par exemple.

FAVORISER UNE VÉGÉTALISATION CITOYENNE ET FAIRE CONNAÎTRE LES INITIATIVES



Les jardins partagés



-Le jardin de Jeanne (746m²) a été inauguré et l'association a été créée. Ce beau jardin s'est agrémenté d'une spirale à aromates réalisée par les habitants avec la FNE. Il fonctionne très bien, l'école maternelle Descartes y est également très active.

Jardin de Jeanne

-Le jardin des Feuillantines s'est étendu et il partage un terrain de 1280 m² (dont environ 500m² pour les Feuillantines) avec l'association France Nature Environnement qui gère un espace de découverte autour de la biodiversité, la Butinerie, inaugurée le 7 octobre 2023.





-Le **jardin Bonneterre** d'environ 500m² démarre et une association d'habitants va se constituer.

Jardin Bonneterre

Les jardins familiaux

La Ville a mené un état des lieux des sections gérées par les deux plus grosses et anciennes associations de jardins familiaux afin de rappeler les règles d'urbanisme notamment sur la surface des abris de jardins, l'emprise des dalles sur les parcelles mais également sur la gestion de l'eau (viabilité des raccordements des récupérateurs d'eau de pluie), l'état des cabanes (rénovations de certaine), rangement, désencombrement afin que ce qui est étranger à l'activité soit évacué ...

Les jardins de rue

La Ville a signé **une convention cadre avec la Métropole qui simplifie la procédure d'instruction** et nous avons rédigé une **charte de végétalisation pour les citoyens** impliqués qui rappelle et synthétise les engagements de chacun (ville et habitants).



9 nouveaux jardins de rue ont vu le jour en 2022 et 5 au premier semestre 2023

Formations Jardins Urbains cultivés

La Ville propose à son réseau de jardiniers amateurs **6 à 7 formations par an** sur des thématiques qu'ils nous font remonter via un questionnaire : la gestion de l'eau, les pollinisateurs, la taille des fruitiers, la culture hors sol et peu profondes, la gestion de conflits, les plantes spontanées ...

Dans ce cadre, un **chantier participatif avec Pistyles « Du goudron à l'arbre »** a été proposé pour lequel les habitants ont suivi la débitumisation d'un enrobé et ont pu planter sur 3 strates.



Festival Côté jardins



Le Festival Côté Jardins est une nouveauté du mandat actuel associant le marché aux plantes et « les bons plans de la Feysine » sur une semaine. L'objectif de ce festival est la sensibilisation à l'environnement en montrant aux habitants les espaces de nature proche de chez eux et en organisant des animations d'observation, de création et de réflexion pour mieux accueillir la biodiversité en ville et ce, dans la majorité des quartiers de la ville.

Temps d'ouverture du festival, le marché aux plantes s'est déroulé à l'occasion du week-end de Pâques. Le festival s'est poursuivi pendant la 1ère semaine des vacances scolaires. Diverses animations et balades ont eu lieu. **Un total de 28 événements dont les portes-ouvertes des jardins partagés de la ville.**

Chaque année, une création pérenne fabriquée avec les habitants est organisée ; en 2022, 'une fresque murale avec la plantation de plantes grimpantes au pied du mur a été réalisée et installée au jardin des mille couleurs et l'animation fut portée par l'association « Des espèces parmi Lyon » et les artistes Muz Mural Media. Les plantations étaient ensuite arrosées régulièrement par une école située à proximité.



Le Festival en quelques chiffres :

- Le Marché aux plantes a accueilli environ 4 000 personnes
- La Soirée du vendredi sur l'espace de l'Europe (Quartier du Tonkin) avec le repas participatif « La Légumerie » et un concert des Binioufous a réuni entre 200 et 300 personnes.
- Journée de clôture au CCO : estimation de 230 personnes.
- Animations de la semaine (hors concert, portes ouvertes jardins) : 280 personnes
- Soit une fréquentation totale sur l'ensemble du festival d'environ 5 000 personnes.

UNE VISION COMMUNE AVEC LA METROPOLE

Le **Plan nature** de la Métropole de Lyon constitue une nouvelle porte d'entrée des liens entre celle-ci et Villeurbanne.

Sur le plan opérationnel, la coordination entre la Ville et la Métropole est un puissant levier, dans le cadre des réaménagements de voirie (budget FIC et PROX) et de la conception des espaces de mobilité afin d'accroître massivement la présence du végétal.

Enfin, le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) est un outil majeur pour accroître les coefficients de pleine terre dans les projets immobiliers.

EAU

NOTRE VISION POUR CE MANDAT

« Au commencement de toute humanité est l'eau. Au commencement de toute dignité, de toute santé, de toute éducation, de tout développement, dans l'ordre des priorités, rien ne précède l'accès à l'eau ». Cette phrase d'Erick Orsenna replace l'eau comme un objet fondateur. Habités à disposer d'une ressource quasi infinie, nous avons fini par oublier sa présence, son importance. Pourtant, le dérèglement climatique nous rappelle à son bon souvenir : inondations meurtrières, intempéries violentes, sécheresses, nécessitent de repenser notre rapport à l'eau. Face et avec l'eau, il s'agit de se protéger et de protéger.

Tout d'abord protéger une ressource vitale, un bien commun. À Villeurbanne, cela passe par un changement des pratiques professionnelles notamment parmi nos jardiniers et agents d'entretien. Cela passe également par quelque chose d'aussi commun que nos piscines municipales où il faut limiter le gaspillage en eau tout en garantissant à toutes et tous un accès à ces équipements d'intérêt public.

Ensuite, protéger. Protéger les Villeurbannais des inondations et sécheresses. Pour cela, la Ville se doit d'adapter ses stratégies d'aménagement. Villeurbanne, comme pour la plupart des villes a été façonnée par la présence de l'eau. La Rize traversait la commune jusque dans les années 1960. Avant la construction de la digue et du canal, Villeurbanne était régulièrement inondée. Un urbanisme protecteur est un urbanisme qui permet de désimperméabiliser et déminéraliser, notamment les cours d'écoles, afin de faciliter le cycle de l'eau.

ACTIONS EN INTERNE DES ACTIVITÉS ET DU PATRIMOINE MUNICIPAL

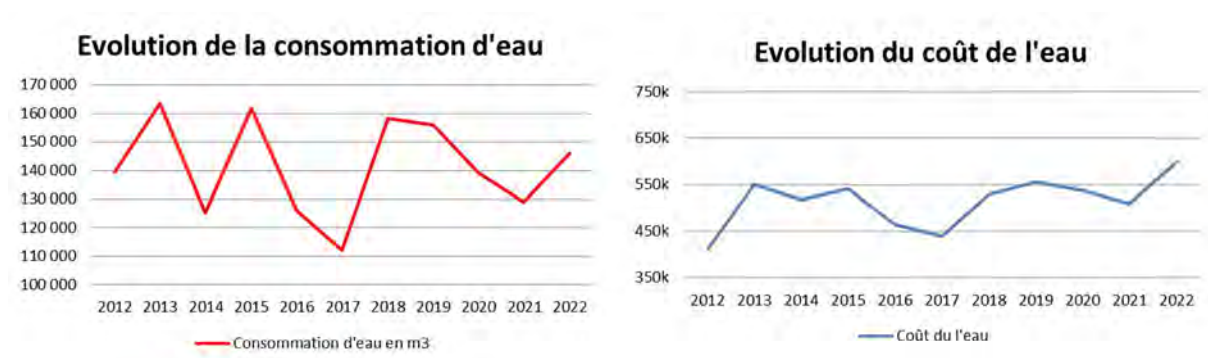
Bilan fluides 2022

Chiffres-clés

Une consommation globale de 146.000m³ d'eau dans le patrimoine municipal

Une hausse de +13% par rapport à 2021

Un coût total de 598 099 €, en hausse de +18% par rapport à 2021



La forte hausse de consommation en eau qui est intervenue en 2022 correspond à un problème de pompes des eaux de nappe sur le remplissage des bassins du CNEG et la bascule pendant plusieurs mois sur l'eau du réseau (environ + 50 k€ et + 17 000 m³).

Le coût moyen de l'eau est en hausse par rapport à 2021 (+3,82%).

Top 5 des bâtiments les plus consommateurs en eau

Equipement municipal	Coût global (y compris assainissement)	Consos eau du réseau (m3)
Centre nautique Etienne Gagnaire	178 919 €	21 525
Piscine André Boulloche	20 235 €	1 491
Complexe sportif Boiron Granger	11 294 €	3 737
Piscine des Gratte-ciel	19 445 €	3 141
Fontaine place L Goujon	9 588 €	7 850

NB : Les consommations d'eau ne comprennent pas les eaux des points de captage gérés par la Ville

A noter : Suite à une décision du Conseil communautaire actée en décembre 2021, la gestion de l'eau est passée en régie de la Métropole de Lyon au 1er janvier 2023 avec un objectif de préservation de la ressource et d'optimisation de la qualité du réseau. La réorganisation de ce service public va également s'accompagner de la mise en place d'outils de suivi plus adaptés pour les collectivités.

Économie de l'eau des piscines municipales

Les piscines constituent le premier poste de consommation en eau de la municipalité, avec un total de 23.716,7 m³ en 2022 dans les trois équipements soit près de 16% de la consommation d'eau des bâtiments municipaux.

Un **projet de récupération des eaux grises** en cours d'étude sur le Centre Nautique Etienne Gagnaire devrait permettre d'optimiser la chauffe de l'eau des bassins, mais également de réaliser d'importantes économies d'eau, avec un gain d'environ 2 500 m³ d'eau par an.

Budget : 37 500 €

Développement de nouvelles pratiques de nettoyage

Dans le cadre du marché d'entretien de ses bâtiments administratifs confié à l'entreprise d'insertion Buers services, un nouveau système de nettoyage a été développé en ayant recours à la technologie de transformation de l'eau du robinet en solution aqueuse d'ozone stabilisé.

L'eau ozonée est en effet une solution nettoyante et assainissante qui remplace les produits chimiques traditionnels. Certifiée Green Seal aux normes GS-37 et GS 53, et conforme aux normes LEED et BOMA BEST, cette solution est sans danger pour l'environnement et permet de réduire l'exposition aux produits chimiques pour le personnel et les usagers

Les agents d'entretien sont formés pour mettre en œuvre cette nouvelle pratique.

Modification des pratiques professionnelles des jardiniers

Les pratiques professionnelles des jardiniers de la Ville évoluent également pour une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau.

Trois sites de la direction des espaces publics et naturels sont équipés de **cuves de récupération d'eau de pluie**, depuis 2022 : aux ateliers Michel Dupeuble, rues Léon Blum et Ferrandière (rue Pascal), pour une capacité cumulée d'environ 35 000 litres.

Ces récupérateurs permettent d'exploiter cette ressource et d'éviter de puiser l'eau du réseau. Les plantations de la ville peuvent ainsi être arrosées durant les périodes de restriction d'arrosage dans le

cadre des arrêtés de sécheresse, qui peuvent être préjudiciables aux jeunes végétaux. Par ailleurs, l'arrosage permet de maintenir la fonction d'évapotranspiration des végétaux dans la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Une cuve d'une capacité de 50 000 litres a également été enterrée sous le terrain du stade de la Viabert récemment rénové. Ce réservoir d'eau supplémentaire vient compléter le maillage des cuves enterrées dans la Ville et permettra d'arroser les jeunes plantations dans le quartier.

Une réflexion globale est par ailleurs portée dans les constructions neuves installées sur le foncier municipal, avec une **multiplication systématique des solutions de récupération d'eau de pluie**. L'objectif à terme est de disposer d'un réseau de réservoirs d'eau permettant de mailler le territoire communal.

La palette végétale dans les parcs et jardins de la Ville a également évolué dans le temps. Les jardiniers s'efforcent de remplacer annuelles et bisannuelles, qui nécessitaient de nombreux arrosages, par des **vivaces et des arbustes résistants à la sécheresse et plus adaptés aux fortes chaleurs**. Ces palettes végétales ne nécessitent plus d'arrosage une fois qu'elles sont installées (aromatiques, comme le thym ou le romarin, ciste, plantes grasses...).

La Ville a également généralisé le **paillage en pied d'arbre et l'installation de strates intermédiaires (arbustes, vivaces et couvre-sols)**, afin de limiter l'arrosage en été et stimuler les fonctions organiques des sols.

Des **formations aux techniques d'arrosage** sont mises en place pour permettre une montée en compétence des équipes de jardiniers en charge des espaces verts sur les installations d'arrosages automatiques déjà existants et plus généralement sur la gestion de l'eau en ville, notamment en période de sécheresse.

En 2022, 24 encadrants et agents de maîtrise de la régie espaces verts ont été formés.

Désimperméabilisation des sols du patrimoine municipal

Chiffres-clés

15 cours d'écoles désimperméabilisées depuis 2020

3300 élèves et 220 usagers concernés

96 nouveaux arbres plantés ~ 1 arbre pour 18 élèves

13% de surfaces végétalisées en plus > Passage de 8% à 21% de surfaces végétalisées

7 000 m² de surface perméables (équivalent au stade Dominique Mateo) > Passage de 11% à 34% de surfaces désimperméabilisées dans les cours d'école

Plus de 1,8 hectares de surfaces d'eaux pluviales ont été déconnectées du réseau et infiltrées.

Surfaces eaux pluviales infiltrées (cours + toitures): 18 359m²

34 ateliers de concertation/ pédagogiques avec les adultes et les enfants usagers depuis 2021

En moyenne, 4 cours d'école par an ont été désimperméabilisées depuis le début du mandat, réparties de manière homogène sur le territoire Villeurbannais, ce qui représente environ **2 hectares** (surface équivalente au futur parc ACI).

L'enjeu est de déminéraliser ces espaces de récréation, de les végétaliser, tout en gérant le cycle de l'eau (100 % de l'eau pluviale infiltrée à la parcelle) y compris, quand cela est possible, en récupérant les eaux pluviales de toiture des bâtiments et en les réinjectant dans les espaces verts de la cour de l'école.

En 2022, trois nouveaux groupes scolaires ont bénéficié de réaménagement de cours :

- école élémentaire Antonin Perrin (4 cours – 1243 m²) - 285.000€
- école maternelle Jean Jaurès (2 cours + un jardin arrière – 1105m²) - 370.000€
- école élémentaire Château Gaillard (2 cours – surface : 1315 m²) - 315.000€

Total surfaces perméables ou semi-perméables créées : 1358m²

Total surfaces d'eaux de pluies déconnectées du réseau : 3984m²



Cour de l'école maternelle Antonin Perrin



Cour de l'école maternelle Jean Moulin



Cour de l'école Château Gaillard

Ces projets sont également l'occasion de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux et de leur permettre d'être les acteurs des projets avec l'objectif de diversifier les activités (calmes, ludiques, sportives, pédagogiques), et d'assurer un meilleur partage des espaces entre les filles, garçons, les petits, les grands, les enfants en situation, de handicap etc.,

En 2022, des concertations dans l'école Antonin Perrin ont été conduites afin de recueillir les besoins des élèves et co-construire les projets à l'aide de maquettes. **Cinq ateliers avec les élèves** (1 atelier avec les maternelles et 4 ateliers avec les élémentaires) ont été organisés durant deux journées dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour 2023, l'objectif sera de concerter l'ensemble des utilisateurs des écoles, y compris les enfants. Cinq rencontres sont ainsi programmées d'octobre à décembre.

Végétalisation des toitures

Les toitures végétalisées sont développées dans le cadre des projets de rénovation du patrimoine municipal et de réfection de l'étanchéité des toitures, ainsi que dans le cadre des programmes neufs. Elles représentent une surface totale de 13 096 m², dont 9 800m² dans les groupes scolaires.

En 2022, deux nouvelles toitures végétalisées ont été intégrées aux programmes neufs du gymnase Jeanne Desparmet-Ruello (961m²) et le groupe scolaire Simone Veil (484m²).

ACTIONS TERRITORIALES

La préservation de la ressource en eau est une préoccupation de plus en plus présente dans les aménagements de la Ville. Amorcée depuis plusieurs années dans le cadre de la ville perméable, initiée par la Métropole de Lyon, l'infiltration des eaux pluviales à la source fait désormais partie intégrante dans projets ou des aménagements urbains quels qu'ils soient.

Les arbres de pluie

Dans le cadre du projet européen Life ARTISAN, en lien avec la direction de l'eau de la Métropole de Lyon, la Ville de Villeurbanne a lancé en 2022 un travail d'identification de sites potentiels pour accueillir des arbres de pluie. **Les arbres de pluie sont des arbres dont la fosse de plantation a été pensée et dimensionnée en surface et en profondeur pour gérer tout ou partie des eaux de ruissellement, mais également pour favoriser le développement de l'arbre et la biodiversité, y compris celle du sol⁹.**

Le principe consiste à infiltrer l'eau de pluie dans la fosse de plantation. Tous les arbres plantés dans le domaine public ne peuvent pas être transformés en arbre de pluie. Le choix des arbres cibles s'appuie sur le calcul d'un impluvium / zone de ruissellement pour identifier les rues pour lesquelles il y a un enjeu à infiltrer les eaux de pluie. Certaines rues sont plus propices que d'autres.

Les premières réalisations devraient se concrétiser en 2023.

Chaque réflexion d'aménagement de la Ville intègre également la préoccupation de la préservation de la ressource en eau. Pour chaque projet, on se pose ainsi la question du cycle de l'eau en favorisant le maintien de son infiltration à la parcelle, de la rétention, voire de la réutilisation, pour irriguer les espaces verts existants (Voir les différentes actions relatives à la végétalisation évoquées dans la partie précédente).

Sensibiliser le grand public

Propositions du Rize dans le cadre de l'action culturelle tout public : des balades urbaines thématiques

L'année capitale française de la culture a été l'occasion d'un renforcement de **l'offre de balades urbaines** sur le territoire de Villeurbanne, dont une spécifiquement **axée sur la ressource en eau le long du Rhône, en partenariat avec France nature environnement, Eaux de Lyon et Usine sans fin.**

Commande a été passée à France Nature Environnement, partenaire régulier du Rize, pour concevoir une balade sur la thématique de l'eau le long du Rhône et du canal. L'idée d'une balade pour évoquer les différents usages de l'eau, dans leur dimension environnementale (espace naturel sensible, faune), technique (usine des eaux, champs captant) et patrimoniale (transbordeur, ouvrages liés à l'hydroélectricité) s'est alors imposée. Le parcours tracé pourrait relier à vélo l'usine des eaux de Caluire, le parc de la Feyssine, la station d'épuration et l'usine hydroélectrique de Cusset et donner la parole à divers associations et partenaires sur leur champ de connaissance.

⁹ [En savoir plus les arbres de pluie](#)



Le Rhône à vel'eau : environnement et patrimoine

Balade urbaine

Par France Nature Environnement, Eau à Lyon, Usine sans fin et autres partenaires

Au fil du Rhône et du canal, découvrez les mille et un usages de l'eau. Approvisionner les Hommes, alimenter la biodiversité ou encore produire de l'énergie, autant de facettes qui laissent leur empreinte dans nos paysages urbains. Une balade à vélo à plusieurs voix, où découverte et expériences seront au rendez-vous.

Samedi 9 avril 2022 – 14h30 & Samedi 1 octobre 2022 – 14h

Complément : durée 3h / tout public à partir de 8 ans

Bonne pratique du vélo nécessaire (trajet 7km aller environ), apporter son propre vélo (prêt possible à préciser). Départ devant l'Usine des Eaux, 2 avenue de Poumeyrol, Caluire-et-Cuire

UNE DEMARCHE MENEES EN PARTENARIAT AVEC LA METROPOLE

La Métropole de Lyon a la responsabilité du cycle de l'eau sur son territoire et assure à ce titre la distribution et l'assainissement de l'eau pour les 59 communes.

Cette gestion de l'eau entre, par ailleurs, dans le cadre du PLUH porté par la Métropole, dont la Ville est partie prenante. Villeurbanne milite, entre autres, pour que les pompages d'eau effectués dans la nappe phréatique du territoire de la Ville (lorsque la nappe y affleure) lors des travaux immobiliers soient obligatoirement réinjectés dans la nappe à un autre niveau pour limiter tout gaspillage d'eau.

Ces éléments viennent en complément de la démarche de végétalisation du territoire évoquée dans la partie précédente et qui intervient elle aussi dans la protection de la ressource en eau.

Le pilotage des priorités d'aménagement à l'échelle communale reste de la décision de la Ville. Toutefois, la politique de mobilité est co-construite avec la Métropole.

DÉCHETS

NOTRE VISION POUR CE MANDAT

Le meilleur déchet est le déchet que nous ne produisons pas. Si la gestion des déchets est une compétence très largement métropolitaine, la Ville continue d'investir la thématique tant elle revêt une importance majeure pour la transition écologique de Villeurbanne.

L'ambition globale est d'aller vers une ville « zéro déchet ». Si le recyclage des déchets est important, la réduction des déchets l'est encore davantage. Dès lors, la lutte contre le gaspillage paraît comme une évidence tant économique, éthique, qu'écologique.

Cette réduction des déchets passe également par le soutien aux acteurs de l'économie circulaire, de la réparation, du ré-usage de la consigne. Autant de secteurs qui sont générateurs d'emplois verts. Ici, l'exigence écologique s'associe à la question du travail. Pour preuve, l'expérimentation « Territoire zéro chômeur longue durée » de Saint-Jean a investi cette thématique que ce soit par des activités de couture, de transport de bio-déchets, de compost ou de réparation de jouets.

Plus largement, aller vers une ville « zéro déchet », c'est aussi changer notre rapport aux déchets et donc changer notre rapport au monde. Il s'agit de considérer certains déchets non comme une contrainte à éliminer mais comme une ressource. La valorisation des bio-déchets avec la diffusion de composteurs pour revitaliser nos sols en est un exemple.

Le grand défi d'une ville « zéro déchet » ne peut être que collectif. Dès lors, la Ville accompagnera les citoyens, les entreprises et les associations dans la réduction de leurs déchets.

Enfin, une ville propre est une exigence de tous les jours qui concourt au mieux vivre. C'est pourquoi, la Ville a dressé avec la Métropole une convention propreté et travaille à la création d'une brigade du cadre de vie.

UNE DEMARCHE MENE EN PARTENARIAT AVEC LA MÉTROPOLE

La Métropole de Lyon collecte et traite les déchets ménagers sur l'ensemble du territoire. Elle poursuit ses efforts pour valoriser au mieux ces déchets, sous forme de valorisation matière par recyclage ou compostage et de production d'énergie.

Comme cela est présenté ci-dessous, la Ville travaille en lien fort avec la Métropole dans ce domaine, notamment sur la gestion des dépôts illicites, les déchets des marchés alimentaires et forains, la valorisation des biodéchets des ménages.

Le travail mené au sein des réseaux communes-Métropole sur le sujet permet également des retours d'expérience en matière de prévention des déchets, notamment dans le cadre de l'éco-responsabilité des événements et dans les écoles et les crèches.

METTRE EN ŒUVRE LE PLAN POUR UNE COLLECTIVITÉ « ZÉRO DÉCHET »

Passage d'une restauration municipale sans emballage plastique pour le conditionnement et le service

En mai 2022, les barquettes plastiques ont été remplacées par des bacs en inox pour les quatre résidences de personnes âgées et les deux EHPAD livrés par le service restauration de la Ville, soit une réduction d'environ 850 barquettes en plastique par semaine, équivalent à 50kg de plastique économisé chaque semaine.

En octobre 2022, c'est la production destinée aux crèches qui a effectué cette transition. Cela représente une réduction d'environ 350 barquettes (soit plus de 15kg de plastique en moins à destination des poubelles) par semaine.

Le passage en contenant inox avec la suppression totale des barquettes en plastique sur les restaurants scolaires est programmé pour la rentrée 2024. Ce changement de conditionnement des repas représente 8500 repas servis par jour et impacte plus de 400 agents de la Ville.

Réduction des déchets de la collectivité avec un objectif de 100 % de tri

En 2022, 21,7 tonnes de papiers/cartons ont été collectées par le prestataire mandaté par la Ville (21,8 en 2021) sur les sites suivants :

- 2 bâtiments administratifs (Hôtel de Ville et Mairie Annexe),
- 4 équipements du réseau de lecture publique (Maison du Livre, de l'Image et du Son, médiathèque et prêt aux collectivités),
- 26 groupes scolaires et 2 écoles maternelles.

50% des papiers/cartons collectés proviennent des bâtiments administratifs, 31% des équipements du réseau de lecture publique et 19% des écoles (contre 13% en 2021, montrant une amélioration de la collecte sur les écoles).

Le marché de collecte papiers/cartons géré par le service Maîtrise de l'Energie & Gestion des Equipements Techniques (MEGET) au sein de la Direction de la Construction a pris fin mi 2023. Il sera renouvelé à l'été 2023. En plus des 34 équipements municipaux cités plus haut, principaux utilisateurs de papier, de nouveaux bâtiments (sites administratifs et culturels) seront collectés à partir du second semestre 2023 et la collecte du polystyrène expansé (lié aux activités de la DSI) sera ajoutée. Des actions de sensibilisation seront mises en place en 2023-2024, en particulier dans les écoles.

Une collecte sélective des emballages est également mise en place sur la cuisine centrale Saint Jean dans le cadre d'un marché spécifique géré par la Direction de la Restauration Municipale. Ce marché sera également renouvelé au 2nd semestre 2023 et concernera le carton, le plastique (rigide et film), les boîtes de conserves et le bois, ainsi que la cuisine centrale Jean Jaurès.

Un travail de réflexion pour la prévention et le tri des déchets générés par les usagers des équipements publics a été initié en 2022, avec la Maison du Livre, de l'Image et du Son, ainsi qu'avec l'Ecole Nationale de Musique, et avec une étude d'élèves de la Public Factory de Sciences Po Lyon sur le complexe sportif de Gratte-Ciel (salles ADN et Gratte-ciel et piscine Bouloche). La mise en œuvre a débuté début 2023.

Par ailleurs, la Ville a lancé fin 2022 un travail de réaménagement de la plateforme de gestion des déchets des services municipaux située rue Teillon, afin d'améliorer les conditions de travail des agents (avec l'appui d'un prestataire ergonomique) et la gestion et la valorisation (par recyclage ou réemploi) des déchets qui y sont déposés, notamment en travaillant avec des éco-organismes tels que Valdélia.

Les marchés publics concernant la fourniture de matériels destinés aux ateliers municipaux incluent désormais des clauses de reprise des emballages (cartons et palettes). Conformément à la réglementation, les fournisseurs récupèrent également en fin de vie le matériel spécifique qui leur a été commandé, tel que les peintures et broseries, le matériel électrique...

Réemploi des matériaux et des mobiliers dans les projets d'aménagement de locaux

Après une première expérimentation sur la réutilisation de matériaux de construction dans le cadre du projet d'aménagement de la Maison des Services Publics des Buers et sur le réemploi de mobilier de bureau dans le cadre du réaménagement des locaux de la Direction Générale Ingénierie et Cadre de Vie (DGICV) à la Mairie Annexe en 2021, la Ville poursuit sa démarche pour intégrer les pratiques de réemploi dans les projets d'aménagement de locaux.

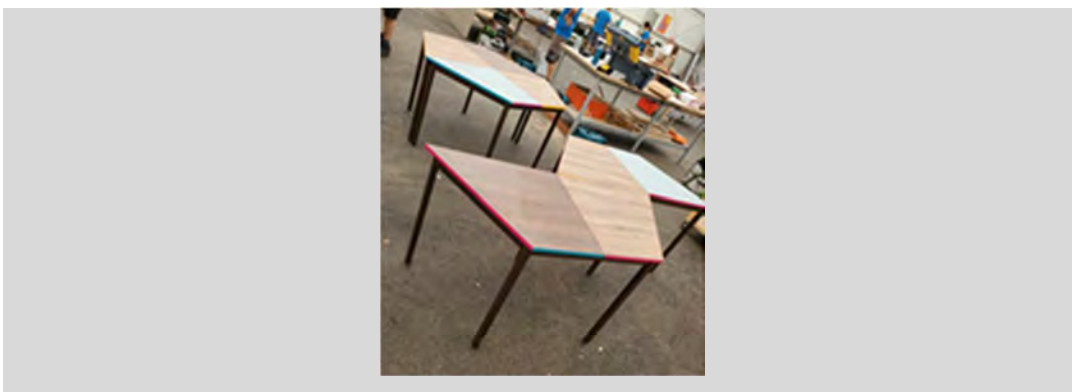
Ainsi, pour les nouveaux locaux du 27 rue Paul Verlaine, le service Conception Plans Modélisation (COPLAM) de la Direction de la Construction a mandaté un prestataire, spécialisé dans le domaine de l'économie circulaire, pour travailler sur l'acceptation des mobiliers de réemploi. Ce travail participatif s'est déroulé en plusieurs temps, au 1^{er} semestre 2023, pour une meilleure écoute et intégration des besoins des agents dans la conception d'espaces éco-conçus :

- Un inventaire des mobiliers des services concernés par le déménagement dans les locaux de la rue Verlaine a d'abord été réalisé pour catégoriser les mobiliers et identifier ceux qui seraient conservés sur le nouveau site, ceux, en bon état mais non conformes au besoin ou non conformes aux exigences d'ergonomie de la collectivité, qui seraient valorisés en reconditionnement ou réemploi hors site, et ceux à valoriser dans les filières de recyclage ;
- Le niveau d'acceptabilité du réemploi dans le cadre du projet d'aménagement de locaux de bureaux sur le site de la rue Verlaine a été mesuré via des ateliers à partir d'exemples concrets.

Ce travail sera finalisé fin 2023 avec des préconisations du prestataire concernant le réemploi de mobilier.

Des meubles font peau neuve à la Direction de la Vie Associative et des Centres sociaux avec l'Atelier Emmaüs :

Dans le cadre de la mise en place d'un Pôle ressources à destination des associations (« Villeurbase »), la Direction de la Vie Associative et des Centres Sociaux a souhaité créer un lieu chaleureux et éco-responsable, en utilisant du mobilier de réemploi. Pour cela, la Direction a collaboré avec l'Atelier Emmaüs afin de donner une seconde jeunesse à des meubles qui étaient stockés depuis plusieurs années dans le sous-sol du CCVA : une partie des équipes de la Direction s'est rendue dans les locaux de l'Atelier Emmaüs pour rénover ces meubles qui seront installés dans les locaux de Villeurbase.



Amélioration des pratiques de déconstruction et de réemploi dans les projets de démolition et de construction

Une démarche de réemploi a été mise en place sur l'opération majeure de réhabilitation du GS Croix-Luizet (coût travaux : 7,5M€HT). Pour cela, la réalisation du **diagnostic PEMD (Produit Équipement Matériaux Déchet)** a été confiée à la société Bobi Réemploi, qui a complété son diagnostic par une étude de réemployabilité des matériaux pertinents. Il ressort de cette démarche l'identification des éléments suivants qui feront l'objet de réemploi : radiateurs en fonte, gravillon en toiture, tableaux, enceintes, projecteurs, WC maternelle. Cette liste a été établie au regard des contraintes de l'opération. En effet, plusieurs matériaux ont été écartés du fait du délai nécessaire à leur dépose soignée en vue d'un réemploi, au regard des contraintes du planning de l'opération réalisée en site occupé. A cela, s'ajoutent les difficultés de stockage sur ce site très réduit. La mise en place de ces ouvrages aura lieu entre fin 2023 et courant 2024.

Le contrat de maîtrise d'œuvre type de la Direction de la Construction a été refondu avec l'intégration d'un volet relatif à la transition environnementale, et en particulier une étude systématique des différents types de réemploi possibles sur chaque opération.

Afin d'intégrer le **réemploi dans les pratiques professionnelles des agents**, le cahier des charges d'une formation sur la mise en œuvre du réemploi dans les opérations de travaux sur le patrimoine bâti a été établi en 2023. L'ensemble des agents chargés de projet de la Direction de la Construction, ainsi que la Direction du Développement Urbain, la Direction de l'Urbanisme Règlementaire et la Direction Technique Maintenance Logistique, participeront à cette formation prévue au 1^{er} trimestre 2024.

Parmi les autres projets à venir, on peut citer le projet de réemploi des structures modulaires du groupe scolaire provisoire Simone Veil sur d'autres sites municipaux pour répondre aux différents besoins de la Ville (extensions provisoires de groupes scolaires, locaux transitoires dans le cadre d'opérations sur le patrimoine bâti...). Le GS S.Veil est prévu d'être déconstruit d'ici à début 2024.

De même, les 2 opérations « Regroupement de la DGICV sur le site de Dupeuble » et « Construction du groupe scolaire Niki de St-Phalle » intègrent une démarche de réemploi avec un accompagnement spécifique sur le sujet (Bobi réemploi et Cycle Up). Les travaux de construction de ce nouveau GS débuteront début 2024 et il est prévu le réemploi de matériaux issus de sites extérieurs. Les travaux de la future DGICV doivent débuter d'ici fin 2024/début 2025 et intégreront du réemploi de matériaux du site et de l'extérieur.

Optimisation des déchets verts

Une démarche a été engagée au sein de la Direction des Espaces Publics Naturels, visant la **montée en compétence des équipes de jardiniers pour la réutilisation, sur chaque site, des déchets verts**.

Une **formation-action sur la gestion écologique** de ces déchets a ainsi été suivie début 2023 par 10 agents de la Direction. Plusieurs axes de travail pour les prochaines années, assortis des grandes lignes de plans d'actions, sont ressortis de cette formation, dans un objectif général de limitation de la production des déchets verts et de l'export de biomasse à l'extérieur de chaque site : diminution de l'export de feuilles des écoles en mettant en place des solutions pour les valoriser in situ, limitation de la taille et de l'export des rémanents de taille (y compris par le choix de plantes adaptées à l'espace disponible sur le site), identification des sites surproducteurs de biodéchets pour en organiser une réduction progressive (installation de parcs à feuilles dans les projets d'infrastructures de transport : T9, BHNS, VL1), diminution des exports de biomasse de la plateforme de la Feysine.

Un travail de réflexion a été lancé fin 2022 sur la **gestion des déchets des cimetières, et en particulier des déchets verts** (qui représentent une partie importante des déchets générés par les cimetières mais qui ne sont actuellement pas valorisés). Un diagnostic mené par un prestataire, en lien avec le service des cimetières et le service en charge de la gestion des espaces naturels, sera réalisé au 2nd semestre 2023. A noter qu'il est prévu la mise en place d'espaces de réemploi des pots et jardinières à destination des usagers en 2023.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES VERS LE « ZÉRO DÉCHET »

Accompagnement des entreprises dans la mise en place du « zéro déchet »

Un volet d'accompagnement des entreprises sur la prévention des déchets est en cours de construction par la Métropole. La Ville s'associera à la dynamique métropolitaine afin d'intégrer la sensibilisation au cycle des déchets dans ses axes de travail en lien avec les entreprises et de promouvoir l'application de l'obligation de tri des 5 à 8 flux de déchets et des biodéchets¹⁰.

¹⁰ Depuis juillet 2016, les professionnels ont l'obligation de trier 5 types de déchets, papier/carton, métal, plastique, verre et bois, dans des poubelles dédiées. A partir de janvier 2024, ils devront également trier à

Mise en place d'une démarche de prévention, tri et valorisation des déchets des marchés alimentaires et forains

Une démarche d'expérimentation, initiée par la Métropole sur les marchés forains de 5 communes pour tester des solutions de tri pour les différents types de flux, a débuté en 2020 à Villeurbanne sur le marché de la **place Chanoine Boursier**. Alors que les déchets sont collectés en mélange par la Métropole (et ensuite incinérés) sur les autres marchés, **un tri en 4 flux est réalisé par les commerçants** sur ce marché (fruits, légumes, fleurs / cartons / cagettes en bois / autres déchets) afin de permettre une meilleure valorisation. Grâce à cette collecte séparée les **déchets organiques peuvent par exemple être valorisés en compost via un prestataire de la Métropole et retourner à la terre sur le territoire du Grand Lyon**.



Une démarche portant sur **la propreté du marché** de l'avenue E. Réguillon et de la rue du Dr Frappaz, menée conjointement par la DDEI et la DGICV, a été initiée à l'ouverture de ce marché début 2023, avec un regroupement des déchets dans des enclos (déchets néanmoins toujours collectés en mélange par la Métropole compte tenu de ses marchés publics en cours jusqu'à fin 2023). Ceci permet de limiter les envois de déchets et de préparer au tri qui sera mis en place à partir de 2024.

A partir de début 2024, **le tri en 3 flux (fruits, légumes, fleurs / cartons / autres déchets) sera en effet généralisé sur l'ensemble des marchés de Villeurbanne** (et de la Métropole), avec un partage de la prise en charge de la collecte et de la pré-collecte entre la Métropole et la Ville. Un travail est réalisé par les services de la Ville depuis fin 2022, en lien avec le Grand Lyon et d'autres communes et sur la base des résultats de l'expérimentation menée depuis 2020 sur 5 marchés, pour définir les meilleures solutions de gestion de ces déchets et l'organisation à mettre en place pour permettre ces nouvelles modalités de tri sur les marchés alimentaires et forains.

Dans l'optique d'une valorisation le plus possible en circuit court, la Ville a lancé début 2023 un diagnostic pour étudier la possibilité de valoriser les déchets de plusieurs petits/moyens marchés via un compostage de proximité, avec, en parallèle, une réflexion sur le don des denrées alimentaires encore consommables.

VALORISER LES BIO-DÉCHETS DES HABITANTS ET DES SERVICES MUNICIPAUX

Multiplication des sites de compostage

Chiffres-clés :

Au total : 102 composteurs collectifs sur Villeurbanne

- 24 composteurs de quartier
- 72 composteurs de pieds d'immeuble
- 6 composteurs de cantines dans les écoles

la source les biodéchets et à compter du 1er janvier 2025, les déchets de textiles. En juillet 2023, ont par ailleurs été ajoutés les déchets de fraction minérale et de plâtre (les commerçants ne sont concernés que s'ils effectuent des travaux dans leurs locaux).

La Métropole de Lyon accompagne les copropriétés et les associations qui souhaitent installer un composteur partagé dans leur résidence ou dans leur quartier, avec :

- La mise à disposition des bacs et accessoires,
- La formation de deux personnes référentes,
- L'accompagnement technique pendant 18 mois.

En 2022, seuls 4 nouveaux composteurs collectifs ont été installés. Ceci est notamment dû à l'installation des bornes à déchets alimentaires, qui engendre une diminution de la quantité de déchets apportés dans les composteurs de proximité.

Cela pose notamment un problème pour le fonctionnement des jardins partagés qui manquent de ce fait de compost. Certains jardins ont donc modifié leur fonctionnement pour tenter de juguler cette baisse avec une reprise de permanences et davantage de pédagogie, ainsi que des réflexions sur la suppression des codes d'accès aux composteurs.

La Ville est attentive à cette problématique de maintien des composteurs collectifs, notamment dans un souci de valorisation des matières en circuit le plus court possible.

Suite à la remontée de complexités administratives par les habitants pour les composteurs de quartier, une simplification de la procédure a été mise en place début 2022 afin de faciliter la mise en place des composteurs : c'est désormais la Métropole de Lyon qui prend à sa charge l'assurance responsabilité civile et non plus les associations.

Mise en place de la collecte sélective bio-déchets auprès des habitants

Après l'expérimentation réussie conduite sur Lyon 7^e, la Métropole de Lyon étend le dispositif de collecte sélective de bio-déchets par la mise en place de silos spécifiques collectés par une entreprise spécialisée dans la valorisation des bio-déchets.

Depuis le dernier trimestre 2022, 260 points d'apport volontaire des déchets alimentaires ont été installés dans toute la commune pour faciliter la valorisation des bio-déchets. Toutes les bornes à déchets alimentaires de Villeurbanne sont référencées et cartographiées sur le site de la Métropole de Lyon : <https://www.grandlyon.com/services/je-composte-mes-dechets/je-trouve-une-borne-a-compost>



© Thierry Fournier Métropole de Lyon

La qualité du tri des déchets alimentaires collectés par la Métropole recueillis dans ces bornes est bonne. Ils sont compostés sur des plateformes de compostage sur le territoire métropolitain.

En moyenne, environ 25 tonnes sont collectées chaque semaine par la Métropole depuis l'installation des bornes en septembre 2022.

Collecte des biodéchets en restauration collective municipale

Une expérimentation est conduite en matière de tri des bio-déchets depuis 2020 avec une prestation collecte et de valorisation en compost confiée à l'entreprise de l'économie circulaire « Les Alchimistes ». **7 sites sont aujourd'hui collectés dans ce cadre** : le restaurant municipal du

Restotem, ainsi que les groupes scolaires Rosa Parks, Albert Camus, Château Gaillard, Châteauneuf, Jules Ferry et Jules Guesde.



Tri des déchets alimentaires à l'école Jules Guesde © Alexandre Boissot

La collecte des biodéchets sera progressivement généralisée à l'ensemble des sites de restauration collective gérés par la Ville (cuisines centrales, cantines scolaires, établissements pour personnes âgées, Restotem). Un marché sera lancé à ce titre début 2024.

Compte tenu des quantités relativement limitées en déchets organiques dans les crèches, celles-ci utilisent pour leurs restes alimentaires les bornes à déchets alimentaires mises en place par la Métropole et ouvertes aux professionnels jusqu'à 120 litres par semaine.

La Ville poursuit également ses actions pour limiter le gaspillage alimentaire, en travaillant sur les portions, la formations des encadrants, l'amélioration des conditions d'accueil des enfants (service, encadrement...).

Concernant les composteurs pédagogiques installés dans certains groupes scolaires (Édouard Herriot (école labellisée E3D¹¹), Saint Exupéry, Émile Zola...), un état des lieux a été réalisé durant l'hiver 2022-2023 afin de recenser les besoins des écoles et d'améliorer le fonctionnement des composteurs mis en place (réparation des bacs existants, nouveaux bacs, fourniture de broyat...) et leur rôle pédagogique.

SOUTENIR LES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Accompagnement de leur l'implantation et de leur développement.

Plusieurs filières dans le champ de l'économie circulaire ont été accompagnées et/ou soutenues par la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'insertion (DDEEI) depuis 2021 :

- le bois avec Atelier Emmaüs et l'atelier partagé COBRO,
- Le réemploi :
 - o les jouets avec l'entreprise à but d'emploi (EBE) Enjoué,
 - o les dispositifs médicaux avec Envie Autonomie,
 - o Le matériel informatique avec WeeeeFund.
- Le cycle avec Unis Bike et Fends la Bise.

L'accompagnement de la Ville a aussi porté sur l'émergence d'un pôle économie circulaire en lien avec la Métropole de Lyon sur le site de l'ancienne usine Bobst, dans le cadre de l'urbanisme transitoire, dans le quartier de la Soie, et notamment sur la constitution d'un groupement autour des entreprises Enjoué, Envie et d'acteurs du textile. Sera notamment installée sur ce site, dès le mois d'octobre 2023, la société coopérative Iloé, spécialisée dans le traitement des déchets hétéroclites.

¹¹ Voir la partie « accompagner la transition écologique avec les enfants et les jeunes »

Pour plus de détails, voir la partie « Accompagner dans la transition écologique les entreprises ».

Focus sur l'association WeeeFund, qui réduit le gaspillage électronique et lutte contre l'exclusion numérique

Allier la transition écologique et le social, tel est le leitmotiv de l'association WeeeFund, créée par deux jeunes entrepreneurs en mai 2017. Le projet de recycler des ordinateurs pour les rendre accessibles aux personnes les plus éloignées du numérique fut incubé par le dispositif Beelys de l'Université de Lyon, puis accompagné par la Fondation Émergences.

En avril 2019, WeeeFund s'installe dans des locaux d'activité sur le quartier de Saint-Jean.

Lauréat 2021 du programme municipal d'aide à la création et au développement des entreprises de l'ESS, l'association a bénéficié d'un soutien financier de la Ville de Villeurbanne pour l'aménagement des locaux.

Grâce à ces nouvelles fonctionnalités, l'activité a pu se structurer et prendre son essor. Aujourd'hui, l'association emploie 5 salariés et forme 4 alternants. Elle a reconditionné 1 900 ordinateurs (représentant 526 tonnes de CO₂eq économisés) pour 2 700 bénéficiaires.

Focus sur les actions de la Maison de Quartier des Brosses avec l'Atelier Emmaüs

Accompagnée par l'Atelier Emmaüs, la Maison de Quartier des Brosses a organisé en juillet 2023 des ateliers de fabrication collaborative d'objets du quotidien à destination des enfants de 6 à 14 ans. 40 enfants ont participé à ces animations et sont repartis avec leur fabrication, un tabouret en bois de récupération. L'objectif de ces ateliers est de modifier les habitudes de consommation et de promouvoir le faire soi-même, la réparation et le recyclage, ainsi que de renforcer le lien social avec la réalisation d'une fresque dessinée sur les tabourets.



Photo © Monique Desgouttes-Rouby

Valorisation des PME innovantes de Villeurbanne en matière d'économie circulaire

La Ville cherche à valoriser les PME innovantes en matière d'économie et circulaire implantées sur le territoire auprès du grand public et des acteurs dans le champ économique. Des articles sont régulièrement publiés dans le magazine municipal Viva pour apporter de la visibilité à ces activités émergentes.

La mise en place à venir en 2024 d'un réseau d'entreprises de Villeurbanne participera également à conforter le réseau de ces entrepreneurs locaux et à renforcer les liens et le partenariat avec la Ville.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

Facilitation de l'accès à une déchetterie aux habitants

Afin de lutter contre les dépôts d'encombrants et faciliter l'accès au service pour les habitants non motorisés, des déchetteries mobiles ont été mises en place sur la commune depuis une dizaine d'années. Il existe trois points de collecte répartis dans différents quartiers (10 passages / an) :

- Place Wilson,
- Gratte-Ciel (place Chanoine Boursier,
- Place des Passementiers (Charpennes).

Au total, ce sont 77 tonnes d'encombrants qui ont été collectés en 2022 par les services de la Métropole de Lyon sur ces trois points de collecte.

Par ailleurs, en 2022, 11 404 tonnes de déchets ont été collectés sur les deux déchetteries de Villeurbanne :

- Rue Brinon : 4 152 tonnes (plus de 90 000 accès),
- Avenue Krüger : 7 252 tonnes (plus de 135 000 accès).

Les dépôts sauvages sur la voie publique restent une problématique importante sur la commune. En 2022, plus de 377 tonnes de déchets ont été collectés et évacués par les services de la Métropole.

On observe une augmentation du nombre de signalements, avec une proportion importante de dépôts par des professionnels (gravats de chantier). Un travail est effectué avec la Métropole à ce sujet mais il reste difficile d'identifier des contrevenants de dépôts sauvages.

Mise en place de la brigade du cadre de vie

Une brigade rattachée à la police municipale a été mise en place le 1^{er} avril 2023 afin de renforcer la surveillance des espaces publics, notamment des sorties d'école, des parcs et jardins, des marchés forains, ainsi que la verbalisation du stationnement gênant et les signalements de dépôts sauvages de déchets.

À la suite de l'externalisation de la verbalisation du stationnement, une vingtaine de postes d'agents de surveillance des espaces publics (ASVP) seront à terme affectés à cette brigade (13 personnes ont été recrutées à ce jour). Ils sont répartis en deux équipes, une du matin et une du soir, afin de couvrir une amplitude horaire de 8h30 à 19h30, et ont à disposition des vélos à assistance électrique.

Convention propreté avec la Métropole

La convention « Qualité Propreté » établie avec la Métropole vise à renforcer la qualité de service sur différentes problématiques liées à la propreté sur la commune.

Dix axes ont été identifiés comme prioritaires : les caddies, la propreté des commerces/ vente à emporter, les transformateurs EDF, la coordination des interventions Ville-Métropole (échange d'espaces pour faciliter la gestion), les corbeilles propreté, les sacs feuilles mortes, les bacs ordures ménagères non rangés, la résolution des points noirs en lien avec les conseils de quartier.

Dans le cadre de cette convention, un prestataire externe de la Métropole effectue les contrôles qualité sur un périmètre déterminé. Au total, 21 rues sont répertoriées sur Villeurbanne.

Les contrôles sont réalisés sans en avertir les équipes à charges de nettoyage et collecte. Le prestataire note la qualité selon le référentiel utilisé pour l'ensemble de la Métropole et selon les plans fournis.

Les contrôles sont généralement fait de « façade à façade » en s'affranchissant du qui fait quoi. Ils sont réalisés le matin ou l'après-midi et une fois par an un jour férié ou non travaillé.

Les contrôles pour Villeurbanne sont réalisés généralement une fois par mois excepté pour Laurent Bonnevey réalisés tous les 3 mois.

En 2023, la note moyenne obtenue est de 8/10 pour les points identifiés en 2022 dans la Convention Qualité Propreté. Cette note montre à la fois l'important travail réalisé à Villeurbanne sur la propreté des espaces publics et les actions restant à mettre en œuvre, sa baisse par rapport à 2021 étant notamment due à la recrudescence des squats et des dépôts sauvages sur le territoire de la commune.

ORGANISER CHAQUE ANNÉE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET LA « FAITES DE LA PROPRETÉ »

"Faites de la propreté" est un événement impulsé par la Métropole de Lyon. Les communes peuvent s'en emparer pour proposer des actions à leurs habitants, sur la durée qu'elles souhaitent en assurant l'organisation, le financement et le relais de communication de l'événement sur leur territoire.

En 2022, la "**Faites de la propreté**" de Villeurbanne s'est déroulée du 18 au 25 mai autour d'actions de sensibilisation et de ramassage des déchets. Il a été choisi pour cette édition de remettre l'accent sur la sensibilisation autour des déchets illicites, des mégots et plus particulièrement sur les déjections canines. Cet événement a fortement mobilisé les services de la Ville, en particulier le service Gestion du Domaine Public, avec plus de 80 heures d'animation, ainsi que des agents et des engins de la Métropole.



Nettoyage de parc avec des écoliers durant la Faites de la Propreté

Le programme comprenait de nombreux nettoyages de quartier (avec la participation d'une soixantaine de classes, contre une trentaine en 2021) qui ont permis le ramassage de 425 kg de déchets dont 20kg de mégots, ainsi que des actions de sensibilisation dans les écoles à travers diverses animations : sensibilisation avec le camion électrique « Electrizz » et le jeu Quizzbox destinés à sensibiliser les habitants au tri des déchets par les Ambassadeurs du tri de la Métropole, démonstrations d'engins de nettoyage, visites d'un centre de tri et d'une plateforme de compostage ...

Ces différentes actions ont permis de toucher un large public avec la participation de 92 classes issues de 9 groupes scolaires, 1 collège, 6 conseils de quartier et 3 centres sociaux/d'animation et une maison de quartier (avec notamment des ateliers pique-nique et goûter zéro déchet animés par une association).

En novembre 2022, la Ville a également pris part à la **Semaine européenne de réduction des déchets** (SERD), qui est un événement promu au niveau national et porté par l'ADEME, en mettant en avant la valorisation des biodéchets, avec une inauguration de l'installation des bornes à déchets alimentaires de la Métropole à Villeurbanne en présence du Président et des élus de la Métropole et du Maire et des élus de Villeurbanne, ainsi qu'un focus sur le sujet et sur le compostage de proximité dans le magazine Viva.

ALIMENTATION

NOTRE VISION POUR CE MANDAT

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, Villeurbanne et sa région étaient encore un territoire rural et agricole. La culture de terres céréalières, le maraîchage ainsi que l'élevage permettaient de nourrir ses habitants. Cependant, au cours du XX^e siècle, l'approvisionnement alimentaire s'est complexifié. Aujourd'hui, la Métropole importe 95 % de son alimentation et en exporte autant.

La transition écologique passe par des actions visant à participer au développement d'une agriculture paysanne connectée à notre bassin de vie. Avec ses deux cuisines centrales produisant plus de 9000 couverts par jour, Villeurbanne dispose d'un levier d'action de plus de 3M€ d'achats de denrées alimentaires. Sur ces établissements, le développement d'un approvisionnement de qualité, biologique et local est un objectif prioritaire.

La stratégie alimentaire villeurbannaise vise à assurer un droit à une alimentation de qualité pour tous. La lutte contre la précarité alimentaire et la promotion du bien-manger revêtent dès lors une importance capitale. Mieux manger, c'est mieux vivre.

Convaincus du caractère fédérateur du repas, nous construisons notre politique alimentaire autour du concept de convivialité. L'éducation à l'alimentation que nous promovons ira dans ce sens et permettra à l'enfant de se construire lui et ses goûts. Le repas autour d'une table est dans notre pays un moment privilégié de partage et de vivre-ensemble. La création de « tiers-lieu » alimentaires et la valorisation d'initiatives citoyennes permettront de prolonger l'action municipale et d'affirmer un droit à la convivialité autour de l'alimentation pour tous et toutes.

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE URBAINE ET PAYSANNE DANS NOTRE BASSIN DE VIE



La restauration municipale : un levier

- **Des produits bio et de qualité dans nos assiettes**



Dans la restauration municipale des crèches et établissements scolaires, **les repas** sont préparés sur Villeurbanne à la cuisine centrale et **se composent en 2022 à 52% de produits durables et de qualité (Bio, AOP, AOC, Label rouge...), dont 28% de produits issus de l'agriculture biologique.**

Depuis 2022, la direction de la restauration maintient ses critères d'achat et les objectifs de transition écologique de la ville malgré un contexte économique difficile.

- **Une alimentation plus végétale**



Depuis janvier 2022, le passage d'1 repas végétarien par semaine à 3 repas végétariens tous les 15 jours a permis de diminuer la quantité moyenne de viande par repas au sein de la restauration municipale. La baisse sur la période 2019-2022 est d'environ 25% dans les achats de la cuisine centrale.

- **Favoriser l'approvisionnement local**



Un marché de cinq lots a été créé en 2021 afin de permettre à des fournisseurs de denrées biologiques et de produits locaux de répondre à l'appel d'offre sur des volumes de taille adaptée : Lentilles de la métropole en HVE (Haute Valeur Environnementale), yaourts bio au lait entier fermiers de Mornant, fruits bio déclassés pour les compotes des crèches, lait entier bio des monts du Lyonnais, légumes frais bio et locaux de structures d'insertion.

La consultation pour le renouvellement de l'ensemble des lots en 2022 a été élaborée autour de 16 lots, nous permettant de garantir l'atteinte des objectifs de la loi Egalim.

Ces nouveaux marchés ont été conçus comme évolutifs et offrent la possibilité de progressivement augmenter la part de produits sous signe de qualité pendant leur durée.

2 nouveaux lots spécifiques, permettant de soutenir des filières bio et locales ont été signés : légumes 4ème gamme bio et locaux transformés à Mornant et viande fraîche bio et de région.

Des clauses novatrices ont été intégrées dans les marchés:



1 – La clause de rencontre au soutien des filières :

Un nouveau produit ou un nouveau fournisseur est identifié comme intéressant pour nos approvisionnements ou pour la stratégie alimentaire de notre territoire : le titulaire du marché a l'obligation de le rencontrer.

Nous avons déjà actionné 2 fois cette clause depuis septembre 2022.

A l'initiative de notre fournisseur de fruits et légumes, nous avons aussi signé une convention tripartite avec celui-ci et l'exploitation Coccinelle située à Ville-sous-Anjou, à moins de 60km au sud de Lyon. Ce partenariat garantit aux producteurs un niveau de prix rémunérateur et assure à Villeurbanne un volume de fraise et de concombre qui a régalé les enfants en pleine saison. Un second accord a été passé pour la fourniture de courgettes Bio

2 – Le plan de progrès : les marchés ne sont plus figés pour 4 ans

Chaque année nous rencontrons nos fournisseurs et intégrons dans le référencement des nouveaux produits entrant dans les objectifs de la loi Egalim.

3 – La valorisation des enjeux environnementaux et sociaux

À travers un mémoire technique précis, les implications de nos fournisseurs en termes sociaux et environnementaux ont été évaluées. Proposition d’emballages réutilisables, gestion et valorisation des déchets, fiabilisation des approvisionnements avec contractualisation de filière, pratique organisée du don alimentaire, capacité à proposer des animations entrant dans le cadre d’un projet éducatif à une alimentation saine et durable, etc. Ces éléments comptent pour 20% à 25% de la note attribuée.

Développement du maraichage : un second levier à l’étude

Des études ont été conduites dans la perspective de créer une exploitation maraichère :

- Une première a été conduite pour un projet en milieu urbain sur la commune de Villeurbanne. Au-delà des questions foncières l’étude a permis de mettre en exergue des enjeux de modèles économiques liés à la taille de l’exploitation et de pollution des sols. En 2022-2023, l’approfondissement de ces sujets a été réalisé sur les fonciers et la faisabilité du projet. Le foncier disponible identifié est le village de Feyssine. Des études de sols ont été lancées sur l’ensemble des fonciers ville et métropole au printemps 2023. Le rapport final est attendu pour l’automne 2023. Les résultats indiquent la présence de pollution non compatibles, en l’état, avec une exploitation maraichère. L’étude doit intégrer des alternatives.
- Une deuxième étude sur le domaine de Chamagnieu a été menée pour tester la capacité du site à accueillir une exploitation destinée à approvisionner en majeure partie la restauration municipale pour le site de Chamagnieu. Au regard des enjeux d’assainissement, financiers et de la complexité du projet liée à l’immédiate proximité d’une zone Natura 2000, le projet a été reporté.

PERMETTRE À TOUS UN ACCÈS À UNE ALIMENTATION PLUS SAIN ET PLUS RESPECTUEUSE DE L’ENVIRONNEMENT

Agir pour la santé de tous en poursuivant les actions de prévention en matière de santé scolaire

- **Les petits déjeuners à l’école**

Depuis 3 ans, les services de restauration et d’éducation de la Ville proposent aux élèves de l’école Albert Camus la prise du petit déjeuner à l’école avant la classe. Ce dispositif, incluant les parents d’élèves et les infirmières scolaires, répond au double objectif d’éducation à l’alimentation et de lutte contre l’obésité mais aussi de soutien aux familles les plus fragiles.

Par ailleurs, la **santé scolaire** intervient dans toutes les écoles publiques de Villeurbanne auprès des enfants de CP, dans le cadre d’un **programme d’éducation à la santé nommé : « je prends soin »**. Les thèmes suivants sont abordés :

1. les besoins liés au bon fonctionnement de l’organisme (dont manger et l’alimentation)
2. un petit déjeuner bon pour la santé
3. je mange bien

Des actions portant sur l’alimentation sont traitées auprès d’autres niveaux de classe :

- en fonction du « parcours éducatif en santé » porté par l’école

– en fonction des indicateurs de santé (IMC) relevés dans les groupes scolaire en CP et CE2, lorsque une problématique surpoids est identifiée
Ainsi ces actions sont variables, d'une année à l'autre.

- **Pass'sport santé :**

Ce dispositif est mis en place par la Ville pour prévenir l'aggravation du surpoids ou de l'obésité des enfants de CM1-CM2 -6^{ème} repérés suite au bilan de santé réalisé par le service municipal de santé scolaire. Il a été reconduit en 2022/2023 : 54 enfants de 8 à 11 ans ont bénéficié de ce programme.

Au-delà d'une séance hebdomadaire d'activité physique encadrée par des éducateurs sportifs de la Ville, des temps dédiés aux parents et aux enfants sont organisés. Un binôme d'éducateurs et d'une diététicienne intervient pour travailler ensemble sur l'équilibre et renforcer les compétences éducatives dans l'alimentation de leur enfant.

Les résultats sont satisfaisants au regard des indicateurs d'évaluation : participation et satisfaction des enfants, participation des familles, modification des comportements nutritionnels, accompagnement des familles vers un parcours de soin et vers une inscription à une activité physique en sortie de dispositif

- **« Petit pass'sport santé »**

Ce dispositif expérimental est reporté dans l'attente de conditions plus favorables au déploiement du projet.

- **« Aux petits soins pour nos bambins ».**

Ce programme sera déployé à partir de janvier 2024 Il s'agit d'un projet de prévention du surpoids et de l'obésité dès le plus jeune âge. Il s'appuie sur la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé sur les thèmes de l'équilibre alimentaire, de l'activité physique, de la santé bucco-dentaire et des rythmes de vie. Ce programme de prévention proposera aux enfants de 0 à 6ans, à leur famille mais aussi aux professionnels, un panel de ressources pour prendre soins de soi. Il favorisera la mise en place d'un environnement facilitant la mise en place de nouveaux comportements de santé.

Un approvisionnement supplémentaire de produits de qualité pour les personnes qui bénéficient de l'aide alimentaire

Le CCAS de Villeurbanne et la Banque Alimentaire du Rhône envisagent de créer en 2023 une source d'approvisionnement de qualité pour l'aide alimentaire. Celle-ci permettrait de mettre à disposition des personnes les plus précaires plusieurs références de produits bios, locaux et bons pour la santé.

Dans la même dynamique, le CCAS cherche à développer un partenariat avec les producteurs maraîchers de la ville du Teil pour approvisionner de leurs denrées produites localement des ateliers cuisine villeurbannais à destination de personnes en situation de précarité.

Le changement du conditionnement des repas en restauration collective

Un travail collaboratif a été mené en 2021 avec associations, parents d'élèves, agents de la direction de l'éducation et de la direction de la restauration municipale. Les conclusions des travaux de ce groupe ont été présentées aux élus début 2022. L'objectif fixé par la direction de la restauration municipale est de remplacer les barquettes plastiques jetables par des contenants en inox ré-employables.

Les changements de conditionnement des repas ont un impact très important sur toute la chaîne de la restauration scolaire de la ville, de la production à la consommation des repas. Cette transition

implique les agents de la cuisine centrale et les agents présents sur les offices pour le service des repas.

En juillet 2021, une tournée complète du portage à domicile est passée en barquettes réutilisables. L'acceptabilité d'un tel système a été validée. La généralisation est conditionnée à l'adoption d'un système de traçabilité et de gestion de la consigne numérique ainsi qu'au choix d'un mode de lavage. Ce point a été intégré dans le cahier des charges du projet de refonte du système informatique du CCAS (voir partie déchets pour plus de précisions).

- **Des crèches aux écoles : changement d'échelle**

Depuis octobre 2022, l'ensemble de la production des crèches est effectué en contenants réutilisables inox. Cela a permis une première expérimentation avant un déploiement à grande échelle sur le périmètre scolaire prévu pour la rentrée de septembre 2024. Ce projet concerne plus de 400 agents de la ville et représente 8500 repas/jour.

L'ensemble des groupes de travail est à l'œuvre en 2023 et 2024 afin de tester et définir les solutions techniques les mieux adaptées, la méthodologie associée et l'accompagnement nécessaire pour effectuer cette transition. L'objectif prioritaire est la santé et la sécurité des agents, de la production à la cuisine centrale au service sur les écoles

L'éducation à une alimentation saine et responsable

Depuis janvier 2023, le groupe de travail « éducation à une alimentation saine et responsable » a vu le jour. Il compte parmi ses membres des agents de la direction de l'éducation et de la restauration.

Le groupe de travail participe à la dynamisation et à l'évolution de l'offre de restauration scolaire, notamment en travaillant à la refonte de la commission de restauration.

Une des principales missions du groupe de travail est également de déployer des animations éducatives autour de l'alimentation auprès de toutes les écoles en impliquant tous les intervenants en lien avec les enfants (animateurs du périscolaire, équipe de cuisine, parents d'élèves, différentes directions de la ville...). Une première animation éducative a été déployée en avril 2023, permettant aux 8000 demi-pensionnaires de découvrir **les herbes aromatiques**.



L'expérimentation des programmes de l'École comestible (association loi 1901) sera également au menu pour une première école de Villeurbanne en 2024. Les élèves de 4 classes suivront un parcours pédagogique riche de la terre à l'assiette par le biais d'ateliers culinaires et d'éveil au goût et à la nature.

FAVORISER LA CONVIVIALITÉ ET LE LIEN SOCIAL AUTOUR DE L'ALIMENTATION

Quartier fertile en lien avec la Métropole et l'ANRU

Le quartier Saint-Jean se caractérise par la présence historique de jardins ouvriers et familiaux privés, nombreux sur le quartier.



L'offre de production maraîchère s'est étoffée en 2018 avec le prototypage d'un projet collectif « d'îlot vert » porté par le Booster de Saint-Jean, déployé à la limite nord du Quartier politique de la Ville, dans le cadre d'une opération d'urbanisme transitoire accompagnée par les collectivités, sur une friche industrielle de 4 000 m². Cette parcelle, hautement polluée, a été décapée puis aménagée en zone cultivable hors sol et en espace de compostage. En novembre 2021, le Booster a été retenu dans le cadre de l'appel à projet « quartier fertile » de l'ANRU, pour consolider et diversifier l'activité de l'îlot vert, en lien avec l'expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée.

Le projet d'îlot vert du booster contribue à :

- la proposition d'une approche d'écosystème urbain fondé sur la nature, l'économie d'une ville vivrière et des habitants acteurs et salariés ;
- la mise en place des conditions pour l'accès à une alimentation saine, durable et locale pour les habitant.es et de reconnexion des habitant.es avec l'environnement : accès aux espaces verts et récréatifs, accès à une meilleure alimentation, activité physique autour d'activité de jardin, etc. ;
- la création d'emplois de proximité au service des besoins du territoire, en partenariat avec les entreprises à but d'emploi implantées sur le quartier.

L'îlot Vert a permis de générer du travail pour plus de 15 salariés en cumulé, et à fin 2022, en période hivernale, 3 salariés travaillent en permanence sur le site et sont secondés par 4 autres en alternance selon les besoins.

Quelques chiffres pour illustrer le projet fin 2022 :

- 530 mètres carrés de surface de production : 200 mètres carrés de bacs sous serre + 30 mètres carrés de bacs en extérieur + 300 mètres carrés de plein champ.
- Plus de 40 variétés de légumes et petits fruits sont cultivés sur place ; environ 100 kg de produits chaque mois, toutes variétés confondues.
- une production d'agriculture locale qui touche environ 80 clients du quartier Saint-Jean. 100 % de la production est écoulee dans un rayon inférieur à 5 km (notamment à travers la Table d'Hôtes d'EmerJean).

2022-2023 est une année de transition en raison du passage du tracé du T9 sur son site qui nécessite que le projet déménage en octobre 2023 de son site actuel. Le projet sera relocalisé sur 2 parcelles pérennes de près de 6 000m² au total, sur les communes de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin : l'un pour le tiers lieu pédagogique maraîcher et l'autre pour l'activité maraîchère.

Accessibilité de tous

- Dans un contexte d'instabilité lié à l'inflation, Villeurbanne sanctuarise **un tarif social à 0,50€** pour les repas scolaires des familles les plus en difficulté.
- La création du tiers lieu **Archipel** illustre aussi parfaitement cette conscience Villeurbannaise du rôle social et fédérateur de l'alimentation.

En 2022, la ville de Villeurbanne a créé le tiers-lieu alimentaire Archipel. Cet espace, situé sur le parking de la salle Raphaël de Barros, a été conçu avec le Centre Communal d'Action Sociale, les Restaurants du Cœur et l'association Le MAS. Il a été imaginé comme une réponse aux besoins des publics en situation de précarité alimentaire, notamment les personnes sans abri logées à l'hôtel ou dans des lieux de vie informels.



Concrètement, depuis le premier trimestre 2023, les deux "îlots" qui composent cet Archipel proposent des solutions d'aide alimentaire et d'accompagnement social.

L'**îlot du Camion du Cœur** offre chaque soir, inconditionnellement, un repas et un moment chaleureux à 200 personnes en moyenne. La création de l'Archipel a permis à cette activité des Restos du Cœur, qui préexistait au projet, de remplacer la vaisselle plastique utilisée chaque soir par de la vaisselle en dur lavée via un équipement professionnel.



En journée, l'**îlot La Cantina** propose 3 cuisines familiales qui permettent à des ménages hébergés à l'hôtel de préparer des repas pour la semaine et de se restaurer dans un espace agréable et adapté.



Un café associatif, ouvert à toutes et tous, vient compléter l'offre de La Cantina de l'Archipel, qui accueille une quarantaine de personnes par jour. De nombreux bénévoles et plusieurs salarié.e.s participent à la vie du lieu, à l'accompagnement et l'accès aux droits des personnes accueillies. Des soirées thématiques sont régulièrement organisées pour réunir les différents publics de l'Archipel.

L'inauguration de l'Archipel a eu lieu le 13 juin 2023. L'association Le Mas envisage de stabiliser une offre de restauration à la Cantina, ce qui permettra à plusieurs personnes précaires utilisatrices de l'Archipel d'accéder également à une activité rémunérée.

PROMOUVOIR ET PARTAGER DES PRATIQUES VERTUEUSES DANS UN CONTEXTE TERRITORIAL ELARGI

Villeurbanne est un partenaire privilégié de la Métropole dans le cadre du projet alimentaire territorial (PATLy) qu'elle anime.

La Ville est un membre actif du réseau d'échanges **Tablees Collectives**, regroupant les représentants des services de restauration des communes de la métropole. Par l'intermédiaire du réseau, la création de groupes de travail spécifiques facilite les échanges entre communes et permet d'alimenter les travaux engagés autour des projets de suppression du plastique, de l'approvisionnement local, de la mutualisation des ressources et des outils...

Villeurbanne est également membre du **Réseau Nutrition** animé par la métropole et regroupant les diététicien(ne)s des services de restauration. Les rencontres entre pairs permettent d'échanger sur les projets pédagogiques de chaque commune, de partager les expériences et de se tenir continuellement informé des évolutions réglementaires et actualités liées à la nutrition et à l'éducation à l'alimentation.

URBANISME DE LA TRANSITION

NOTRE VISION POUR LE MANDAT

Penser et produire un urbanisme de la transition écologique, c'est affirmer un urbanisme qui permettra de mieux vivre tout en relevant le grand défi de la transition. Pour cela, les espaces publics, les équipements et la transversalité de la transition écologique doivent être au cœur des projets de développement urbain.

Un urbanisme de la transition écologique est un urbanisme qui prend soin, qui protège. L'état de santé des individus dépend essentiellement de leur environnement. Une ville bien pensée, bien planifiée apparaît donc comme une nécessité qui s'accroît avec la crise écologique. Cette dernière frappe avec davantage d'intensité les plus pauvres alors même qu'ils en sont les moins responsables.

Un urbanisme de la transition écologique est aussi un urbanisme qui permet de faire avec, qui donne sa place à toutes les énergies, à toutes les idées qui font vivre notre ville. Villeurbaine ce n'est pas que de la voirie, des routes, des bâtiments, du béton. C'est aussi et surtout une effervescence associative, des dynamiques entrepreneuriales, des initiatives habitantes. Il s'agit de les accompagner, de les soutenir, de les faire grandir afin de bâtir une ville des liens, du mieux vivre.

Construire une ville de la transition écologique c'est donc penser la ville à partir des usages de ses habitants, salariés, associations et entreprises et créer des « centralités » qui font vivre les quartiers plutôt que des « polarités » qui attirent et concurrencent.

Plus largement, il s'agit de penser le développement social et le développement urbain conjointement, sans limiter cette approche aux seuls quartiers « politique de la ville » afin d'inventer un urbanisme qui permette à tous et toutes de se sentir Villeurbannais et non simplement « habitant de Villeurbaine ».

Penser un urbanisme de la transition écologique c'est aussi concevoir un urbanisme qui change son rapport au monde et particulièrement au temps et à l'espace. Nous souhaitons imaginer une ville sur le temps long, inscrite dans une métropole mais aussi dans la proximité.

Enfin, nous souhaitons une ville qui pense la place du travail en garantissant l'installation d'entreprises sur le territoire. Portée notamment dans le cadre de la révision du plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLUH), Villeurbaine réaffirme la nécessité de conserver des entreprises sur la commune, y compris de l'économie productive, afin de garder une ville mixte en termes d'usage et d'animation.

L'essentiel des enjeux liés à l'urbanisme - modification du PLUH, programmation des ZAC ou des PUP – est travaillé avec la Métropole

Au-delà des projets, un chantier plus théorique doit s'ouvrir pour une meilleure compatibilité des enjeux climatiques avec les documents d'urbanisme. Un travail de fond avec la recherche universitaire devra être lancé.

NOS ACTIONS

PILOTER UN URBANISME PORTEUR DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Vers une grille d'analyse multi-critères

Un travail a été engagé en 2022 pour objectiver et renforcer la prise en compte des enjeux de transition écologique dans les projets urbains villeurbannais avec l'élaboration d'une grille d'analyse multi-critères. Ce document permet de passer aux prismes de la transition écologique les enjeux

d'urbanisme et de ne pas oublier certaines dimensions et en dépassant les seuls cadres de référentiels thématiques.

Les principales thématiques analysées sont :

- Le foncier (conciliation optimisation du foncier et cadre de vie de qualité)
- L'énergie (performance énergétique des bâtiments, développement des énergies renouvelables / autonomie énergétique, lutte contre la précarité énergétique)
- La mobilité (piétonisation et confort des parcours, aménagements cyclables, apaisement et optimisation de la circulation automobile, logistique propre, offre de transport en commun)
- La végétalisation et la biodiversité (développement de la végétation dans les espaces publics et privés, consolidation de la trame verte, accroissement de la biodiversité, végétalisation citoyenne)
- L'eau (développement de la pleine terre, désimperméabilisation/ infiltration, récupération de l'eau de pluie, fontaines...)
- Les déchets (réemploi, etc.)
- Les pollutions (qualité de l'air, nuisances sonores, pollution des sols)
- L'urbanisme de la transition (planification des équipements, stratégie foncière, phasage de la constructibilité, urbanisme transitoire)
- La santé
- L'association des acteurs à la fabrique des projets (habitants, associations, acteurs économiques, agents de la collectivité...)

Cette grille d'analyse permet d'identifier les spécificités, points forts et sujets de vigilance en matière environnementale.

Les projets emblématiques

Dans les grands projets urbains, les principaux enseignements sont les suivants :

ZAC Grandclément

Caractéristiques :

Crée en 2018, cette ZAC de 45 ha prévoit l'aménagement à terme d'un quartier mixte avec une forte dimension économique par la valorisation des activités productives et développement du Pôle Pixel ; requalification des friches industrielles et des espaces publics aujourd'hui très artificialisés autour d'un parc central de 3ha.

Le programme prévoit la création de 185 000m² de surface de plancher réparti comme suit : 80.000m² de logements (environ 1200 logements), 31.000m² de tertiaire, 51.000m² d'activités productives/artisanales, 10.000m² d'équipements publics (école, crèche, gymnase), 2.000m² de commerces/services.



Plan de composition du secteur Grandclément

Les éléments clefs en matière écologique :

- **Reconquête des sols, végétalisation et adaptation au changement climatique :**

Le projet urbain défini permettra de dépolluer, renaturer, végétaliser ce quartier aujourd'hui très artificialisé. L'objectif est de passer à terme de 8% à 34% de sols perméables. Cela contribuera à lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbain très présents sur le secteur. Une attention

particulière sera également portée au confort d'été dans les projets bâtis pour anticiper les effets du changement climatique

– **Un projet permettant de « refaire quartier », « refaire ville »**

Le projet urbain a été conçu dans une logique de « ville du quart d'heure » en améliorant la marchabilité, en implantant des nouveaux commerces, en maintenant des activités productives, en développant l'offre de logements, en proposant de nouvelles aménités ...

– **Une ambition autour de la production d'énergie propre**

Dans le prolongement de l'usine hydroélectrique de Cusset qui a permis le développement industriel de Villeurbanne, la Ville souhaite développer une ambition autour de la production d'énergie à Grandclément, encourager le développement d'énergies renouvelables, notamment photovoltaïque, dans une logique d'autoconsommation.

ZAC Gratte-Ciel

Caractéristiques :

- Périmètre de 8ha en secteur AVAP (Patrimoine) en continuité des Gratte-Ciel existant, volet logement/architecture important agrandissant le centre-ville existant
- Quartier d'hyper centre-ville desservi par le Métro A et prochainement le T6.
- Création de 110.000m² de SDP :
 - 850 logements dont 54% de logements aidés et une résidence étudiante de 100 chambres,
 - 15.800 m² de surfaces commerciales et de services soit environ 40 boutiques (propriété et gestion par la SVU),
 - 23.000 m² d'équipements publics (dont un cinéma, un pôle jeunesse et une crèche),
 - 4.900 m² de bureaux
 - l'aménagement ou la création de 29.000 m² d'espaces publics dont grande aire piétonne.



Spécificités / leviers d'excellence écologiques :

– **La création d'une aire piétonne/l'apaisement des circulations**

Piétonisation, réduction de la place de la voiture, passage de la nouvelle ligne de tram T6...

– **Un nouveau modèle de logistique**

Démarche pilote à l'échelle nationale dans le cadre du Démonstrateur Ville Durable autour de la logistique urbaine et de la logistique de chantier. Programme d'actions partenarial ambitieux. Voir plus haut

– **Densité dans les îlots bâtis et qualité des logements**

Travail important dans le Cahier des Prescription Architectural Urbain Environnemental et Paysager (CPAUEP) puis dans le cadre d'ateliers, qui a permis de développer des innovations (végétalisation des terrasses et accès aux toits...). « Densité aimable » prônée par l'architecte Nicolas Michelin : attention portée à l'ensoleillement, à la ventilation.... Réflexion approfondie pour concilier une

architecture originale en phase avec le quartier Gratte-Ciel et l'atteinte d'objectifs environnementaux ambitieux.

- **Réemploi des matériaux**

Schéma de réemploi réalisé par la SERL (Bobbi Réemploi, MINEKA) dans le cadre de la démolition du lycée et les espaces publics

- **Géothermie** mise en place par la SERL dans une logique d'autonomie énergétique

ZAC Saint Jean

Caractéristiques :

- ZAC de 30ha à maîtrise foncière partielle pour développer une offre résidentielle diversifiée à l'échelle métropolitaine, intégrant un projet de renouvellement urbain (ANRU).
- Arrivée du T9 en 2026 avec deux arrêts à Saint Jean ;
- Programme de la Résidence St Jean (EMH) : rénovation de 486 logements d'ici 2026, démolition de 48 logements et re structuration de la tour 52 rue du Canal.
- Création d'une offre diversifiée de 1900 logements, 10 000m² de SDP activité économique, 2000m² de commerces, et des équipements dont programme sportif (un groupe scolaire, un gymnase, une crèche, salles dojo et musculation);
- Requalification de tous les espaces publics, aménagements de places et aires de jeu, création d'un parc central de 1,7ha et d'un parc de proximité vers le tram
- Réaménagement des berges du canal dans le cadre de la reconstruction de la digue Saint Jean d'ici 2027 (promenade et loisirs): transformation progressive de la rue du Canal en voie verte



Spécificités / leviers d'excellence écologiques :

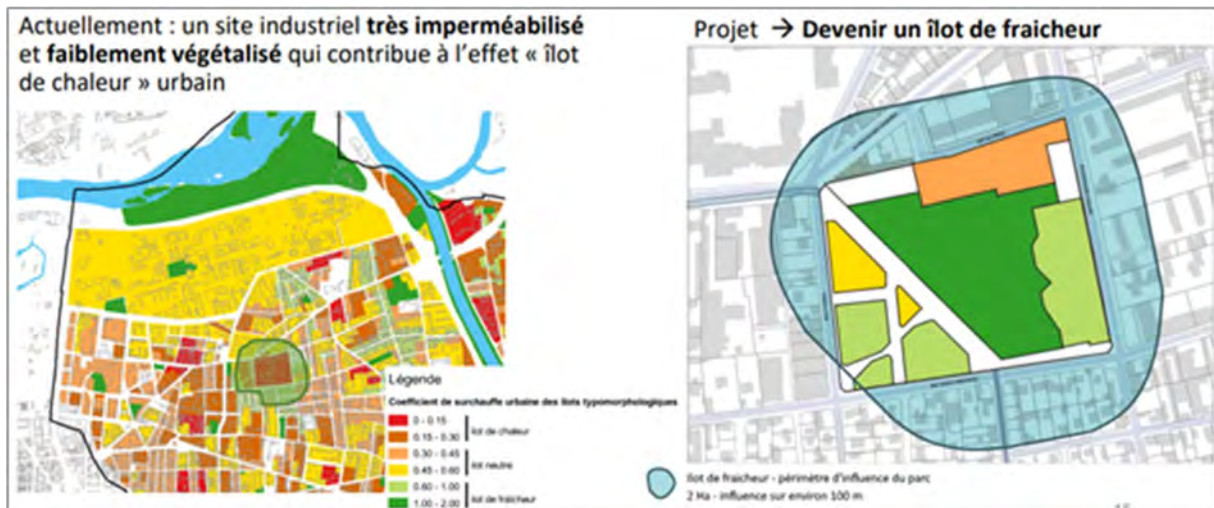
- **Valorisation et prise en compte de la présence de l'eau** dans la conception du projet : gestion du risque/contrainte mais aussi eau comme ressource, rafraîchissement, proximité du Canal et usages ludiques, préservation des champs captants au Nord...
- **Paysage vivrier, jardins** : création de nouveaux jardins dans le quartier et mise en lien avec ceux existants dans l'ancienne île du Rhône. Très fort potentiel paysager à préserver et développer (via les espaces publics)
- **Urbanisme favorable à la santé** : projet répondant à la plupart des critères et curseurs en intervenant sur les différents champs (activité physique et sport dans la ville, mobilité, nature en ville, etc). Travail en cours sur la présence d'une offre de santé dans le quartier

PUP-ACI

Caractéristiques :

- Programme de construction porté par l'équipe de promotion BNP Paribas Immo et Ginkgo, sur l'ancien site industriel Auto-Chassis International (filiale Renault) de 5 ha.

- La desserte du T6 Nord et création de la station Salengro
- La création d'une offre diversifiée de logements (320 logements familiaux dont BRS et LLS, des résidences gérées pour étudiants et personnes âgées), 4000 m² de tertiaire, 4000 m² d'activités.
- Le programme d'équipement public prévoit la réalisation d'une crèche municipale de 500 m², d'un parc municipal de 2 ha et d'espaces publics



Présentation Ville de Villeurbanne - Métropole, 5 octobre 2023

Spécificités / Leviers d'excellence écologiques

- **Reconquête des sols, végétalisation, biodiversité**

Forte désimperméabilisation, dépollution, activation des sols

Lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Végétalisation ambitieuse : création d'un parc de 2 ha en lien avec les habitants et acteurs du quartier, porosité visuelle entre les espaces publics et les espaces extérieurs, mise en réseau des espaces verts entre la Doua et la ZAC Gratte-Ciel...

- **Création d'une ouverture sur la ville, mise en réseau des flux**

Parc ouvert – traversant permettant de créer de nouveaux liens et de nouvelles connexions entre les quartiers de la Doua, Gratte-Ciel, Charpennes...

Projet qui permet le passage du tram T6 et la création d'une liaison TC entre le nord et le sud de la Ville

- **Valorisation du patrimoine industriel**

Parc post-industriel, réemploi des matériaux, maintien et réhabilitation de bâtiments industriels...

- **Mixité fonctionnelle et programmatique**

Projet urbain comprenant le développement d'une offre d'habitat diversifiée intégrant une résidence personnes âgées et résidence étudiants, des activités économiques, la création d'une crèche municipale...

La transition écologique dans la modification n°4 du PLUH

La modification n°4 du PLUH (opposable en 2025), portée par la Métropole de Lyon et en collaboration avec la Ville, s'inscrit dans la continuité de la précédente modification.

Deux des grands objectifs à l'échelle métropolitaine sont la **décarbonation de l'aménagement** (développement des énergies renouvelables, favoriser la rénovation du bâti existant, protéger et

renforcer la nature en ville, favoriser les mobilités actives) et la **limitation de l'artificialisation des sols et de l'impact sur les ressources** (préserver les terres agricoles et naturelles, la ressource en eau, le patrimoine végétal).

Pour favoriser les mobilités actives, la modification n°4 permettra par exemple de **renforcer l'offre de logements autour des secteurs les mieux desservis en transports en commun**.

A l'échelle de Villeurbanne, cette modification permettra notamment de **renforcer la protection du patrimoine bâti et végétal considéré comme menacé**. Comme dans la modification n°3, **de nouveaux emplacements réservés** apparaîtront dans la prochaine version du PLU-H **pour anticiper la réalisation d'espaces verts et d'équipements communaux**.

Pour consolider et structurer la végétalisation de son territoire, la Ville a initié une démarche de végétalisation « planter les rues villeurbannaises » dont une première partie est également traduite dans le cadre de cette modification n°4. Enfin, d'autres outils réglementaires seront inscrits dans le PLUH pour permettre une évolution du territoire plus globale, que la Ville a souhaité respectueuse de la qualité environnementale et d'habiter.

VILLE INCLUSIVE

La prise en compte des enjeux sociaux dans la fabrique de la ville

- **Bail réel Solidaire (BRS)** : dans le cadre de la modification n°4 du PLUH, élargissement des taux des secteurs de mixité sociale afin de booster le développement du BRS en diffus

- **Axes de développement concernant le vieillissement**

Les objectifs de développement en construction neuve d'ici 2030 :

300 logements locatifs sociaux d'ici 2030, soit 10% des objectifs globaux du PLUH

95 logements en résidence autonomie (CCAS ou autre offre publique)

130 logements en résidences services privées (soit une ou deux petites résidences)

Ces opérations seront à développer préférentiellement dans les secteurs favorables au vieillissement (cartographie agence d'urbanisme)

Il est important de réserver une part des opérations publiques aux seniors, voire de travailler également cette question dans le cadre des préemptions.

PILOTER LES AUTORISATIONS D'URBANISME POUR CONSTRUIRE UNE VILLE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Une **analyse globale de la qualité des projets** est assurée par la Direction de l'Urbanisme Réglementaire (DUR) qu'il s'agisse d'importants projets de promotion immobilière ou de petites extensions de maison ou de ravalement.

La qualité architecturale, d'usage et paysagère sont notamment abordées.

Des échanges avec les promoteurs sont organisés en présence de l'architecte conseil de la Ville - pour **40 projets** sur 2022. Ces séances de travail et les allers - retours qui s'en sont suivis ont permis de renforcer la qualité des projets et notamment leur composante écologique.

Les sujets mis en avant par la collectivité portent notamment sur :

- **La volumétrie, la contextualisation des projets et leur densité ;**

- **La végétalisation** : particulièrement vigilante à la place du végétal dans les nouveaux projets, la Ville exige une mission de paysagiste spécifique pour la conception mais également le suivi des chantiers ;

- **Le confort d'été et la lutte contre la surchauffe en été** avec un effort sur la ventilation naturelle du bâti et l'occultation (brise soleil orientables imposés en façades sud et ouest...);

- **La qualité et le confort des logements** : configuration des appartements avec une bonne orientation et un ensoleillement minimal des appartements... ;
- **La bonne gestion de l'eau à la parcelle** ;
- **Le cadrage du stationnement** pour limiter son emprise en sous-sol.
- **un suivi de l'évolution de la superficie de pleine terre est également engagé**

Il y a quelques années, il est apparu nécessaire d'établir des **cadrages urbains préalables** (une cinquantaine en 2022). Ces derniers ont permis de cadrer l'implantation et la volumétrie des projets de construction sur Villeurbanne. Ces cadrages permettent de définir un niveau de « densité acceptable » des projets et de garantir leur bonne insertion urbaine et un environnement de qualité pour les habitants et riverains des nouvelles constructions.

En 2022, ont pu notamment être accompagnés :

- **le projet d'aménagement de la Doua et un certain nombre de permis en découlant** (travail sur la qualité urbaine et la cohérence de l'îlot, les espaces verts, la préservation du patrimoine naturel et culturel).
- **l'opération de réhabilitation de la résidence sociale In'li Aura rue Perroncel** (conciliation des enjeux d'isolation thermique et de préservation de qualité architecturale des bâtiments, désimperméabilisation et végétalisation des espaces commun).
- **la construction d'un ensemble immobilier rue Victor Hugo** (transition zonage pavillonnaire et collectif, qualité des espaces végétalisés et de la qualité d'usage).

Les cadrages urbains préalables et les commissions avec l'architecte conseil concernent les projets immobiliers les plus importants programmés sur Villeurbanne.

Une organisation similaire avec l'accompagnement du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est mise en œuvre pour les plus petits projets (réhabilitation d'immeuble, construction/extension de maison).

Nombre de dossiers sont traités et analysés sur ces questions de qualité par l'instructeur de permis ou de déclaration préalable.

Pour autant, il ne s'agit ici que d'urbanisme négocié. Cette phase doit être complétée d'une analyse stricte au moment de l'instruction des demandes d'urbanisme et d'une présence sur le terrain indispensable afin de s'assurer de la mise en œuvre des objectifs annoncés ci-dessus.

PILOTER UN URBANISME DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2022, la Ville s'est concentrée sur les chantiers suivants :

- **L'élaboration du schéma d'accueil des entreprises villeurbannais** qui définit la stratégie de développement et le positionnement du tissu économique villeurbannais. Il vise notamment le maintien de l'activité artisanale en ville. Pour ce faire, la collectivité entend sanctuariser des zonages **UEi** au **PLU-H** et faciliter l'émergence de projets mixtes en hyper-centre. La mise en œuvre de cette stratégie repose également sur un urbanisme négocié en lien avec les promoteurs pour livrer des programmes en adéquation avec les besoins des entreprises.
- **Accompagnement de projets urbains mixtes intégrant des activités économiques :**
 - o **Linkcity** : Il s'agit d'un projet d'hôtel d'activité situé 11bis rue de la Ligne de l'Est à Villeurbanne.

Projet innovant d'un bâtiment de 13 000 m² conçu pour accueillir des activités de production en superposition en R+3. Démarche volontariste de la Ville de permettre le maintien de l'activité en ville.

Etudes en cours dans l'objectif d'accueillir sur le site des acteurs de la filière du vélo. Le permis d'aménager a été obtenu. Le Permis de construire est en cours d'instruction. Objectif de livraison début 2026.

Ce projet s'accompagnera de gains environnementaux importants : reconquête de friches, forte dimension environnementale : augmentation de la surface de pleine terre, végétalisation, démarche de réemploi, production d'électricité photovoltaïque, ...



Ligne de l'Est : photo aérienne avant-projet / plan masse projet

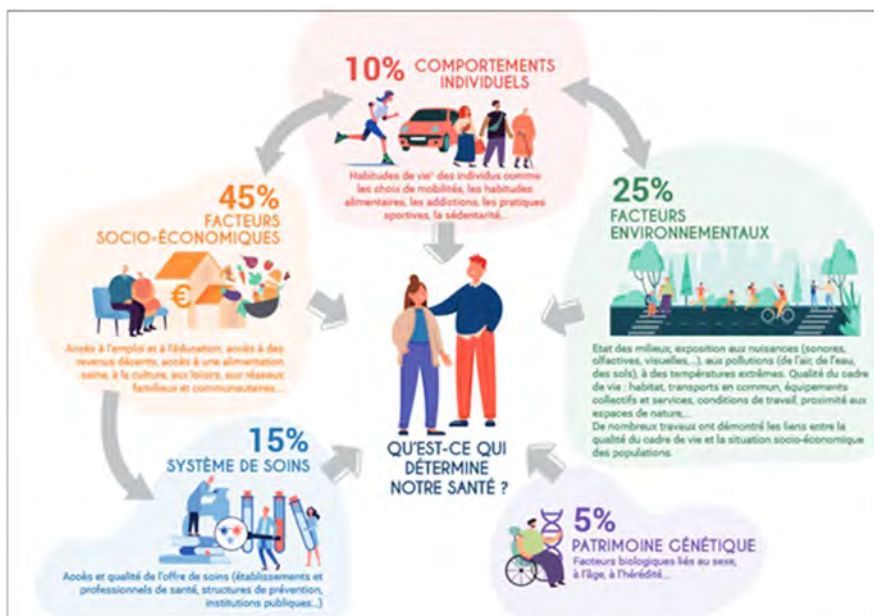
- **Crescendo** : projet immobilier mixte intégrant activités productives, activités tertiaires et logements. Livraison du projet à l'automne 2023. Installation des entreprises dans les socles et R+1
- **Poursuite de la définition des programmations économiques dans les grands projets urbains** : ZAC Gratte-Ciel, ZAC St Jean, ZAC Grandclément notamment.
- **Etudes urbaines** : de nombreuses études de cadrage urbain ont été réalisées ces derniers mois sur différents secteurs : les Brosses, franges sud de la Doua, corridor Genas, centralité... L'objectif de ces différentes études consiste notamment à définir les capacités de développement urbain et économique.
- **Foncière à vocation économique** : délibération de principe du conseil municipal de février 2023 ayant pour objet de définir les modalités de fin du bail emphytéotique des Gratte-Ciel et l'évolution du cadre juridique et financier de la SVU, ainsi que les nouvelles formes d'intervention de la SVU.

PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA SANTE DANS LE CADRE DU NOUVEAU CONTRAT LOCAL DE SANTE

La Ville de Villeurbanne s'est engagée dans l'élaboration d'un 3e Contrat Local de santé.

Ce Plan d'action local en faveur de la santé impliquera sur la période 2023-2028 les acteurs clefs du territoire (Ville de Villeurbanne, Etat, Métropole de Lyon, Agence Régionale de Santé, CPAM, centres hospitaliers Médipôle et Vinatier...).

Le nouveau Contrat Local de Santé met en avant le concept « One health », qui souligne les interactions entre la santé de l'homme et la nature. Il promeut également une approche globale de la santé qui souligne l'importance d'agir sur différents déterminants (environnement, habitudes de vie, insertion économique et sociale...) pour améliorer la santé des habitants.



Sources : Représentation de Lalonde / Synthèse des travaux Barton et al., 2015 ; OMS, 2010 ; Cantoreggi N, et al. 2010- Pondération des déterminants de la santé en Suisse, université de Genève ; Los Angeles County Department of Public Health, 2013 : How Social and Economic Factors Affect Health

Dans la continuité des démarches précédemment engagées par la Ville autour de l'Urbanisme Favorable à la Santé (réalisation d'une Etude d'Impact sur la Santé aux Buers), **un axe spécifique sera ainsi dédié à un « Environnement favorable à la santé »**

Les objectifs suivants ont été fixés :

- **Améliorer les conditions d'habitabilité et lutter contre l'habitat indigne** via l'amélioration des logements neufs grâce à la Charte de qualité urbaine et paysagère, le programme d'adaptation des logements existants au vieillissement et aux enjeux énergétiques, la lutte contre l'habitat indigne...
- **Renforcer la place de la nature en ville** via le développement de la végétalisation des espaces publics et privés pour améliorer le cadre de vie, lutter contre les îlots de chaleur et s'adapter au dérèglement climatique...
- **Favoriser un écosystème urbain sain** dès la petite enfance via les actions en faveur de la qualité de l'air, l'apaisement des abords des écoles, la lutte contre les perturbateurs endocriniens, la poursuite du projet de labellisation "écolo crèche" et "écolo relais"
- **Favoriser des mobilités actives et l'activité physique** via le développement des aménagements cyclables, la promotion de la pratique du vélo à l'école (programme "Savoir rouler"), l'amélioration des possibilités et conditions de déplacement en transport en commun, la facilitation de la marche pour tous les publics et l'installation d'équipements sportifs dans l'espace public
- **Concevoir des projets urbains qui intègrent le volet « santé »** via l'intégration des enjeux de santé dans la ville déjà construite et dans le cadre des projets urbains et l'amélioration du confort thermique des bâtiments

Les actions menées dans le cadre du Plan de transition écologique contribueront pleinement à ces objectifs du nouveau Contrat Local de Santé. Organisation d'un **temps de partage sur la stratégie végétale en cours de construction.**

PARTIE II.

**ACCOMPAGNER TOUS
LES PUBLICS**

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES AGENTS

NOTRE VISION POUR CE MANDAT

Grand défi, la transition écologique de notre ville passe par la mise en mouvement des Villeurbannais. C'est l'enjeu de la participation citoyenne et de la démocratie participative. Dans une exigence d'exemplarité, les agents de la Ville ont un rôle central à jouer dans ce grand défi collectif.

En interne, chaque agent – qu'il travaille dans les services supports ou sectoriels - est ainsi appelé à devenir un ambassadeur de la transition écologique, un acteur du changement. Cette mobilisation générale pour transformer notre ville et permettre à chaque Villeurbannais et chaque agent de mieux vivre passe par le partage d'une culture commune. La formation des agents sera ainsi orientée dans ce sens de la transition écologique.

NOS ACTIONS

La formation et la sensibilisation

Les plans de formations 2021-2026, sur le volet transition écologique, se donnent pour objectif de **répondre aux besoins de montée en compétences techniques des agents, dans les domaines nécessaires à la mise en œuvre des actions de transformation de la Ville.**

En parallèle, la Ville ambitionne également de **favoriser les changements de comportements des personnels travaillant à Villeurbanne, en développant le sens de l'éco-citoyenneté, en changeant les regards et les pratiques individuelles pour favoriser le passage à l'action.**

DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES TECHNIQUES

Le plan de transition écologique voté en novembre 2021 touche toutes les politiques publiques municipales, qui intègrent désormais dans leur conception et dans leur mise en œuvre les enjeux de sobriété, de justice sociale et d'adaptation de la Ville au dérèglement climatique. Une montée en compétences sectorielles est nécessaire pour pouvoir mener les actions opérationnelles attendues.

En 2022 et sur le premier semestre 2023, des actions de formation ont été réalisées afin de répondre à différents objectifs.

Accompagner la démarche de labellisation « écolo-crèche »

Des actions de formation sur l'accompagnement des agents de la Direction Petite enfance pour l'obtention du label « Écolo-crèche » ont été menées en 2022 en matière d'éducation à l'environnement dès la petite enfance, ou pour agir pour un lieu de vie sain.

Dès le début 2022 des actions de formation ont eu lieu pour le personnel des crèches afin de préparer la labellisation et s'engager dans la démarche (deux jours), dans un premier temps.

Sur le deuxième semestre 2022, 26 agent.es, un.e agent.e par crèche (deux par thèmes) ont été formé.es sur les questions suivantes :

- Éduquer à l'environnement dès la petite enfance : éveiller les enfants à la découverte et au respect de la nature et de l'environnement, développer des ateliers écologiques ;

- Agir pour un lieu de vie sain : identifier les sources toxiques dans les structures et mettre en place un plan d'action pour les réduire ;
- Concevoir un jardin pédagogique : repenser l'aménagement extérieur et le végétaliser, développer les activités en extérieur et que les enfants aient un contact quotidien avec la nature ;
- Alimentation : garantir une alimentation respectueuse du vivant et de la santé des enfants et transmettre le plaisir de manger.

Ces actions se poursuivent, pour maintenir durablement la dynamique dans la démarche de labellisation, et intègrent les Relais petite enfance dans la démarche.

Accompagner la stratégie alimentaire locale

Fin 2022, à la Direction de la Restauration municipale, un atelier a été organisé pour 45 agents (personnels du Restotem, de la cuisine centrale Saint-Jean et de la cuisine centrale Jean Jaurès) afin de sensibiliser les agents aux impacts de l'alimentation, et de les former sur les enjeux de l'alimentation durable.

Concevoir et déployer une stratégie végétale favorable à la biodiversité

La Direction des Espaces publics et naturel est engagée dans une montée en compétences importante de ses agents afin de pouvoir mettre en œuvre des actions qui ont pour objectif de préserver la biodiversité, de faire une gestion économe des ressources, et de faire évoluer la gestion des déchets verts.

En mars 2022, une formation de 2 jours sur **la gestion de l'eau, sur la maintenance et les réglages de l'arrosage automatique** a été organisée pour 12 agents de la Direction des Espaces publics et naturels. Au sein de la DEPN, 45 jardiniers et 8 agents de maîtrise entretiennent le patrimoine végétal sur une surface d'espaces verts qui s'élève à 165ha sur la Ville, dont 68,5ha de parcs et jardins. L'objectif, en formant 2 agents par secteur, est de permettre à ces équipes de maîtriser les quantités d'eau nécessaires en fonction des terrains, dans le but d'économiser l'eau, et de maîtriser les mesures de restriction d'eau.

Début 2023, une formation de 2 jours a regroupé 12 agents, cadres et agents de maîtrise de la régie entretien des espaces verts et des fonctions techniques transverses, sur **la gestion écologique de biodéchets**. L'objectif est de développer une stratégie articulée autour de la réduction des flux de déchets végétaux et leur valorisation sur place, avec l'acquisition de connaissances sur le cycle du carbone et le fonctionnement des sols, les méthodes de valorisation des déchets sur place, en prenant en compte la relation entre ces méthodes et l'amélioration du milieu, la création de nouveaux habitats (biodiversité).

Prise en compte des nouveaux usages liés à la végétalisation dans les espaces extérieurs accueillants des enfants

En septembre 2023, 10 agents en charge de la gestion et de la maintenance des aires de jeux seront formés sur un mode de gestion renouvelée de ces aires de jeux, en conciliant normes et aménagements afin de créer des aires de jeux naturelles.

Ce sont ainsi **105 agents** qui ont participé à une action de formation collective, répondant à un besoin lié à la mise en œuvre d'un projet ou d'un changement de pratique professionnelle.

En 2024, des actions de formation sont prévues sur d'autres axes, comme l'accompagnement de la démarche de construction durable ou les achats publics durables.

En complément, dans le même temps, **53 agents ont participé à une session de formation individuelle axée transition écologique**, de diverses directions et services :

- 33 agents ont participé à une session de formation CNFPT (13 en 2022 et 20 sur le 1^{er} semestre 2023) ;
- 20 agents ont participé à une formation payante (11 personnes en 2022, et 9 sur le 1^{er} semestre 2023).

Lancement d'une démarche interne sur la transition écologique dans l'aménagement et la construction

Confort d'été, énergie renouvelable, réemploi, matériaux biosourcés, etc. : différentes directions de la Ville sont amenées à réfléchir à l'intégration d'enjeux écologiques émergents dans leurs projets.

Afin de favoriser la transversalité et consolider la doctrine de la ville, **une rencontre a été organisée le 15 juin 2023 entre différentes directions contribuant à l'aménagement et à la construction de la Ville : Direction du Développement Urbain, Direction de l'Urbanisme Réglementaire, Direction de la Construction, Direction des Espaces Publics et Naturels...**

Cet événement réunissant 45 personnes a permis à chacune de ces directions de présenter les actions en cours en matière de transition écologique.



Ce temps a été l'occasion d'échanger de manière transversale sur les enjeux considérés comme prioritaires par les directions : eau, végétalisation, sobriété, confort d'été, usages

A l'issue de cette rencontre, il a été décidé de lancer les actions suivantes :

- **Élaboration en 2024 d'un référentiel pour les futurs bâtiments communaux**
- **Intégration d'une dimension collective et transversale dans l'élaboration de la stratégie Eau qui sera travaillée en 2024**
- **Organisation d'un temps de partage sur la stratégie végétale en cours de construction**
- **Mobilisation des nouveaux outils de communication interne pour mieux faire connaître les stratégies et projets de la Ville**

AIDER AU CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS

En matière de mobilité

Le tableau ci-après permet d'observer l'évolution des parts modales pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (% voiture, marche, transports en commun, vélo, co-voiturage).

	2005	2014	2021 ¹²	Objectifs 2026
Part marche	29%	22%	14%	14%
Part vélo	6%	8%	16%	20%
<i>Dont personnel</i>		7%	14%	
<i>Dont service</i>		1%	2%	
Part TC	24%	33%	32%	40%
<i>Dont TCL</i>	11%	27%	26%	
<i>Dont car</i>		1%	0%	
<i>Dont train</i>	3%	5%	6%	
Part voiture	42%	34%	36%	26%
<i>Dont covoiturage</i>	7%	2%	3%	5%
<i>Dont autosolisme personnel</i>	31%	29%	32%	21%
<i>Dont autosolisme voiture service</i>	4%	3%	3%	
Diminution part déplacements agents dans déplacement BC®			2.182 TeqCO2*	-20% 1.746 TeqCO2

*Bilan carbone® de 2020 sur données 2019

Source : extrait du tableau de suivi PDMA

Dans le cadre du **plan de déplacement d'administration**, le **forfait mobilité durable** a été mis en place au 1^{er} janvier 2022 visant à encourager les agent.es de la ville, du CCAS et de l'ENM, pour leurs déplacements domicile-travail, à pratiquer le vélo (mécanique ou à assistance électrique) ou à utiliser le covoiturage. Au 30 juin 2022, **203 agents en étaient bénéficiaires**.

Adoption d'un document-cadre avec des objectifs quantifiés pour 2026 pour un plan d'action collaboratif et évolutif

La Ville a adopté son troisième plan en faveur des déplacements alternatifs à la voiture individuelle (autosolisme) renommé **Plan de mobilité administration (PDMA)** en février 2022. Il porte l'ambition d'associer au maximum les différents acteurs, en particulier les agent.es de la collectivité, à l'élaboration et la mise en œuvre des différentes actions. Cette co-construction basée sur une démarche participative est constituée de plusieurs éléments :

- Une enquête réalisée à partir d'un questionnaire qui a donné lieu à 545 réponses pour un taux de participation de 24,8%.
- Une **commission consultative interne** composée d'une trentaine d'agent.e.s volontaires qui comprend des groupes de travail et de réflexion sur le sujet des mobilités alternatives à l'autosolisme. Elle a été installée en 2022.

Enfin 4 sites municipaux ont été inscrits dans le cadre de la démarche du **label Objectif employeur pro vélo (OEPV)**. Pour plus de détails sur la flotte vélo municipale à destination des agents, voir le volet Energie.

Dans les projets à venir, on peut noter :

- Une enquête complémentaire sur sites non-centraux pour mieux connaître les contraintes, les attentes, les besoins et les leviers ;
- Le déploiement d'une communication ad hoc (notamment pour répondre aux critères obligatoires du label OEPV) ;
- Une réflexion à conduire sur la question du covoiturage et de l'autopartage.

¹² Enquête PDMA du 1^{er} semestre 2020

Inciter à l'utilisation de vélos cargos

La Ville souhaite favoriser la cyclologistique dans ses propres activités. Le 22 juin 2023, les différentes directions de la commune ont ainsi été invitées à tester des vélos cargos et à échanger avec des professionnels travaillant en vélo.

Cette journée a été l'occasion de mettre en lumière le potentiel des vélos cargos et l'intérêt de ces derniers pour nombre d'activités de la Ville.

A l'issue de la rencontre, des vélos cargos seront mis à disposition des directions intéressées et des formations seront délivrées pour accompagner leur utilisation par les services.



Dans le cadre du plan de sobriété énergétique

L'approche globale d'accompagnement au changement de comportements peut se décliner de façon plus pragmatique avec les **éco-gestes** au quotidien sur lesquels il est nécessaire de sensibiliser pour le bon fonctionnement des équipements municipaux mais également pour que les agents de la collectivité puissent être les ambassadeurs des bonnes pratiques, notamment auprès des publics qu'ils sont amenés à encadrer et/ou côtoyer.

Dans cette optique, une opération « **Bureaux à énergie positive** » a été engagée en novembre 2022 en partenariat avec l'ALEC sur le site de l'hôtel de ville à compter de l'automne 2022 et des « défis énergie » ont été lancés en janvier 2023 sur un panel de huit équipements municipaux pilotes, sportifs, culturels et associatifs, mobilisant 102 agents lors des 8 réunions de lancement. Enfin, cinq groupes scolaires et le centre de loisirs en plein air de Chamagnieu prendront part au challenge national "CUBE. Ecoles" à compter de la rentrée 2023.

L'objectif est aussi de former progressivement des agents relais sur le terrain (gardiens, techniciens, gestionnaires...) dans l'ensemble des bâtiments de la Ville afin qu'ils puissent veiller à l'application des mesures d'économies d'énergie et à la correction des dérives de consommations de fluides, en lien avec les équipes techniques.

Plusieurs ateliers sur les **éco-gestes au bureau** ont également été organisés dans le courant de l'année 2022 et ont réuni **24 agents** volontaires sur deux sessions animées par des jeunes en service civique d'Unis-cité.

Enfin, **45 agents** ont participé à des formations sur la **sobriété numérique** organisés dans le cadre de Plan de Transformation numérique.



*Lancement du « défi énergie » avec les agents du Centre Nautique Etienne Gagnaire (janvier 2023)
et animation éco-gestes au bureau avec l'association Unis-Cité (juin 2022)*

Dans le cadre du « Mois du Grand défi » en novembre-décembre

Voir le volet organisation interne, partie III (p 111).

En un clin d'œil :

-158 agents formés de manière individuelle ou collective

-626 agents sensibilisés sur des temps collectifs

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES PETITS ENFANTS, LES PARENTS, LES PROFESSIONNELS

NOTRE VISION POUR CE MANDAT

Les enjeux de la transition écologique autour de la petite enfance sont majeurs. Les 1 000 premiers jours des enfants sont désormais bien identifiés comme une période charnière en termes de santé environnementale : qualité de l'alimentation, substances chimiques dans l'environnement immédiat des enfants (mobilier, couches, produits d'entretien...), connexion avec la nature, etc.

C'est dans cette perspective que l'ensemble des crèches et des relais petite enfance de la ville vont entrer dans la démarche « Écolo crèche ». Portée par l'association Label Vie, la labellisation permet d'interroger les pratiques professionnelles, le cadre de travail, la relation aux parents, dans une approche cohérente et adaptée au rythme des organisations.

Il s'agira également de mettre en lumière les pratiques à l'œuvre dans les équipements municipaux pour que ces dernières irriguent les autres partenaires de la petite enfance présentes sur le territoire de Villeurbanne (crèches associatives, crèches privées...).

Mais la transition écologique ne pourra pas fonctionner sans une alliance étroite entre toutes les parties prenantes : enfants, parents, professionnels, entreprises... Les parents et les enfants sont les meilleurs alliés pour que les orientations politiques ne restent pas « hors-sol » et cantonnées dans les quatre murs de la crèche ou du relais petite enfance.

NOS ACTIONS



La labellisation des établissements municipaux petite enfance constitue l'axe central et structurant de la démarche de transition écologique au sein de la direction de la petite enfance. La Ville a choisi l'aide d'une association « Label vie » pour être accompagnée dans cette démarche de labellisation, par le biais de formation et de mise à disposition d'outils. Elle a permis aux professionnels de rejoindre un réseau national de lieux de vie engagés dans la transition écologique.

La formation du personnel de la petite enfance est transversale à la démarche. **100% des agents de la Direction de la Petite enfance ont été sensibilisés à la transition écologique** depuis 2021 (démarche labellisation).

En 2023, 11 EAJE et 1 Halte-garderie (la deuxième halte-garderie La Perralière étant fermée un an) sont en cours de labellisation. Au premier semestre 2024 : une évaluation des progrès sera réalisée via un nouveau diagnostic sur la base de trois thématiques choisies par l'équipe de la Direction Petite enfance. La demande de labellisation s'effectuera dans la foulée et le comité nationale de labellisation Ecolocrèche pourra attribuer le label en 2024 pour une durée de 3 ans.

8 Relais Petite Enfance (16 animatrices) ainsi que la nouvelle crèche Ellen KEY débiteront le parcours de labellisation fin 2024.

RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'amélioration des pratiques de tri

L'amélioration des pratiques de tri dans les équipements petite enfance se déploie à travers :

- **Le changement des contenants des repas** par la cuisine centrale. Des bacs inox remplacent des bacs plastiques depuis octobre 2022 pour toutes les structures de la petite enfance
- **Le compostage des restes alimentaires** dans les bacs à compost mis à disposition par la Métropole est réalisé pour l'ensemble des structures.



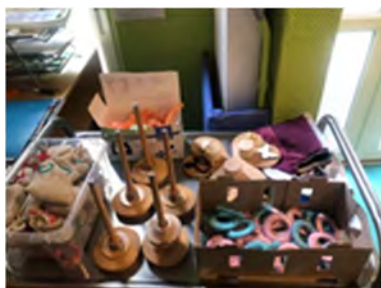
Dépose des restes alimentaire à un point de collecte avec les enfants de la crèche (crèche François Truffaut)

L'expérimentation des couches lavables

L'expérimentation a été lancée à l'EAJE Flora Tristan depuis 2021 et les professionnels poursuivent cet usage des couches lavables : les couches sont louées et le nettoyage est externalisé. Une réflexion s'engagera en 2023-2024 autour du déploiement plus large de cette expérimentation à d'autres structures en prenant en compte les retours d'expérience et les contraintes budgétaires.

La fabrication « maison » de petits matériels pédagogiques

Plusieurs EAJE ont pris contact avec l'association « ET COLEGRAM ...l'art récupération », structure de l'Economie Sociale et Solidaire à Bourgoin-Jallieu qui sillonne la région Auvergne-Rhône-Alpes pour récupérer des chutes de production, des essais, marges, rebuts industriels propres et propose des supports carton, bois, textile, plastique, métal etc.). 3 structures sont allées sur place pour acheter des objets de récupération pour fabriquer leurs propres jeux. Des contacts ont également été engagés avec l'entreprise à but d'emploi Villeurbannaise Enjoué.



Produits de récupération



....Jeux fabriqués par l'équipe

Il y a une vraie prise de conscience auprès des équipes de la nécessité de limiter les achats, de faire de la récupération.

DÉVELOPPEMENT DES ÉCO-GESTES POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE

Une batterie d'actions a été mise en œuvre dans le cadre de la labellisation Ecolo crèche afin de préserver la ressource en eau et en énergie dans les **pratiques professionnelles** du personnel de la Petite enfance qui ont été réaffirmées dans le cadre du plan de sobriété énergétique 2022.

Des pratiques renouvelées dans l'entretien

Au-delà de pratiques d'entretien du linge (réduction de la température de lavage en passant de 40° à 30°, réduction du volume de linge à laver et à sécher, séchage à l'air libre, etc.), un nouveau système de nettoyage des sols sans produits chimique avec une microfibre qui s'utilise humide depuis 2023 a été mis en place dans les EAJE.

Sur le temps du repas

- Remplacement progressif de la vaisselle plastique vers de la vaisselle inox,
- Utilisation d'essuie mains en tissu (en lieu et place de fourniture jetable) pour les enfants et le personnel.

Sur la sobriété énergétique et numérique

Dans le cadre du Plan de sobriété énergétique 2022, il est à noter :

- Sensibilisation interne (direction petite enfance) des directrices de crèches aux éco gestes (bureau)
- Sensibilisation interne (à la collectivité) des agentes du service central à la sobriété numérique

POUR LES ESPACES EXTÉRIEURS



Potager crèche François Truffaut

Le manque d'effectif au sein des EAJE en 2022-2023 a été un frein pour assurer des sorties à l'extérieur des équipements. En effet, une sortie avec des petits enfants supposent un renforcement du taux d'encadrement. Malgré tout, des sorties dans les parcs de la ville ont pu être organisées.

Une formation sur la biodiversité, qui a eu lieu en 2022, a rencontré un vif succès parmi les participantes. Elle a été l'occasion de partager les pratiques pour planter en pot, jardiner sur les espaces disponibles existants, intégrer de la nature au sein des équipements.

Toutes les structures ont créé des potagers, aménagé des lieux dans les cours pour que les enfants puissent découvrir la nature, ils peuvent gratter dans la terre pour découvrir de nouvelles sensations, observer le vivant. Des loupes ont été achetées pour observer les insectes.



Helen Keller

Les parents sont invités à participer aux plantations avec les enfants.

Régulièrement les enfants repartent chez eux avec de petits bouquets de plantes aromatiques de leur production.



Potager Nelly Roussel



CPE Tonkin



Enfin, les professionnel.les sont invité.es à sortir les enfants par tous les temps à l'extérieur de la structure. Des tenues de pluies ont été achetées pour les enfants et le professionnel.les afin de permettre ces sorties quotidiennes.

Enfants jouant sous la pluie (crèche Nelly Roussel)

LUTTE CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : SENSIBILISATION DES ASSISTANTES MATERNELLES ET PROFESSIONNELLES DE LA PETITE ENFANCE

Villeurbanne signataire depuis décembre 2021 de la charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » se mobilise pour sensibiliser sur les dangers des perturbateurs endocriniens. Ainsi, la direction de la santé publique organise des ateliers ludiques à destination des assistantes maternelles et des relais petite enfance des ateliers afin :

- d'identifier les sources de polluants dans le logement
- d'adopter des pratiques favorables à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, et de faire connaître de manière ludique des alternatives plus saines pour les produits d'entretien, cosmétiques, etc.

Ils ont rassemblé une centaine de personnes en 2022.

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES ENFANTS ET LES JEUNES

NOTRE VISION POUR CE MANDAT

Éduquer à l'environnement et à la transition écologique, c'est participer à l'édification de citoyens responsables, sensibles et capables d'être au quotidien, acteurs de la transition. Au-delà des gestes concrets pour préserver la ressource en eau et la biodiversité, veiller à la qualité de son alimentation, réduire ses consommations énergétiques, modifier ses pratiques de déplacement – il s'agit de redonner « le goût de l'émerveillement et de l'engagement collectif pour défendre l'habitabilité de la Terre », selon les termes de Baptiste Morizot. C'est avec la jeunesse de Villeurbanne et pour celle-ci que nous devons et pourrons créer les conditions d'une ville plus résiliente, plus proche et plus épanouissante.

C'est dans cet esprit que Villeurbanne conçoit l'éducation à l'environnement et au développement durable. Objectif central du programme éducatif de territoire (PEDT), réécrit en 2022, l'éducation au développement durable se décline avec les partenaires de la ville dans tous les temps de l'enfant : scolaires, périscolaires et extrascolaires.

La participation des enfants et des jeunes au travers d'instances pour mieux orienter les actions est centrale.

Pour soutenir ces démarches, **le centre de plein air de Chamagnieu va devenir un écocentre de référence**, non seulement pour les enfants et les jeunes, mais aussi pour toute la communauté éducative (parents, enseignants, animateurs, adultes en formation...).

Enfin, la Ville souhaite que les établissements qui accueillent quotidiennement les enfants et les jeunes soient en cohérence avec ses ambitions : **accompagnement à la réussite de tous les élèves et bien-être de l'enfant dans son environnement sont des axes prioritaires. Il s'agit de penser une école accueillante et innovante, une école à taille humaine bien insérée dans son quartier.** Il s'agit aussi d'anticiper les conséquences du changement climatique dans la conception et la rénovation du bâti, des cours d'école, des classes, de permettre une restauration qualitative, d'améliorer la gestion des déchets et d'accompagner l'éco-mobilité.

La labellisation de type « **éco-établissement** » est une démarche que la Ville souhaite engager pour les crèches, établissements sportifs, médiathèques... Au-delà de la certification, l'enjeu est de diffuser les pratiques à l'ensemble des établissements de la collectivité.

NOS ACTIONS

Les deux années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 ont été fortement impactées **par la pandémie de COVID 19**. Les différentes mesures sanitaires et protocoles mis en place dans les établissements scolaires ont eu comme conséquence de ralentir très fortement la mise en œuvre d'actions relevant notamment de l'accompagnement à la transition écologique. Toutefois la Ville et la communauté éducative ont poursuivi leur engagement comme le montrent les actions ci-dessous.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR LES TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Le projet éducatif de territoire (PEDT)

Le PEDT est un outil de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. L'objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Après une année de concertation et de co-élaboration avec l'ensemble de la communauté éducative, la Ville a signé le renouvellement de son PEDT en juin dernier.



Ainsi, 3 grandes orientations fixent le cadre du PEDT 2023 – 2025 :

- 1- Promouvoir le service public de l'éducation et favoriser la réussite éducative.
- 2- Être toutes et tous acteurs de la Transition écologique et développer l'éducation à l'environnement.
- 3- Accompagner la coéducation, la citoyenneté et développer le lien avec les familles.

En matière de transition écologique, une offre d'activités permettant de renforcer le lien entre les enfants, parents et la nature, de favoriser l'éco-responsabilité et de mieux vivre dans les équipements scolaires, est fortement portée par le PEDT sur tous les temps de l'enfant.

Le PEDT précédent offrait déjà une offre d'activité en lien avec la nature et l'environnement.

En 2022-2023, **zoom sur quelques actions :**

Semaine « rencontres & territoires » (SRT)

Ce dispositif mis en place par la Ville se déroule durant le temps scolaire pendant une semaine. Les écoles peuvent bénéficier d'un prestataire thématique qui mène une sensibilisation dans la classe. En 2021-2022 puis en 2022-2023, le thème de la nature a été décliné sous plusieurs formes : « autour de l'eau », « les cycles dans la nature », « faune et flore urbaine ». Les associations Arthropologia, France Nature Environnement Rhône, ILOZ, Oikos et ADES sont intervenues

Les Arboressences : un événement autour de l'arbre dans la ville, à destination des enfants sur le temps scolaire

Créé il y a une dizaine d'années, cet événement qui s'organise autour de la Sainte Catherine s'accompagne de la plantation d'arbres.

En novembre 2022, **400 enfants, issus de 8 groupes scolaires différents**, de maternelles (MS et GS) et d'élémentaires (CP-CE1-CE2) ont participé !

17 arbres dans 4 parcs et square de la commune ainsi que dans la cour d'une école ont été plantés.

Pour chaque classe, l'équipe des élagueurs/jardiniers montrent aux enfants comment on plante un arbre et l'association naturaliste FNE donne des explications sur toutes les vertus de l'arbre en termes de transition écologique.



DEFI CLASS'ENERGIE : Ce programme éducatif aux économies d'énergie mis en place la Métropole est déployé sur Villeurbanne depuis 2015. Il a pour objectif d'initier une démarche globale de développement durable dans l'école autour des enjeux de l'énergie et des changements climatiques, expérimenter les propriétés physiques énergie-climat et des actions d'économies d'énergie, s'engager dans son établissement en tant qu'ambassadeur.rice via la mise en place d'éco gestes et de campagne de sensibilisation. A la suite des trois premières écoles villeurbannaises (Léon Jouhaux, Lazare Goujon, Marcellin Berthelot), **le groupe scolaire Louis Armand s'est engagé en 2022/23** dans le dispositif avec la participation active de 3 classes ambassadrices. En 2023/24, ce sont quatre nouvelles classes de l'école Jules Ferry qui se lancent.



Projet CUBE Ecoles : « Inscrire les écoles dans la transition énergétique " Ce projet est mené en partenariat avec le CEREMA avec 6 structures de la ville : 5 groupes scolaires et le centre de plein Air de Chamagnieu pendant 5 ans. Les 4 enjeux majeurs du projet sont :

- ✓ Réduire la consommation énergétique de son école.
- ✓ Mobiliser les occupants sur les bons usages
- ✓ Mobiliser les agents techniques sur les bons réglages et anticiper les travaux
- ✓ Éduquer et s'éduquer aux économies d'énergie

Guide des actions éducatives

Dans le cadre de l'appel à projets communs portés par la direction de la culture et de l'éducation et en partenariat avec le sport, la citoyenneté et la mission transition écologique, un guide est édité depuis deux ans afin de permettre aux équipes scolaires et périscolaires de travailler avec des professionnels de l'environnement, de la nature et du vivant, du développement durable et de la transition écologique.

Ce travail inter-service a non seulement permis de développer de nouveaux partenariats mais aussi de déployer des actions de sensibilisation et de découvertes telles que la Butinerie et le jardin Vaclav Havel à destination des enfants et des jeunes.

La Cité Éducative

Le label « Cité éducative », obtenu en 2022, a permis de renforcer considérablement les moyens mis à disposition des établissements scolaires situés en zone d'éducation prioritaire et permet de mieux identifier les forces en présence sur le territoire et de les faire dialoguer. À Villeurbanne, cela concerne plus de 13 000 enfants et jeunes, de 0 à 25 ans.

Le périmètre de la cité éducative couvre le label couvre les 6 quartiers politique de la ville et s'étend aux établissements de l'éducation prioritaire : quartiers Buers Nord, Buers Sud, Saint Jean, Bel Air les Brosses, Monod Baratin et Tonkin, et plus largement l'ensemble des quartiers prioritaires. Ce dispositif permet notamment de **contribuer à la construction de parcours (santé, citoyen, scientifique...)** et de porter collectivement avec tous les acteurs de la communauté éducative concernée, **un projet répondant aux attentes des parties prenantes.**

Depuis 2022, les actions proposées peuvent concerner les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires. Ils sont déposés sur une plateforme dédiée et une fois instruits sont déployés.

On peut mettre en avant le projet « école du dehors » qui permettra à plusieurs enseignant.es villeurbannais.es de CE2 (Perrin et Jaurès) d'être formés par France Nature environnement dès 2023.

A noter également **la rencontre des chef.fes d'établissements** du 22 mars 2023, organisée par la direction de la jeunesse de la Ville qui a permis **le partage des expériences et actions Ville/établissements du second degré** sur la transition écologique.

Propositions du Rize dans le cadre de l'Éducation Artistique Culturelle

Dans le cadre des visites d'exposition pour les scolaires (*Ça se trame* à Villeurbanne : l'aventure textile), une sensibilisation à l'impact environnemental de l'activité textile a été proposée.



ANNEXE 2

IMPACTS ÉCOLOGIQUE ET SOCIÉTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE

Nos vêtements ont-ils un impact écologique important sur notre planète ? Ci-dessous une sélection de documents issus de divers médias qui permettent de mettre en perspective les impacts environnementaux et sociétaux de l'industrie textile. Les liens proposés vous permettent d'accéder directement aux articles, podcasts et vidéos, et constituent des pistes de travail en classe sur cette thématique.

De nombreux vêtements sont fabriqués à partir de fibres synthétiques et artificielles. Issus du pétrole, une grande partie de nos vêtements représente ainsi une source importante de pollution. De la même manière, la fabrication de tissu nécessite de grande quantité d'eau, d'énergie et rejette énormément de gaz à effet de serre. Au-delà des effets néfastes pour la planète, quelles sont les solutions et stratégies de l'industrie textile et des marques des petites et grandes enseignes en faveur de l'environnement ?

Source : dossier pédagogique 2022/23 : *Ça se trame* à Villeurbanne, l'aventure textile

La labellisation E3D

Le label E3D (école en démarche globale de développement durable) a été développé par l'Éducation nationale en 2017. La Ville encourage et valorise les écoles villeurbannaises qui souhaitent acquérir ce label, garant de la qualité des actions liées à l'éducation à l'environnement proposées aux enfants.

L'école Marcellin Berthelot est engagée dans la démarche de labellisation depuis 2021. L'école l'élémentaire a obtenu le label en 2022 devenant la deuxième école labellisée de Villeurbanne avec Edouard Herriot. Les actions menées ont pu être valorisées à l'occasion d'une journée de célébration organisée dans l'école le 7 octobre 2022.



En 2023, l'école maternelle Berthelot a été labellisée en 2023 tout comme l'élémentaire de Jaurès.

Le groupe scolaire Perrin ainsi que la maternelle Jules Guesdes se sont engagées en 2023 dans cette labellisation

Démarche de tri dans les écoles

Une démarche de réduction et d'amélioration du tri du papier, carton et des déchets recyclables a été engagée sur trois groupes scolaires pilotes à titre expérimental en début 2022 sur le 1^{er} semestre. Elle a mobilisé aussi bien les élèves que les professionnels de la communauté éducative et techniciens intervenant dans les bâtiments.

Concernant les composteurs pédagogiques installés dans certains groupes scolaires (Édouard Herriot (école labellisée E3D), Saint Exupéry, Émile Zola...), un état des lieux a été réalisé durant

l'hiver 2022-2023 afin de recenser les besoins des écoles et d'améliorer le fonctionnement des composteurs mis en place (réparation des bacs existants, nouveaux bacs, fourniture de broyat...) et leur rôle pédagogique. (voir volet déchets).

DES BÂTIMENTS PETITE ENFANCE ET SCOLAIRES, ET DES USAGES À LA HAUTEUR DES ENJEUX CLIMATIQUES

« Îlots de fraîcheur » dans les cours d'école

Souvent dépourvues de végétation, avec un sol bitumé, les cours d'école peuvent devenir de véritables « îlots de chaleur ». Ainsi, des actions se poursuivent en matière de réaménagement, de **végétalisation et de désimperméabilisation des cours d'école** avec la pose de revêtements clairs et plus naturels comme les copeaux de bois, l'infiltration des eaux pluviales, l'augmentation des surfaces de pleine terre, la plantation de grands arbres et arbustes, réaménagement des zones de jeux.

En 2021 quatre chantiers ont été lancés dans les écoles maternelles Lazare Goujon et René Descartes et les écoles élémentaires Albert Camus et Saint Exupéry Ouest. En 2022, l'opération « îlots de fraîcheur » a commencé dans trois cours d'école : celle de l'élémentaire Château Gaillard et celles des maternelles Jean Jaurès et Antonin Perrin.

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'école Saint-Exupéry, des **plantations participatives** ont été organisées avec les élèves. À cette occasion, une demi-journée de sensibilisation au cycle de l'eau et les enjeux environnementaux a été organisée auprès des enfants en faisant appel à un intervenant spécialisé.

En 2022, des **concertations** sur l'école Antonin Perrin ont également été conduites afin de recueillir les besoins des élèves et co-construire les projets à l'aide de maquettes. Cinq **ateliers avec les élèves** (1 atelier avec les maternelles et 4 ateliers avec les élémentaires) ont été organisés sur deux journées dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

ZOOM sur un dispositif original : ÉCOLE EN TRANSITION

Un accompagnement pédagogique sur mesure, durant des périodes de grands travaux avec les professionnels scolaires et périscolaires à destination des enfants et des familles a été mis en place. Ce dispositif vise à ce que le quotidien des enfants et des équipes éducatives se passe dans les meilleures conditions possibles.

En adoptant une méthodologie de projet et des méthodes collaboratives (animation intelligence collective), les besoins des équipes sont identifiés et des actions co-construites en lien avec la direction des Espaces naturels et la coordinatrice minimix pour agir sur le temps scolaire et périscolaire.

Un groupe scolaire centré sur la « transition écologique » le groupe scolaire PERRIN

Plusieurs objectifs :

- S'approprier les nouvelles cours végétalisées, en prendre soin, faire le lien avec l'entrée dans la démarche de labellisation E3D. La cour d'école devient un tremplin pour aborder le tri des déchets, le réemploi des matériaux dans les projets, le contact et la connaissance du vivant, l'alimentation,
- Comprendre la biodiversité qui se développe dans ces nouveaux types de cour et les impacts dans un milieu urbain

Plusieurs partenaires sont mobilisés pour mener ce projet : Le Rize / FNE / Arthropologia / LPO - Artiste (Juliette Moyon)

Le projet sera lancé avec une œuvre artistique collaborative sur le principe de la récupération et le

réemploi des matériaux. Des ateliers menés par l'artiste Juliette Moyon pour les maternelles et élémentaire sur le temps scolaire et périscolaire en mai/juin et octobre/novembre 2023, en lien avec le Rize « ça se trame... ». Un cycle de sciences participatives sera également initié – pour 2 ans (23-24 /24-25) – soit 101 séances d'animations avec les maternelles, élémentaire, sur le temps scolaire et périscolaire

Rénovation thermique

La rénovation thermique du groupe scolaire Louis Armand au Tonkin, lancée en 2021 s'est terminée en 2022 avec une amélioration du confort thermique et des économies d'énergie.

CONDUIRE UN PLAN D'ÉCO-MOBILITÉ SCOLAIRE AMBITIEUX

- **Améliorer la qualité des espaces publics aux abords des écoles, permettre une desserte apaisée et accessible**

Voir le volet mobilité

- **Promouvoir les mobilités actives**

Des actions de formation et de prévention ont été mises en œuvre afin de favoriser les mobilités actives des enfants et des jeunes :

- Afin d'apprendre aux enfants à circuler seul dans la rue en toute sécurité et dans une logique d'autonomie, un programme national de prévention du risque piéton est mis en place à Villeurbanne, en lien avec l'Éducation nationale et la police municipale : **le permis piéton**. Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 27 classes, soit 649 élèves ont passé le permis piéton pour 10 groupes scolaires : Croix Luizet, Jules Guesde, Saint Exupéry, Berthelot, Antonin Perrin, Simone Veil, Jean Jaurès, Edouard Herriot, Emile Zola, Lazare Goujon.
- **Le Savoir rouler à vélo (SRAV)** : lancé en 2019 par l'État et piloté par le ministère chargé des sports en lien avec les territoires, le SRAV est un programme d'apprentissage pour que les enfants découvrent, expérimentent et apprennent à utiliser le vélo dans leurs déplacements quotidiens. Une dizaine d'heures de formation à minima est prévue, composée en 3 blocs pédagogiques : savoir pédaler, savoir circuler et savoir rouler à vélo sur la voie publique.

Plusieurs associations interviennent dans le cadre de ce programme depuis plusieurs années :

- Pro2cycle : interventions SRAV sur le temps scolaire et périscolaire,
- L'USEP : interventions sur le temps scolaire et périscolaire.

En 2022 et à titre expérimental, l'USEP a proposé une activité SRAV sur le temps extrascolaire du mercredi après-midi et a permis à plus d'une centaine d'enfants de passer les trois premiers blocs du savoir rouler.

- Au CPA Chamagnieu, lors des **classes découvertes**, une animation VTT est proposée avec l'accompagnement d'un intervenant spécialisé afin de favoriser l'apprentissage du vélo et près de 500 enfants ont pu passer les blocs 1 et 2 du Savoir rouler.

Projet « MOBY » : Projet de mobilité scolaire initié en 2023 au sein de deux groupes scolaires de la ville (Berthelot et Saint Exupéry) et qui s'appuie sur 4 enjeux principaux :



- **Environnement** : Réduire les émissions de gaz à effet de serre des déplacements d'un établissement scolaire (l'ensemble des déplacements (élèves, familles, professionnels) et limiter la pollution de l'air aux abords des établissements

- scolaire
- **Santé** : Encourager l'activité physique des enfants et lutter contre la sédentarité)
- **Sécurité** : Rééquilibrer le partage de l'espace public (voies piétonnes et cyclables sécurisées, limiter le stationnement gênant...) et développer l'autonomie des enfants.
- **Cadre de vie** : Réduire les nuisances (bruit, trafic...) et développer l'entraide et la convivialité)

L'objectif de ce projet est double :

- **Accompagner la mise en place d'un PDES** : Plan de Déplacements Établissement Scolaire, en co-construction avec l'ensemble des parties prenantes dans les **écoles élémentaires**
- **Sensibiliser les élèves des établissements accompagnés** à la nécessité de se déplacer en limitant les émissions de gaz à effet de serre

Pour ce faire, un « comité Moby » a été monté (directions et enseignants des écoles engagées, parents, partenaires associatifs de proximité, différents services de la ville) afin de travailler dans un premier temps sur l'élaboration d'un diagnostic partagé mais aussi sur le déploiement d'un plan d'actions concrètes visant à répondre aux enjeux.

En parallèle, des actions de sensibilisation à destination des élèves des deux écoles ont été menées. Ce projet est mené sur deux années scolaires.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR LES TEMPS EXTRASCOLAIRES

Anim' Feysine



Depuis 2013, entre avril et septembre, au cœur du parc de la Feysine est proposée une programmation d'animations à destination des familles (parents et enfants).

Ces animations de 2h les mercredis après-midi, totalement gratuites, et en partenariat avec des associations de la région ont pour objectifs de :

- Faire découvrir le parc aux Villeurbannais
- Apprendre aux urbains à observer et comprendre l'environnement naturel
- Proposer une activité extérieure à pratiquer en famille, la balade se doit donc d'être ludique
- Développer du lien social par exemple par des activités en collaboration
- Permettre à des enfants de faire une activité sportive dans la nature (activité en mouvement) – dans le passé il y avait un lien avec les infirmières scolaires pour les enfants en obésité

En 2022, **22 animations ont été réalisées**, soit par des partenaires de la ville, soit par le service Nature en ville, et près de **200 habitants** ont participé ;

Le conseil villeurbannais de la jeunesse (CVJ)

Le conseil villeurbannais de la jeunesse, composé de 37 jeunes âgés de 11 à 21 ans, a pour but de permettre aux jeunes de se sensibiliser au fonctionnement de l'institution « ville », d'instaurer un dialogue avec les élus, de leur donner les moyens de réaliser des projets, face aux constats qu'ils ont pu faire et de s'inscrire de manière active dans leur rôle de citoyen.

En 2023 tout comme en 2022, des jeunes ont choisi de travailler sur la transition écologique « vue par et avec les jeunes ».

La Maison de quartier des Brosses

La transition écologique irrigue les activités proposées aux enfants et jeunes au sein de la MQB comme en témoigne la réalisation d'une fresque dédiée à la transition écologique villeurbannaise, les ateliers, comme lors des congés de Noël où 40 enfants ont pu réaliser des constructions en bois à emmener à la maison ou lors de 2 journées collaboratives avec les enfants de 6 à 11 ans de construction de tabourets en matériau recycle avec l'atelier EMMAUS



UNE OFFRE A DESTINATION DES JEUNES ET DES ETUDIANTS QUI INTEGRE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Les directions de la jeunesse, du sport, de la vie associative et des centres sociaux, de la culture portent une attention particulière à la transition écologique aussi bien dans la conception de l'offre à destination des jeunes que dans sa mise en œuvre.

Une illustration concrète : **les chantiers jeunes** proposés

Le choix des chantiers n'est pas laissé au hasard

- chantier déchetterie mobile en partenariat avec Est Métropole Habitat sur le volet sensibilisation de la population,
- chantier débarrassage d'appartement bailleur et récupération d'objets en lien avec Emmaüs et la Gratifieria,
- chantier Feysine avec du ramassage de déchets / volet sensibilisation des jeunes.

La Gratifieria de rentrée

Dans le cadre de l'événement " mois étudiant" à la rentrée du mois de septembre, une Gratifieria est organisée par la direction jeunesse qui permet la récolte de dons de particuliers pour les redistribuer gratuitement aux étudiant.es. L'association Atelier Soudé et du programme Linux et populus a également l'occasion de promouvoir de l'informatique reconditionné auprès des étudiant.es non-équipé.es. Un stand free Velo'v pour la promotion des déplacements doux et accessibles aux étudiant.es est également proposé. Ainsi, ci, lutte contre le gaspillage, réemploi, mobilité active accessible et accompagnement à l'installation pour les petits budgets sont au cœur du dispositif.



FAIRE DE CHAMAGNIEU UN ÉCOCENTRE DÉMONSTRATEUR ET EXEMPLAIRE

Le centre de Chamagnieu, propriété de la Ville située dans l'Isère, accueille chaque année près de 3000 enfants et 132 classes en classes de découvertes et un peu plus de 1 000 enfants durant les centres aérés.

Transformé en centre de plein air en 1975, Chamagnieu est devenu au fil des ans un lieu de référence en termes d'éducation à l'environnement et au développement durable. Des animations y sont organisées toute l'année pour sensibiliser les enfants, notamment, à la réduction des déchets, à la consommation locale, au maraîchage et à la biodiversité.

Le château de Chamagnieu est un château pour tous les Villeurbannais. L'un des objectifs du mandat 2022-2026 est d'ouvrir davantage ce lieu emblématique de la ville à des publics variés, y compris aux habitants de Chamagnieu dans le cadre d'un futur contrat de réciprocité. Niché dans la verdure et doté d'un potager rénové récemment, il accueille des animaux de la ferme et est un refuge pour la biodiversité de son territoire.

Lieu historiquement destiné aux enfants, les élèves des écoles villeurbannaises constituent le principal public accueilli à Chamagnieu dans le cadre de classes de découvertes. En lien avec l'Éducation nationale, la ville de Villeurbanne a formé l'équipe de médiateurs de Chamagnieu en 2022 et travaillé à une nouvelle programmation davantage centrée sur la découverte de la nature dans une démarche pédagogique qui accorde une place centrale à l'émerveillement, à l'expérimentation, au sensible.

En parallèle, des travaux de rénovation, d'isolation et de mise en accessibilité des 300 m² de l'Orangerie du château se sont achevés en 2023. L'Orangerie rénovée, inaugurée en septembre 2023 sera un lieu idéal pour accueillir de nouvelles formations en animation et en médiation. Elle pourra également accueillir des spectacles destinés à un large public villeurbannais, ouverts aux habitants de Chamagnieu.

Développement d'une expertise en éducation au développement durable

Le centre de Chamagnieu construit son expertise en éducation au développement durable à travers :

- son inscription dans des réseaux Éducation à l'environnement et développement durable avec le projet de labellisation E3D (toujours en cours) et de refuge LPO. Une convention de 3 ans a été signée en 2023 et le refuge a été inauguré officiellement lors de l'ouverture de l'Orangerie. Des animations autour de la mare seront organisées prochainement
- la formation des médiateurs en matière d'inventaire faune / flore, de plan de gestion en lien avec le réseau national Le Graine ainsi que France Nature environnement
- la prochaine mise en place d'un collectif scientifique qui mobilise à la fois la Ville, la Métropole, l'Éducation Nationale, Canopée Lyon, le CNRS, et de nombreuses associations (Oikos, Arthropologia, les Francas, etc.) prévue en fin d'année 2023

Développement d'une expertise en formation à l'éducation au développement durable pour former des professionnels

La formation continue de l'équipe de médiateurs, composée de 8 agents se construit dans la durée mais dès 2022, une formation a été mise en place avec Ebulliscience sur la médiation scientifique et la démarche d'investigation. Des formations ont été mises en œuvre à travers la convention LPO et l'objectif de 2023-2024 sera d'envoyer plusieurs médiateurs en formation BPJEPS -EDD

Les classes découvertes sont désormais des « classes découvertes environnement DD », et concernent les enfants de l'élémentaire.

Sur 128 séjours, **25 classes ont été accueillies en accompagnement renforcé** proposant des activités avec une dimension éco-environnementale lors de leur séjour à Chamagnieu, une pédagogie renouvelée tournée vers l'expérimentation. Sur la base des thématiques choisies, des intervenants spécifiques ont été mobilisés en complément de l'expertise des médiateurs sur 2022 – 2023.



A noter : une expérimentation avec des 5^e et 4^e de collège a été menée pour former des éco délégués sur les questions environnementales.

Développement d'outils spécifiques et originaux en lien avec l'environnement de Chamagnieu

Le développement de mallettes pédagogiques se poursuit en s'appuyant sur de nouveaux outils imaginés par l'équipe de l'éco-centre et l'acquisition de 4 mallettes scientifiques. De nouvelles mallettes thématiques sont en cours d'élaboration par les médiateurs.

Un projet maraîchage pour la cuisine du site reporté - un recentrage sur la dimension pédagogique de tous les espaces du parc de Chamagnieu

Une étude a été conduite dans la perspective de créer une exploitation maraîchère sur le domaine de Chamagnieu permettant d'accueillir une exploitation destinée à approvisionner en majeure partie la restauration municipale pour le site de Chamagnieu tout en étant un support pédagogique supplémentaire pour les classes accueillies. Au regard des enjeux d'assainissement, financiers et de la complexité du projet liée à l'immédiate proximité d'une zone Natura 2000, le projet a été reporté.

Les différents pôles du parc - mini-ferme, jardin potager, mare et biodiversité - constituent un incroyable terrain d'apprentissage en matière d'éducation à l'environnement et de nouvelles activités seront déployées comme l'inventaire participatif sur le pôle biodiversité.

LE BUDGET

D'ici la fin du mandat, 98.8 millions d'euros seront consacrés à la réhabilitation, rénovation, équipement et construction de nouveaux groupes scolaires dont **8.1 millions d'euros consacrés à la désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école.**

LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

Le plan d'accompagnement transition et résilience (PATR) se substitue depuis janvier 2022 au plan d'éducation au développement durable. Il a pour objet, sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon, de soutenir des initiatives et actions associatives qui s'inscrivent en cohérence avec les politiques publiques de transitions (transition écologique, urgence climatique, amélioration de la qualité de vie, justice sociale). Ces actions permettent la conduite de projets pédagogiques dans les collèges et les écoles mais également l'accompagnement de groupes d'adultes dans une démarche d'engagement éco-citoyen. En 2022, plusieurs associations intervenant sur Villeurbanne auprès des scolaires ont été financées comme les péniches du Val de Rhône.

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES ASSOCIATIONS

NOTRE VISION SUR CE MANDAT

Fort d'un tissu associatif dense et divers, Villeurbanne entend agir avec les associations autour de deux axes. D'une part, certaines associations sont à l'avant-poste de la transition écologique. Il s'agit donc pour la ville de se positionner en soutien de ces dernières en favorisant la diffusion des initiatives et des savoirs développés dans le domaine de la transition écologique, accélérer leur mise en réseau ou la valorisation de leurs actions auprès des autres associations et d'autres acteurs de la société civile.

D'autre part, et en lien avec la feuille de route du travail déterminée par les associations elles-mêmes dans le cadre des assises de la vie associative, la Ville entend soutenir les associations formulant le souhait d'être accompagnées dans leur transition écologique. Un souhait qui fédère les associations et qui a constitué le thème de la seconde édition des assises de la vie associative en novembre 2022.

NOS ACTIONS

LES 2^{ÈMES} ASSISES DE LA VIE ASSOCIATIVE DÉDIÉES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN 2022



Les associations ont des attentes fortes quant au soutien de la Ville pour les accompagner dans la pérennisation de leurs activités et de leur résilience.

La seconde édition des assises de la vie associative qui a eu lieu le 26 novembre 2022 a été l'occasion de favoriser la diffusion des initiatives et des savoirs développés dans le domaine de la transition écologique, d'accélérer les mises en réseau et la valorisation des actions déjà mises en œuvre par les associations auprès des autres associations et d'autres acteurs de la société civile.

Ces Assises ont également été l'occasion **d'identifier des actions exemplaires menées par les associations**, actions qui ont donné lieu à une exposition et ont intégré le compte rendu diffusé à large échelle.

Ambition : essayer des bonnes pratiques comme l'illustre cette fiche-action



DE NOUVEAUX CRITÈRES DE SUBVENTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET LA CREATION D'UNE ENVELOPPE DEDIEE A LA TRANSITION ECOLOGIQUE

À Villeurbanne, les élu.e.s sont soucieux.ses de soutenir des projets associatifs cohérents avec les priorités du mandat. La nouvelle équipe municipale a donc décidé d'engager une réflexion autour des critères de subventionnement et d'intégrer des critères liés à la transition écologique. L'étude des demandes de subventions prend désormais en compte l'éco-responsabilité des événements de l'association ou encore l'organisation de temps de sensibilisation ou des actions sur des thématiques de la transition écologique.

Par ailleurs, consciente du rôle essentiel du tissu associatif local dans la sensibilisation et l'accompagnement à la transition écologique auprès des habitants, dans la construction de leviers d'action individuels et collectifs pour relever les défis sociétaux et environnementaux, la Ville de Villeurbanne a souhaité soutenir encore plus fortement les associations intervenant sur son territoire. Ce soutien se traduit notamment depuis le printemps 2023 par la création d'une enveloppe de subventions de fonctionnement et d'aide à la réalisation des projets pour un montant total de 50 000€.

FACILITER LE TRI DES DECHETS AU CENTRE CULTUREL ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET LORS DES EVENEMENTS

Le Centre Culturel et de la Vie Associative (CCVA) et la Maison de Quartier des Brosses (MQB) se sont équipés de bacs de tri et de compost et ont développé une signalétique adéquate. Avec plus de 400 événements par an au CCVA, faciliter le tri des déchets pour les associations y organisant un événement a un impact concret important.



De même à la MQB qui accueille à chaque période de vacances scolaires en moyenne 160 enfants différents dont la majorité déjeune sur place. Ce qui participe à l'objectif d'éducation à l'environnement.

Chaque événement organisé par la Ville en direction des associations (Biennale, Assises, Dialogues) cherche à diminuer la création de déchets et favoriser le tri sélectif. C'est aussi un critère dans les choix des prestataires.

LA PARTICIPATION ACTIVE DE LA DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES CENTRES SOCIAUX À « NOTRE GRAND DEFI »

En matière de sobriété énergétique

Les efforts réalisés pour réduire la consommation d'énergie ont largement porté leurs fruits. À titre d'exemple, la consommation d'électricité du CCVA entre l'hiver 2021-2022 et l'hiver 2022-2023, a été réduite de 16%.

De plus, le CCVA, en raison de sa fréquentation, a été un lieu de diffusion importante des affiches et des flyers de la campagne de communication éco-gestes.

La campagne a également été relayée à l'ensemble des associations bénéficiant de locaux municipaux mis à leur disposition.

En limitant la production de supports papier

Afin de limiter l'émission de déchets et l'empreinte numérique, la DVACS a fait le choix de dématérialiser l'envoi de sa lettre d'information, le Viv'Asso. Cette démarche a permis d'économiser l'impression de 1000 exemplaires A3 chaque mois et de réduire considérablement la taille des courriels envoyés à grande échelle.

VILLEUR'BASE



Villeurb'base est un espace ressources pour les associations qui ouvrira en octobre 2023 mais dont les contours et objectifs ont été travaillés en 2022.

Villeurb'base a comme mission première de favoriser les mutualisations et les coopérations. En projets : fonds commun de matériel y compris vaisselle réutilisable, bourse d'échange compétences et bourse aux dons et au matériel réformé.

L'une des missions de Villeurb'base – un espace ressources pour les associations - est de proposer des formations à destination des responsables associatifs, bénévoles, etc. Des formations seront consacrées aux différents champs de la transition écologique.

Lors de la création de ce lieu, il a été décidé de l'équiper en limitant l'achat de mobilier neuf et en favorisant le réemploi.

Des anciens meubles de la DVACS ont ainsi été rénovés avec le concours d'Atelier Emmaüs et permettront d'équiper à la fois ce nouveau lieu et la MQB.

MUTUALISATION ET LA COOPERATION

« Mutualisons nos locaux »

Chaque année la Ville organise à la spéciale attention des associations une soirée de speed-dating appelée « Mutualisons nos locaux ». Objectif : mettre en relation les associations disposant de locaux avec celles qui en recherchent. Chaque année l'initiative permet d'aboutir à de nombreuses mutualisations.

Wikilleurbanne

Wikilleurbanne c'est la plateforme collaborative des associations de Villeurbanne : elles peuvent publier leurs informations et actu', leur agenda et leurs petites annonces.



Pour 80% des associations, cet outil est suffisant dans leur communication ce qui évite la multiplication de sites internet et participe de la sobriété numérique.

ECO-RESPONSABILITE DES MANIFESTATIONS : DIFFUSION DES OUTILS PROPOSÉS PAR NOS PARTENAIRES

La Ville de Villeurbanne souhaite renforcer la diffusion des outils et guides en matière d'éco-responsabilité qui ont été produits par ses partenaires institutionnels :

- par le biais de sa lettre d'information Viv'asso,
- sur son site Wikilleurbanne
- au sein de pôle ressources Villeurb'base.

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la Métropole de Lyon propose des actions d'accompagnement des organisateurs d'événements du territoire à la réduction, prévention et gestion responsable de leurs déchets en lien avec des associations (AREMACS notamment). De son côté, la Ville de Lyon propose un guide méthodologique « *S'engager pas à pas vers l'éco-responsabilité* ».

Enfin, l'ADEME propose un outil d'autodiagnostic de l'impact environnemental de son événement (voir [l'outil d'autodiagnostic en ligne](#))

ZOOM sur une soirée dédiée aux clubs sportifs et à la Transition écologique

Le 11 mai 2023, 44 clubs sportifs se sont réunis à l'Astroballe à l'invitation de l'adjointe à la Transition écologique, l'adjoint au sport et du conseiller municipal chargé du lien sport-santé, en partenariat avec l'Office des sports villeurbannais. Les interventions de Camille Riom, sur la « redirection écologique du secteur sportif » et de Didier Lehénaff, fondateur de ECO ACTION GAMES LTD ont largement alimenté les échanges.

L'objectif de cette soirée : partager les enjeux sport/environnement, identifier les moyens d'agir et envisager comment, ici, à Villeurbanne, les bonnes pratiques peuvent être amplifiées. Beaucoup de pistes ont été proposées en matière d'éco-événementiel, de mobilité, d'achat mutualisé, etc. qui seront travaillées les prochaines années

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

NOTRE VISION POUR CE MANDAT

Grand défi nécessairement collectif, la transition écologique de notre ville suppose la mobilisation de tous les acteurs et en particulier des acteurs économiques fragilisés par la crise écologique et sociale. Forces d'innovation, de mobilisation mais également grandes consommatrices de ressources et d'énergie, les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la transition écologique. En lien avec la Métropole, les chambres consulaires et le groupement des entreprises de Villeurbanne, la Ville incitera les acteurs économiques de son territoire à s'engager sur la voie de la transition écologique.

Concrètement, la Ville jouera un rôle dans le soutien des entreprises dans leur transition énergétique, le développement d'une logistique propre et la préservation de la ressource en eau. La collectivité protégera les acteurs économiques fragilisés par la crise écologique et sociale, et particulièrement les TPE et PME œuvrant dans des domaines d'intérêt général, afin de garantir leur pérennité.

Il s'agira également de faire de Villeurbanne un territoire pionnier de la transition écologique en soutenant les filières et entreprises « pépites » présentes, en particulier celles des mobilités durables et les filières de réemploi tout en repérant les entreprises innovantes et agissantes pour le bien commun.

NOS ACTIONS

SOUTIEN AUX FILIERES DU VELO ET DU REEMPLOI

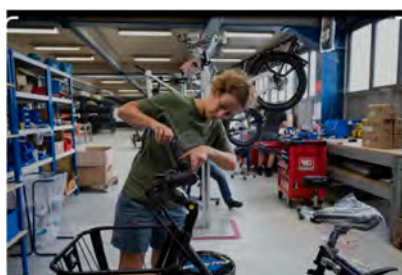
L'action de Villeurbanne a notamment porté sur :

Le soutien à la structuration de la filière vélo



Addbike, Vepli, Benur...

La Ville a accompagné l'écosystème vélo et facilité son installation dans l'ex-usine Bobst, dénommée 22D dans le quartier de la Soie. En lien avec le cluster MAD (Mobilité Active et Durable) qui compte plusieurs entreprises villeurbannaises, **le 22D, lieu d'occupation transitoire a été réinvesti en 2022 pour créer « l'usine à vélo » afin de mutualiser les innovations et la production de vélos.** Lieu « totem » de l'industrie du vélo sur le territoire, le 22D sera habité progressivement sur 2 700 m² par neuf entreprises de la filière :



Le soutien aux entreprises de l'économie circulaire

Plusieurs porteurs de projets dans le champ de l'économie circulaire ont été accompagnés et/ou soutenus par la direction du Développement économique, de l'emploi et de l'insertion (DDEEI) depuis le début du mandat :

- Dans le cadre du programme municipal **d'aide à la création et au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)**, la Ville de Villeurbanne soutient financièrement (subventions d'investissement) et accompagne le développement des associations suivantes :
 - **Atelier Emmaüs**, entreprise d'insertion spécialisée dans la menuiserie professionnelle d'agencement qui réalise du mobilier sur-mesure et des objets au design contemporain pour les entreprises, les associations et les particuliers.
 - Actuellement implanté rue de la Poudrette, un projet d'acquisition d'un terrain à bâtir est à l'étude via la foncière Emmaüs.
 - **Unis Bike**, Atelier-chantier d'insertion (ACI) dans le cadre de la filière « vélo » qui propose des services de réparation et de vente reconditionnée de cycles non motorisés.
 - **WeeeFund**, qui poursuit l'objectif de réduire le gaspillage électronique tout en luttant contre l'exclusion numérique en offrant un accès à l'éducation numérique aux personnes qui en ont besoin via le réemploi d'ordinateurs issus de parcs informatiques d'entreprises.
 - **Tremplin 01**, qui anime l'ACI « Le grenier de Tremplin » sur Villeurbanne, regroupant deux ateliers de production (textile et menuiserie), fonctionnant sur les principes de l'économie circulaire.

- Dans le cadre de **l'accompagnement des acteurs économiques dans leur recherche de locaux** :
 - Recherche de site en lien avec l'urbaniste territoriale de la Métropole de Lyon pour la relocalisation de « **l'îlot vert** » porté par l'association Le Booster de Saint-Jean, en lien avec l'entreprise à but d'emploi (EBE) EmerJean (cf. Alimentation),
 - Appui au développement de **l'EBE Enjoué** qui lance une activité de collecte et de revalorisation des jouets en développant les compétences de personnes éloignées de l'emploi, en lien avec l'Expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée (ETZCLD Villeurbanne-Saint-Jean),
 - Installation du traiteur **La Boucle** dans le secteur Cusset-Bonnevay qui a démarré avec de la livraison à vélo et qui tente le zéro déchet avec des contenants en verre consignés.

- **Accompagnement du projet « Elle cartonne »** lauréat du programme *Les Boucles* de Ronalpia pour le réemploi de cartons d'emballage, notamment par la mise en lien avec différents acteurs locaux :
 - la SVU / Destination Gratte-Ciel, pour une expérimentation auprès des commerces du centre ville,
 - Bross'up (EBE), pour installer l'atelier de tri des cartons en faisant appel au salariés de l'entreprise à but d'emploi,
 - Elise (entreprise d'insertion de collecte de déchets) pour la mutualisation de la collecte, et CGE fabricant et fournisseur de cartons auprès des professionnels.

LA DECOUVERTE DES METIERS ET DES OPPORTUNITES D'EMPLOI DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Plusieurs visites d'entreprises ont été organisées à destination des demandeurs d'emplois et jeunes villeurbannais pour leur faire découvrir les métiers des entreprises dans le cadre de la quinzaine des emplois de la transition écologique impulsée par la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi MMle:

- Présentation et repérage de candidats pour le métier de cyclo collecteur déployée par l'entreprise Elise (2022),
- Des formats de « découverte métier pour présenter le métier de jardinier écologique auprès de 15 demandeurs d'emploi (en 2022). Cette présentation a été suivie d'une déambulation sur le site d'occupation temporaire autour de de la ZAC gratte-ciel et a donné lieu à une embauche suite à la rencontre
- **Forum métiers du réemploi et de la valorisation des ressources** organisé dans le parc de l'autre Soie (2023):
 - près de 80 personnes impactées par l'action,
 - 25 étudiants de l'AFIP en BTS *management économie construction* ont visité l'atelier Emmaüs et Minéka puis ont été guidés pour une visite de l'opération de réhabilitation du bâtiment patrimonial situé sur le site de l'Autre Soie faisant la part belle au réemploi avec le cabinet d'architecte A-Mas, l'expert Mobius et l'entreprise générale Chazelle,
 - près de 50 demandeurs d'emploi ont visité le forum métiers et se sont informées sur les offres d'emploi liées aux métiers de l'économie circulaire et du réemploi diffusées par Humando, Crit intérim, Envie, REN/GEIM, tremplin bâtiment, Le Relais et Bross'up qui a présenté ses pistes de développement d'activités,
 - En parallèle, un groupe de jeunes en CEJ de la Mission Locale de Villeurbanne a visité le chantier, s'est initié au réemploi en construisant un meuble avec l'équipe d'Atelier Emmaüs. Et REGOODS a ouvert son modulaire pour donner à voir leur expérimentation de réemploi de semi frigorifique.

- **Le dialogue ville – entreprises en lien avec l'achat public durable**

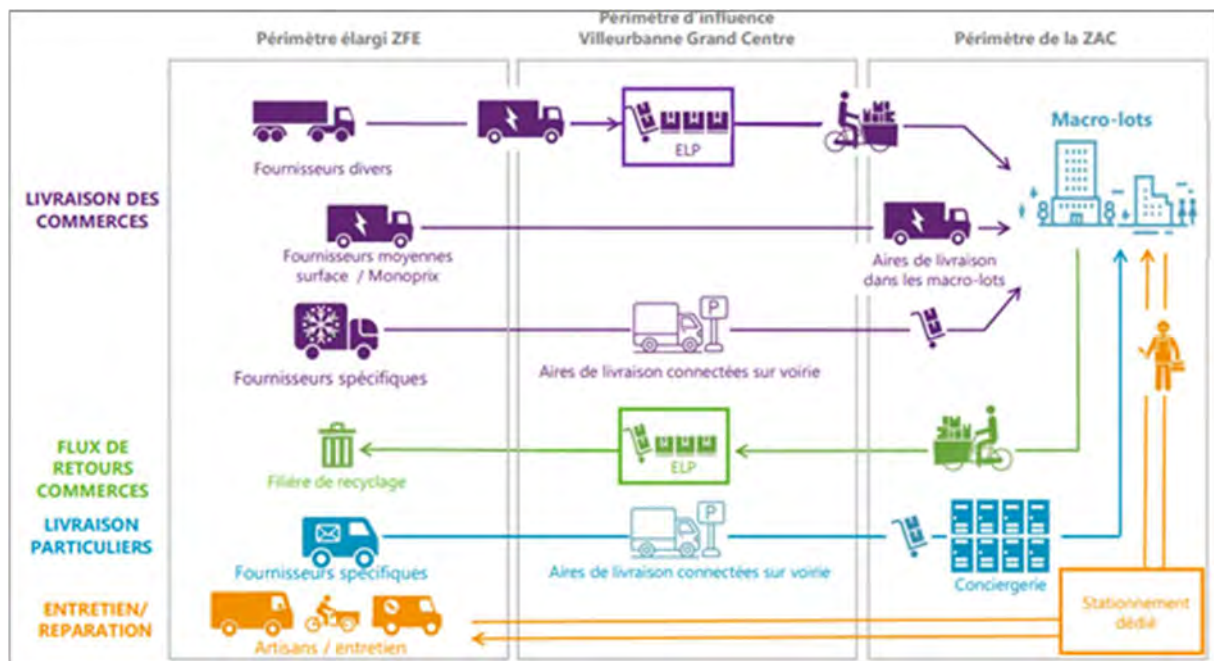
Une rencontre avec les entreprises villeurbannaises, en lien avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (Cress), a été organisée en février 2022 afin de leur présenter la « Charte des achats publics durables et responsables », et les axes sur lesquels elle repose : transition écologique, inclusion sociale, santé des hommes et des écosystèmes.

L'objectif est de créer un dialogue continue entre la collectivité et le tissu économique local autour de l'achat public, d'informer les entreprises au mieux sur les marchés publics de la collectivité actuels et à venir afin qu'elles puissent candidater. (Voir volet commande responsable)

ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES POUR UNE LOGISTIQUE PROPRE

En 2022, Villeurbanne a été retenue pour être site pilote pour la logistique à l'échelle nationale. Dans le cadre du **Démonstrateur de la Ville Durable**, un programme ambitieux et innovant est mené autour de la logistique urbaine et de la logistique de chantier dans le quartier Gratte-Ciel.

Impliquant la Métropole, la Ville de Villeurbanne, la SVU et la SERL, ce programme cofinancé par la Banque des Territoires permet de tester et de mettre en œuvre des solutions innovantes pour **concilier développement de la ville/ activité des entreprises et apaisement des espaces publics / limitation des circulations motorisées** dans les espaces publics.



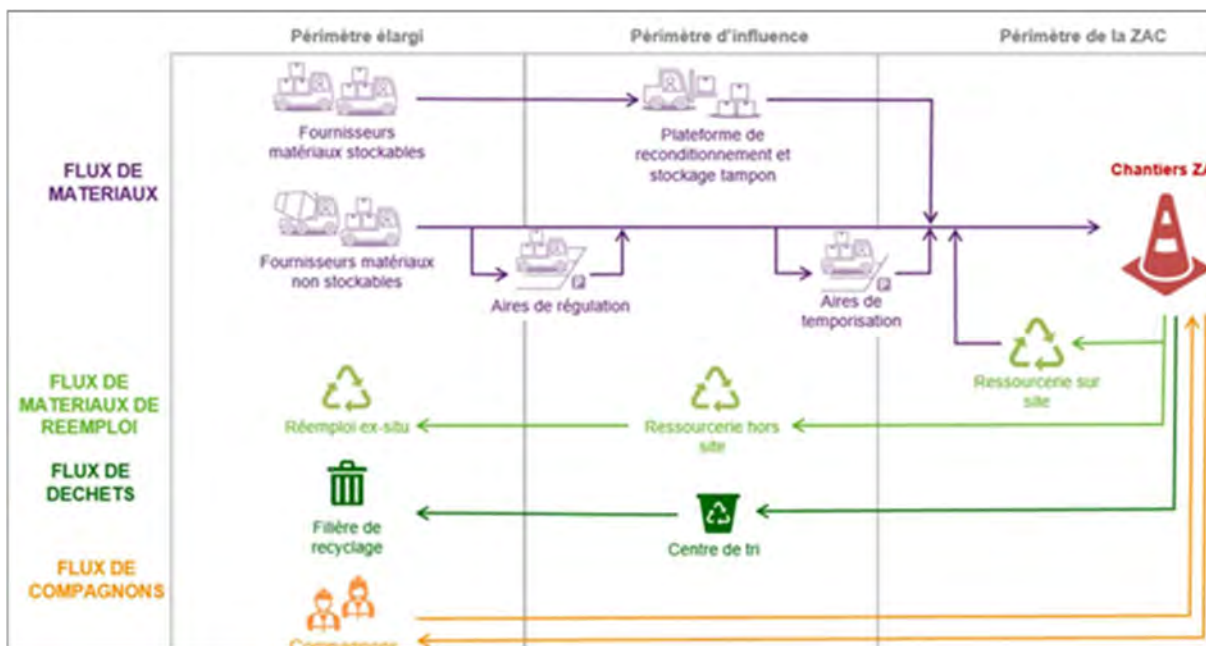
Modèle de logistique urbaine sobre et décarbonné travaillé dans le cadre du Démonstrateur Ville Durable

En matière de logistique urbaine, il s'agit de tester puis de mettre en œuvre un nouveau modèle de logistique pour les commerces de Gratte-Ciel.

Il s'agit notamment de réfléchir à une organisation mutualisée des livraisons à partir d'un Espace Logistique de Proximité (ELP). Pour schématiser, au lieu que chaque commerce se fasse livrer en camion comme aujourd'hui, les livraisons en camion se feront dans cet espace mutualisé déporté puis les marchandises seront acheminées dans Gratte-Ciel en vélo cargo ou véhicule propre. Une expérimentation est prévue à partir de 2024 avec des commerçants volontaires.

Des expérimentations seront lancées également autour des places de livraisons. Il s'agira de tester des technologies permettant de mieux contrôler l'occupation des places de livraisons afin qu'elles soient davantage disponibles pour les transporteurs et les acteurs économiques. De même un espace de conciergerie pourrait être expérimenté sur Gratte-Ciel. Une démarche sera également lancée autour de la gestion des déchets et de leur collecte à l'échelle de la ZAC.

En matière de logistique de chantier, il s'agira, à l'instar de l'outil Reguly à Part Dieu, de mettre en place un système de régulation de chantier permettant de garantir à la fois le bon approvisionnement des chantiers et la réduction des nuisances dans le centre-ville. D'autres initiatives sont également prévues autour de la gestion des déchets de chantiers, du test de véhicules de chantiers propres....



Modèle d'organisation de chantier sobre et performant travaillé dans le cadre du Démonstrateur Ville Durable

A côté des actions lancées dans le cadre du Démonstrateur Ville Durable, **d'autres initiatives sont lancées afin de favoriser une logistique propre sur le territoire :**

- Une réflexion est menée pour la réalisation d'un **équipement logistique structurant à proximité du périphérique dans le secteur Blum - Faÿs**. Ce projet vise à faciliter le report modal des marchandises aux limites de la ZFE et à favoriser les livraisons en véhicules propres dans Villeurbanne.
- La Ville favorise par ailleurs l'**intégration de cours logistiques dans les nouveaux programmes immobiliers pour limiter les circulations et les manœuvres de camion sur l'espace public**. C'est notamment le cas dans l'îlot NO2, première opération programmée dans le cadre de la ZAC Grandclément.

RENDRE VISIBLE LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DE LA ZONE A FAIBLE EMISSION (ZFE)

En 2022-2023, la Ville a participé activement à la concertation menée autour du projet d'amplification de la ZFE. Dans ce cadre, une attention a été portée à l'impact de la future réglementation sur l'activité économique.

Au final, le projet adopté par la Métropole le 26 juin 2023 a été ajusté et enrichi pour mieux tenir compte des problématiques des professionnels (augmentation des aides, institution d'une période d'amortissement, bénéfice du dispositif petit rouleau...). Pour plus d'informations sur la ZFE, se reporter à la partie mobilité du rapport.

UNE DEMARCHE PARTENARIALE AVEC LA METROPOLE



Au sein du site d'urbanisme transitoire « **L'Étape 22D** » situé au cœur du projet urbain Carré de Soie au 200 rue Léon Blum, la Métropole de Lyon, en partenariat avec la Ville de Villeurbanne, a lancé un appel à projet afin de constituer le futur groupement d'acteurs ou le gestionnaire du bâtiment T.

Cet appel à projet concerne les anciens locaux de l'entreprise Thyssen acquis par la Métropole de Lyon. Un bâtiment de bureaux et une halle industrielle seront mis à disposition jusqu'à décembre 2027

Ce projet transitoire cible prioritairement les acteurs de l'Économie Sociale et solidaire inscrits dans le développement de projets d'économie circulaire et textile

La Quinzaine des Emplois de la Transition Ecologique (QETE) est impulsée par la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi depuis 2020. Elle prévoit le déploiement d'événements à l'échelle de la métropole lyonnaise visant à faire découvrir les métiers de la transition écologique (réemploi, économie circulaire, valorisation des ressources) et ses opportunités d'emploi. A Villeurbanne, son déploiement est piloté par la DDEEI à travers des formats innovants permettant à des demandeurs d'emplois de rencontrer des acteurs économiques du territoire

Par ailleurs, dans le cadre de l'animation villeurbannaise **de la Charte des 1 000 entreprises engagées en faveur de l'emploi et de l'insertion**, la DDEEI travaille à l'implication des acteurs économiques apportant des solutions pour la transition écologique afin qu'elles s'approprient aussi les enjeux d'emploi et d'insertion à Villeurbanne. Pistyles, WeeeFund, Elise, Envie, Dott, Onsen ont par exemple rejoint la communauté charte des 1 000 depuis 2020.

FAIRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AVEC LES CITOYENS

NOTRE VISION POUR CE MANDAT

À Villeurbanne, plus qu'à des habitants, individus ou usagers, c'est à des citoyens que nous souhaitons nous adresser. Au cœur de la transition démocratique, ils seront les moteurs de la transformation écologique. Pour cela, il faut leur donner les moyens de l'action.

La création d'une université populaire de la transition permettra d'armer les citoyens villeurbannais afin qu'ils puissent participer activement à ce grand défi qu'est la transition écologique de notre ville. De la même manière, la mise en place d'un budget participatif est un outil de plus pour prioriser des investissements nouveaux en faveur de la transition écologique.

L'Assemblée citoyenne marque un véritable renouveau démocratique pour répondre à la crise écologique. La création dans cette instance de citoyens porte-parole de la faune et de la flore symbolise notre choix : accélérer la transition écologique par l'approfondissement démocratique et par la revitalisation de la figure du citoyen.

NOS ACTIONS

ORIENTATION D'UNE PARTIE DU BUDGET PARTICIPATIF SUR DES THEMATIQUES LIEES A LA TRANSITION ECOLOGIQUE.

D'avril à mai 2022 les Villeurbannaises et les Villeurbannais ont pu déposer sur la plateforme participez.villeurbanne.fr leurs propositions qui mobilisent des financements en investissement (c'est à dire travaux d'aménagement ou de construction, d'achat de gros matériel ou mobilier) pour améliorer le cadre de vie sur le territoire.

Les projets sont issus d'un appel à idées auprès de l'ensemble de la population qui a déposé **316 propositions, dont plus de 70 relevaient de l'environnement et de la nature en ville, 28 de la mobilité et les déplacements et 50 du confort et de l'embellissement.**

59 projets ont passé les différentes étapes de sélection, d'abord par les Conseils de quartier et une Commission citoyenne composée de 25 Villeurbannaises et Villeurbannais (membres de l'Assemblée Citoyenne, tirés au sort et volontaires), puis une analyse de faisabilité technique par les agents de la Ville. Plus de 3400 personnes vivant, travaillant ou étudiant à Villeurbanne, à partir de 11 ans (ou de 7 ans si elles étaient accompagnées par un·e encadrant·e pédagogique) ont élu 21 projets. 10 des 21 projets lauréats contribueront à notre transition :

1. **Les cousettes des écoles** : petit atelier pour permettre de coudre et apprendre à coudre à partir des matières premières issues principalement de matériau de récupération.
2. **Pépinière de demain** : plantation sur des terrains inutilisés d'essences adaptées aux différents épisodes de sécheresse, canicule...
3. **La Forêt des Alytes** : création d'un réservoir écologique au sein de la ZAC des Maisons-Neuves.
4. Une **traboule verte pour Grandclément** : transformation de l'impasse Carotte en promenade végétalisée et préservée.



5. Un **repair café**, pour apprendre à réparer soi-même ses appareils électroniques.
6. Des **espaces-refuges naturels** pour accueillir et protéger les insectes, oiseaux et petite faune.
7. **Aménagement du square Léon Meiss** avec des jeux pour enfants, des boîtes à livres, des jardins partagés et des bacs à compost.
8. L'installation des **stations de réparation de vélos en libre-accès**, 9. la création d'abris à vélos sécurisés, ainsi que 10. la mise à disposition des vélos-cargos à louer à petit prix, pour faciliter et encourager les déplacements en vélo.

Ces projets se trouvent déjà en cours de réalisation et leur finalisation est prévue au plus tard pour la fin de l'année 2024.

Par ailleurs, **parmi les 3 projets lauréats en 2021** contribuant à la transition écologique, 2 projets ont déjà été réalisés :

- la **végétalisation des abords du parc de l'Europe au Tonkin** avec multiples plantations d'arbres et jeunes pousses, la réalisation d'un espace aromatique, ainsi que la création participative des pergolas.

- l'installation de **100 nichoirs à mésanges et de 40 nichoirs à chauve-souris** dans toute la ville dans l'objectif de lutter contre la prolifération des moustiques (notamment des moustiques tigre) grâce à la présence de leurs prédateurs naturels.

- le projet de réhabilitation d'un **atelier partagé d'auto-réparation**, lauréat également en 2021, est en cours de réalisation avec la participation active des porteurs de projet et en partenariat avec une association de menuiserie lyonnaise qui y installerait ses machines-outils. Cet atelier verra le jour d'ici 2023.

ZOOM sur le projet « Des vélos cargos à louer »

Le projet « Des vélos cargos à louer à petit prix », initié et porté par un particulier, fut retenu en 2022. Ce nouveau service de mobilité active permettrait, en complémentarité du service expérimental « cargoVélo'v » déployé sur Lyon et Villeurbanne par la Métropole de Lyon, aux Villeurbannaises et aux Villeurbannais de transporter des objets lourds et encombrants.

Début 2023, le particulier initiateur du projet s'est chargé de rechercher activement une structure qui pourrait exploiter les vélos cargos et développer le service de mobilité. A l'été 2023, l'association Unis Bike confirme son intérêt. Créée en 2019 par le groupe Unis Vers l'Emploi (acteur local majeur de l'Economie sociale et solidaire (ESS) spécialisé dans l'insertion sociale et professionnelle par l'activité économique), Unis Bike est un Atelier-chantier d'insertion (ACI). Au sein de cet atelier villeurbannais, les salariés de l'association restaurent des vélos destinés au rebut pour les proposer à la vente et réalisent des prestations de réparation vélos.

Avec l'enveloppe budgétaire proposée par le Budget participatif, l'association devrait acquérir fin 2023 quatre véhicules (matériels d'entretien inclus). Le déploiement de ce nouveau service de location, permet à Unis Bike de diversifier son offre de services et d'augmenter le panel des tâches proposées aux salariés en insertion (accueil de la clientèle dédiée, gestion des locations, entretien de véhicules spécifiques, ...).

Pour aller plus loin, visiter la plateforme participez.villeurbanne.fr

Le Budget

Budget participatif : **6 M€** sur le mandat

Enveloppe financière sur l'année 2022 : **1 200 000€**

CONNAISSANCE ET ACCOMPAGNEMENT DES CITOYENS DÉJÀ ENGAGÉS DANS DES PROCESSUS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE, soit de manière individuelle, soit de manière collective.

En s'appuyant sur les associations engagées dans la transition écologique, des citoyens ont pu être accompagnés dans leur envie de contribuer et de s'engager.

Quelques exemples déjà cités dans d'autres parties de ce document : l'association Coopawatt a accompagné en 2022 un groupe d'habitants engagés dans la production citoyenne d'énergie renouvelable à partir de panneaux photovoltaïques, installés sur des toitures (voir volet énergie)

Les Incroyables Comestibles, Arthropologia, Les Mains Vertes, etc. sont des associations qui sensibilisent et forment des collectifs citoyens, des jardiniers amateurs sur les questions de nature en ville (voir volet végétalisation et biodiversité).

Anciela a renforcé son action « Ambassadeurs du changement » qui vise à mobiliser, soutenir et former des citoyens à provoquer des prises de conscience, à accompagner les évolutions de modes de vie de leur entourage et à mener des actions écologiques et solidaires dans leurs lieux de vie (quartier, immeuble, lieu de travail, etc.).

Et de nombreuses autres associations accompagnant les citoyens dans les processus de transition écologique sont répertoriées sur wikilleurbaine.



Villeur'GOOD Festival, festival de l'écologie au Laboratoire du Laboratoire extérieur des Gratte Ciel organisé par l'association The Greener Good

LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La Maison de l'image et du son, les médiathèques du Tonkin et du Rize, le Prêt aux collectivités et bibliobus qui constituent le Réseau de Lecture Publique, contribuent à construire une culture commune de la transition écologique auprès du grand public. Plusieurs actions notables en 2022-2023 sont à noter :

- la création de collections dédiées au thème de l'environnement, en direction des publics jeunes et adultes ;
- des actions culturelles programmées directement en lien avec les enjeux de transition écologique, comme par exemple l'accueil à l'été 2023 d'une exposition intitulée « Faut-il voyager pour être heureux ? », destinée à sensibiliser sur les déplacements estivaux et les modes de voyages alternatifs ;
- L'implication dans l'organisation de grands événements comportant une dimension essentiellement tournée vers l'éducation à l'environnement : notamment Pop'Sciences au printemps 2023, avec la participation de laboratoires et chercheurs de la région, sur des thématiques en grande partie liées à l'écologie ;

PARTIE III.

**ENGAGER TOUTE LA
COLLECTIVITÉ**

L'ORGANISATION INTERNE DE LA COLLECTIVITÉ

NOTRE VISION SUR CE MANDAT

La collectivité se veut démonstratrice dans son engagement dans la transition écologique ; elle vise une approche intégrée de celle-ci. Aussi, elle applique à elle-même ce qu'elle essaie d'engager au sein de son territoire ; elle se doit d'être exemplaire.

Outre le projet politique, et l'organisation des différentes délégations et leur animation transversale, c'est dans les services que la transition écologique doit être portée de façon concrète, à la fois dans le renouvellement de la mise en œuvre de certaines politiques publiques, dans le renouvellement de leur conception et de leur évaluation, ainsi que dans le rôle d'accompagnement que la collectivité peut avoir vis-à-vis de ses partenaires et vis-à-vis des habitants.

Il s'agit de passer d'un système à un autre et donc avant tout de faire évoluer les pratiques : intégrer les enjeux de la transition écologique à tous les niveaux de la mise en œuvre des activités des services, dans les pratiques et référentiels professionnels, dans les organisations sous mode projet qui doivent porter plus systématiquement une approche globale analysant les externalités et les impacts environnementaux.

Ce changement profond de l'approche opérationnelle, passe par une montée en compétences techniques spécifiques via de la formation et un accompagnement managérial adapté et intensif.

Il a inévitablement des conséquences organisationnelles visant notamment à :

- Organiser de manière forte cette transversalité et transition au niveau politique comme au niveau de l'administration,
- Définir les directions générales qui ont besoin d'un appui pour animer en interne la transversalité et adapter rapidement les référentiels professionnels (notamment la direction générale ingénierie et cadre de vie et la direction générale du développement urbain),
- Définir des modalités d'animation de l'ensemble des pilotages de projets prioritaires dans le processus de transition,
- Identifier les projets en défaut de pilotage et définir les modalités et moyens nécessaires.

NOS ACTIONS

RENDRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE SYSTÉMIQUE

L'enjeu est d'articuler tous les éléments de la transition écologique de façon cohérente et de promouvoir une culture de la transition écologique dans la collectivité, que ce soit chez les élus et les agents. Il s'agit de combler le fort besoin de partage entre les élus et le besoin des services de communiquer avec eux. Chaque direction, chaque service, doit intégrer les enjeux de la transition écologique dès l'amont de ses projets respectifs, que ces projets soient techniques ou organisationnels.

Une instance réunissant tous les élus de la majorité a été mise en place afin de favoriser une coordination entre délégations et l'échange autour de l'ensemble des projets de la Ville selon le prisme de la transition écologique. Elle se réunit toutes les six semaines.

L'enjeu est aussi l'adaptation d'une politique managériale à la mise en place des transitions portées par le projet politique et notamment celle de la transition écologique. À cette fin, un directeur général adjoint a été nommé en 2022 pour piloter une démarche de transformation managériale au sein de l'administration.

RENFORT ET ARTICULATION DES COMPÉTENCES

L'organisation s'est structurée afin de traduire opérationnellement cette volonté de rendre systémique la transition écologique.

Au premier trimestre 2022, la **Mission transition écologique et développement durable** a été créée auprès du directeur général des services et est composée de deux chargés de mission et d'une directrice afin d'assurer :

- la coordination de l'animation interne pour les autres chargés de mission transition écologique et animation d'un réseau interne de la transition écologique ;
- l'accompagnement renforcé auprès de chefs de projet spécifiques ;
- un support politique pour les élus ;
- l'accompagnement des services pour l'intégration systémique de la transition écologique de façon renforcée pour les sujets suivants : sobriété numérique, achats publics responsables, plan de formation et alimentation.

La Mission s'appuie sur des **référents à la transition écologique**, également positionnés dans les différentes directions générales adjointes et, au-delà de la conduite de leurs projets, intègrent des enjeux de la transition écologique dans l'ensemble des politiques publiques portées par leur direction :

- **une chargée de mission développement durable rattachée à la direction des ressources humaines** qui pilote le PDMA et l'accompagnement des agents en matière de numérique sobre et responsable (dimension éthique) ;
- **un chargé de mission modes actifs – stationnement – apaisement de la voirie** au sein de la direction du développement urbain ;
- **un chargé de mission stratégie végétale et biodiversité** dont le poste a été créé en 2021 et rattaché à la direction des espaces publics et naturels ;
- **une chargée de mission prévention des déchets** dont le recrutement a été réalisé en 2022 et rattaché au directeur général adjoint de la DGICV.
- **une chargée de mission stratégie alimentaire** au sein de la direction de la restauration municipale dont le poste a été créé en 2022

A noter, dans le contexte de crise énergétique, la Ville a souhaité renforcer ses ressources humaines en interne sur le management énergétique, avec la création de deux postes de techniciens rattachés au Service MEGET¹³ au sein de la DGICV:

- **un poste d'économe de flux**, en appui du suivi des consommations de fluides sur les bâtiments, du repérage des dérives et de la prévention des gaspillages auprès des utilisateurs des équipements,
- **un poste de technicien spécialisé dans la Gestion technique du Bâtiment (GTB), système informatique connecté** permettant le contrôle et la supervision à distance des équipements de Chauffage, de Ventilation et de Climatisation.

Suite au lancement des recrutements fin 2022, deux nouveaux agents ont ainsi pris leur fonction début 2023. Par ailleurs, la mobilisation d'un poste de renfort de plusieurs mois a permis également d'accompagner la mise en place des mesures de sobriété énergétique au plus près des agents (voir chapitre énergie)

Enfin plus d'une **quarantaine de techniciens** assurent la mise en œuvre des actions du plan de transition écologique au titre de leurs fonctions.

Par ailleurs, **une instance réunissant tous les élus en charge de la transition** a été mise en place afin de favoriser une coordination entre délégations et l'échange autour de l'ensemble des projets de la Ville selon le prisme de la transition écologique. Elle se réunit tous les mois.

¹³ Service Maîtrise de l'Energie et Gestion des Equipements Techniques

AU SERVICE DE LA TRANSVERSALITE : LA COMMUNICATION

La ville a élaboré une stratégie de communication sur la transition écologique autour de trois objectifs : faire connaître le projet, valoriser la politique et les actions de la Ville dans ses domaines de compétence ; donner aux habitants les moyens d’agir dans le sens de la transition écologique, faire connaître les services, les démarches et faciliter l’accès, et valoriser les initiatives locales et les aider à se déployer.

Une identité visuelle est développée sous le label « Notre Grand défi », un label qui signe toute la communication et identifie les actions qui se rapportent à la transition écologique.

Un plan de communication est décliné sur plusieurs thématiques (énergie, alimentation, biodiversité...) et en multiples supports de communication (journal municipal VIVA, site internet, affichage, flyers, publication documents, réseaux sociaux et médias locaux ...).

Des projets exemplaires sont mis en avant, et une rubrique est dédiée aux conseils pratiques, ainsi que sur le [site de la Ville](#).



Le Mois du Grand Défi, un nouveau rendez-vous interne à la collectivité

La stratégie de transition écologique de la Ville de Villeurbaine implique des changements dans la façon d’exercer les missions et de rendre les services au public. La communication en direction des agents autour de la transition écologique est donc un élément clé de la réussite de cette politique. **L’enjeu est de mobiliser les agents autour du Grand Défi afin de traduire en réalité opérationnelle, professionnelle et quotidienne, les engagements du plan stratégique.**

Ainsi, le mois du Grand Défi a été lancé dans **sa première édition en 2022** afin de :

- faire connaître et de partager les ambitions du plan de transition écologique
- faire participer les agents au Grand Défi en expliquant les enjeux, en donnant les clés pour saisir les interdépendances, en proposant des alternatives, en aidant à faire autrement, en valorisant les initiatives
- toucher le maximum d’agents en associant les équipes à la traduction opérationnelle du Plan de transition écologique dans l’activité de leurs services

Plusieurs temps et formats ont ainsi été l'occasion de sensibiliser et mobiliser les agents :

- lors du **séminaire de l'ensemble des encadrants**, consacrés aux transitions qui irriguent l'action de la collectivité qui a réuni plus de 240 agents le 22 novembre 2022.
- le 5 décembre, lors de la **conférence « Notre Grand défi, déjà 1 an et maintenant ? »**, ouverte à tous les agents qui a été l'occasion de rappeler le cap que s'est fixée la collectivité, de faire connaître des initiatives déjà mises en œuvre. 200 agents se sont mobilisés.
- lors d'**ateliers** consacrés à l'énergie, au numérique responsable, etc.
- par le biais de **quizz** ou l'organisation d'une **collecte** de matériel informatique/téléphonique en lien avec une association de réemploi



LE LABEL TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

NOTRE VISION SUR CE MANDAT

La volonté de la ville de Villeurbanne est d'instaurer une politique de management énergétique dans la collectivité, via le label Climat-Air-Énergie (anciennement Cit'ergie) des Territoires engagés dans la transition, porté par l'Ademe.

Cet engagement a deux vertus fondamentales, principales : **mieux structurer et mieux faire connaître l'engagement de la Ville**. Le label Climat-Air-Énergie s'appuie sur un référentiel composé de 61 mesures (critères), réparties en 6 domaines pour assurer la cohérence d'ensemble des politiques menées localement :

- Planification territoriale,
- Patrimoine de la collectivité,
- Approvisionnement en énergie, eau et assainissement,
- Mobilité,
- Organisation interne,
- Coopération et communication.

Cette politique de management transversal constitue une base solide pour cadrer l'engagement de la Ville, acculturer les élus et les services et conduire une démarche d'amélioration continue. Elle s'accompagne d'un système d'évaluation de chacun de ces domaines. Une fois par an un conseiller de l'Ademe évalue la collectivité selon cinq niveaux (entre 35 % et 75 % des points).

Par ailleurs, la Ville, bien que pionnière dans beaucoup de domaines, n'a pas forcément fait une grande publicité de son savoir-faire et de ses réflexions pourtant très abouties.

La certification permettra ainsi de mieux faire connaître au public l'aboutissement des initiatives de la Ville dans ce domaine.

NOS ACTIONS

ENGAGEMENT DANS UN PROCESSUS DE LABELLISATION CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DES TERRITOIRES ENGAGÉS DANS LA TRANSITION

Suite au lancement de la démarche fin 2021, un état des lieux initial a été conduit au premier trimestre 2022 en lien avec l'ensemble des services contributeurs de la démarche.

Ce travail transversal a permis de dresser une première évaluation des actions réalisées par la Ville, suivant les six domaines du référentiel d'évaluation, en prenant en compte la répartition des compétences avec la Métropole.

En chiffres :

- 10 ateliers et 20 réunions de travail conduites en phase d'état des lieux
- 101 indicateurs et 61 mesures renseignées
- 1100 questions traitées pour renseigner le catalogue d'actions du label
- 500 Mo de données analysées (soit plus de 200 documents)



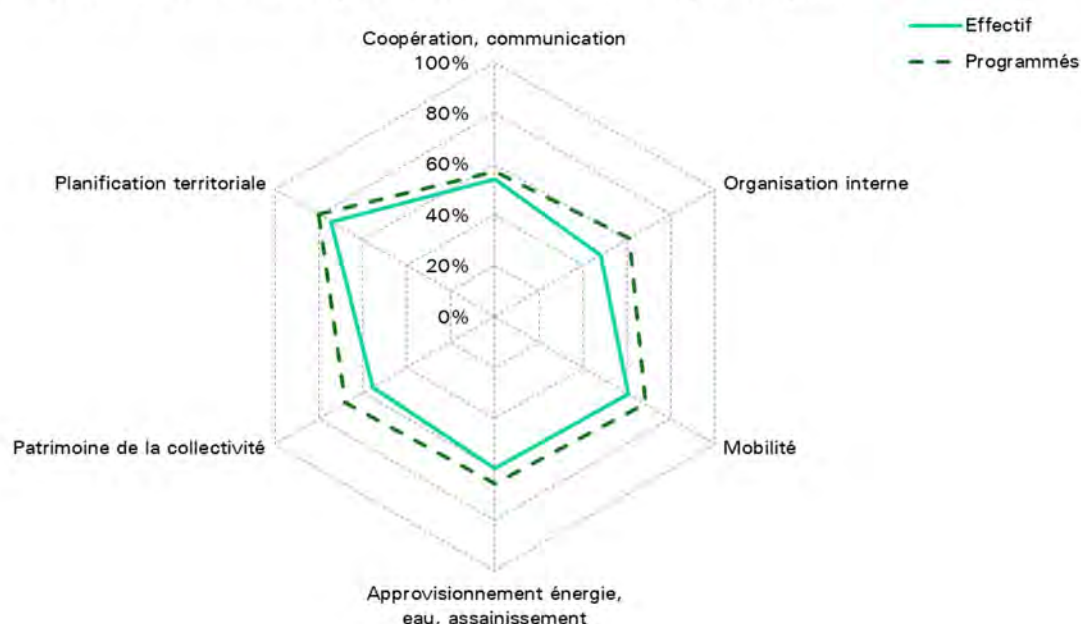
La réunion plénière de restitution de l'état des lieux organisée en avril 2022 a été l'occasion d'un temps fort de mobilisation collective, avec la participation de plus de 50 agents et élus de la collectivité, en présence de l'ADEME et l'ALEC. Au total, 20 directions rattachées aux six délégations de la collectivité ont été mobilisées.

Le bureau d'études MT Partenariat Ingénierie, en accompagnement de la démarche, a présenté la synthèse des points forts et des points sur lesquels la collectivité avait des marges de progression, au regard des critères du label, comprend au total 61 mesures et 101 indicateurs.

La performance mesurée porte sur les moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc.

Obtenir le label « Territoire Engagé Climat-Air-Energie » est ainsi le signe tangible des efforts fournis par la collectivité. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de « management énergétique » qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

Taux de réalisation par domaine (en % des points potentiels)



La réactualisation des données de la Métropole de Lyon, ainsi que l'intégration des nouvelles actions engagées par la collectivité courant 2022, ont conduit notre conseiller à réévaluer le score de la collectivité à hauteur de 60,2%.

Pour cette première labellisation, la Ville peut ainsi prétendre aux 3 étoiles du label, et rejoindre la trentaine de collectivités françaises labellisées à ce niveau au sein de la large communauté de « Territoires Engagés ».

Le calendrier prévisionnel de la labellisation est le suivant :

- 22 septembre 2023 : audit effectué par un auditeur externe mandaté par l'ADEME
- 14 novembre 2023 : examen du dossier par la commission Nationale du Label
- mai 2024 : cérémonie officielle de remise du label à l'occasion des Assises européennes de la Transition énergétique.

LA COMMANDE RESPONSABLE

NOTRE VISION SUR CE MANDAT

La commande publique est un levier stratégique et un outil concret pour mener la transition écologique et sociale de notre ville. Acheter de manière responsable consistera d'abord à limiter les conséquences environnementales de la commande publique, à rechercher des externalités sociales positives et à promouvoir un modèle économique soutenable et efficace. Individuellement comme collectivement, il ne s'agit pas d'arrêter de consommer mais de mieux consommer.

La Ville de Villeurbanne s'est donc engagée depuis de nombreuses années dans une politique d'achats durables et responsables. Pour le mandat à venir, le souhait de l'équipe municipale est d'approfondir cette démarche dans le cadre de la transition écologique. Cette démarche se décline en trois priorités thématiques : la transition écologique, l'inclusion sociale et la santé des hommes et de l'écosystème.

Bien pensés, les achats durables permettent de réaliser des économies « intelligentes » en incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources, en limitant le gaspillage et en ciblant les besoins. Contribuant à modifier notre rapport au monde et aux choses, un achat public durable intègre toutes les étapes du cycle de vie d'un produit.

NOS ACTIONS

LE SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES

La Ville a adopté sa charte Achats durables et responsables par délibération au conseil municipal du 28 février 2022 adossée à un plan d'actions formalisé autour de 3 axes :

- Une démarche globale à l'échelle de la collectivité (formation, déploiement de la boîte à outils "achat durable" par les services).
- Des objectifs déclinés dans chaque direction (prise en compte de la spécificité de chaque marché, des contraintes et des opportunités par secteur/ métier).
- Acculturation de la collectivité et des partenaires (acteurs économiques, usagers) à l'achat durable et responsable

Depuis cette démarche volontariste et conformément au décret n°2022-767 du 2 mai 2022, le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) est devenu obligatoire pour les collectivités territoriales et leurs groupements, et les acheteurs soumis au code de la commande publique dont les dépenses annuelles s'élèvent à plus de 50 millions d'euros (ce qui est le cas de la ville de Villeurbanne). Cette obligation n'est assortie d'aucun dispositif coercitif.

La Ville s'appuie donc sur sa charte achats durables pour construire son futur SPASER, avec l'objectif de pouvoir le délibérer avant l'été 2024.

Pour mener à bien ce projet transversal et ambitieux, la Ville a intégré la 1ère « Mission SPASER » portée et animée par le CGDD à destination d'une vingtaine d'acheteurs publics (collectivités territoriales, établissement public) inscrits dans la même démarche de mise en place d'un SPASER (partage d'outils, co-développement, retours d'expériences).

Par ailleurs, la Direction des affaires juridiques et de la commande publique et patrimoine s'est réorganisée avec la création d'un poste de responsable des achats, en charge prioritairement de la mise en place du SPASER.

L'élaboration du SPASER, de la ville de Villeurbanne se veut co-constructif en impliquant pleinement les opérationnels dans la démarche par la réalisation d'ateliers permettant de recenser les achats responsables, définir les actions, puis définir les indicateurs.

Des temps de rencontre seront également mis en place avec les partenaires et structures pour leur présenter la programmation de la ville et les familiariser avec les achats publics, notamment pour les structures encore jeunes dans la maîtrise de la commande publique. Un travail avec la Chambre régionale de l'ESS a été engagé autour de sessions de sensibilisation/formation sur les enjeux et ressources de l'économie sociale et solidaire.

Un temps de rencontre avec les acteurs économiques du secteur du BTP avait déjà été organisé en lien avec la DGICV et la DDEI début 2022 après l'adoption de la charte achat durable. L'objectif est de pouvoir reproduire cet événement et de l'élargir à d'autres acteurs du territoire, économiques ou associatifs.

PARCOURS DE FORMATION

Dans le cadre de la mise en place du SPASER, et en parallèle d'une acculturation générale des acheteurs.euses de la collectivité à l'achat durable et responsable (via des actions de sensibilisation en séminaires ou autres réunions), un plan de formation est prévu permettant une montée en compétences des opérationnels.

L'objectif est de partager les enjeux du SPASER et les caractéristiques propres à la ville afin d'améliorer les achats responsables au sein de la collectivité.

DES MARCHES AU SERVICE DE L'ACHAT RESPONSABLE

Un nouveau marché public innovant sur les denrées alimentaires

Un marché public a été lancé en 2022 pour 4 ans, avec 11 opérateurs économiques, pour un montant total maximum de 13 millions d'euros (voir volet Alimentation). Il concerne l'approvisionnement en denrées alimentaires de la direction de la restauration municipale (cuisine centrale Saint Jean, restaurant du personnel, cuisine centrale Jaurès), le centre éducatif et de plein air de Chamagnieu et les résidences seniors et EHPAD du CCAS de Villeurbanne.

L'appel d'offres incluait un **critère de performance en matière environnementale** comptant pour 20% du choix des opérateurs économiques. L'un des lots, le lot 11 « Prestations d'insertion professionnelle par la fourniture de légumes 4ème gamme BIO » fait l'objet d'un marché réservé à une structure d'insertion par l'activité économique.

Il a été pris en compte : la valorisation de la saisonnalité et des circuits courts et approvisionnements de proximité, la limitation de l'impact du transport des marchandises et la compatibilité de la flotte de livraison avec les exigences de la zone de faibles émissions (ZFE), la diminution de la quantité d'emballage et des déchets et leurs modalités de reprise, la diminution du gaspillage alimentaire et les modalités de dons alimentaires des produits livrés et non consommés, le pourcentage de produits éligibles à la réglementation Egalim et la capacité d'engagement au-delà des exigences légales.

A noter que, dans le respect de la loi EGALIM et souhaitant aller au-delà des obligations réglementaires, un plan de progrès a été intégré demandant aux titulaires, chaque année de proposer une proportion plus importante de produits de qualité, durables et/ou issus de l'agriculture biologique. L'objectif de progression n'est pas fixé, le titulaire est libre de proposer la quantité supplémentaire de produits éligibles à la réglementation EGALIM qu'il souhaite.

Un premier marché global de performance

A été notifié en février 2023, le premier marché public global de performance de la collectivité concernant le groupe scolaire Nikki de Saint-Phalle, dans le quartier Grandclément, qui confie au groupement dont le mandataire est l'entreprise Demathieu et Bard, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance du bâtiment.

Concernant le volet environnemental du programme, il était attendu que le bâtiment soit conçu dans un souci de cohérence globale plutôt qu'en cherchant à atteindre des objectifs chiffrés. Les objectifs suivants sont notamment à poursuivre :

- Limitation des GES en proposant toutes les solutions permettant de limiter l'impact carbone
- Utilisation de matériaux biosourcés ;
- Réemploi autant que possible (comme la réutilisation du béton existant en pas japonais dans la cour - sous réserve des modalités de mise en œuvre du MPGP) ;
- Réflexion y compris sur le mobilier (réemploi), les sols, les végétaux, etc.
- Limitation maximale des composés organiques volatiles
- Recherche de filières courtes / achat local ;
- Mise en place de panneaux photovoltaïques

Le Projet urbain partenarial (PUP) Alstom

Dans le cadre de l'engagement de la collectivité dans une démarche d'économie circulaire, la ville a fait le choix d'intégrer le réemploi dans la consultation relative à l'aménagement paysager du jardin public du PUP Alstom situé rue Léon Blum. En effet a été prévue dans les documents du marché la possibilité pour la maîtrise d'ouvrage de réemployer son propre stock de modules et fausses bordures bois.

L'INTENSIFICATION DU DÉPLOIEMENT DE L'ENSEMBLE DES OUTILS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Un large éventail d'outils a été mis à la disposition des acheteurs publics par :

- la réglementation : clauses d'insertion et clauses environnementales, critères d'attribution à caractère social, etc.
- la passation de contrats spécifiques comme les marchés réservés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés, les marchés réservés aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, marchés globaux de performance.

Chiffres-clés

Part des marchés mobilisant la boîte à outils de la ville depuis le début du mandat :

Recours au sourcing : 7,44%
Labels et écolabels : 2,17%
Variantes écologiques : 6,05%
Clauses environnementales : 27,13%
Critères de choix à caractère environnemental : 25,43%
Clauses d'insertion : 13,49%

La part des marchés publics intégrant des critères d'efficacité énergétique de réduction de l'impact environnemental (y compris qualité de l'air), de coût du cycle de vie et plus largement de

développement durable (indice 5.2.2 du label Climat-Air-Énergie de l'ADEME) représente **47% soit une augmentation de 3 points par rapport à l'année précédente.**

UNE RELATION PARTENARIALE AVEC LA MÉTROPOLE

La ville de Villeurbanne est autonome dans ses marchés publics, toutefois, la démarche de la Ville se fait de façon cohérente avec celle de la Métropole et de son schéma de promotion des achats responsables.

Par ailleurs, la Ville a adhéré à **la centrale d'achats territoriale de la Métropole en 2022** et participe, au réseau « achat public » du Réseau ressources et territoires regroupant l'ensemble des communes de la Métropole (échanges de pratique, concertation, mutualisation des achats).

LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

NOTRE VISION SUR CE MANDAT

En 2019, le numérique représentait 2 % des émissions de gaz à effet de serre du pays. Outre un impact carbone majeur dû à l'énergie nécessaire pour fabriquer et faire fonctionner appareils, terminaux et *data center*, le numérique est à l'origine de l'épuisement de ressources non renouvelables. L'usage de métaux critiques et terres rares dans les technologies actuelles nous place dans une situation de dépendance et rend de plus en plus difficile le recyclage des équipements collectés après utilisation. Ce grand gâchis a un coût humain et environnemental sévère.

Pourtant, l'évolution des usages conduit à utiliser toujours plus l'outil informatique, les réseaux et les services de communication numérique pour l'exécution des missions de la Ville. Surtout, le numérique peut s'avérer être un formidable outil permettant de gagner en temps et en efficacité.

La transition écologique suppose donc une approche équilibrée du numérique. Cette approche refuse toute fuite en avant « techno-solutionniste » mais également toute frilosité luddite. Ainsi, la Ville prévoit un ambitieux **schéma directeur de transformation numérique** (SDTN). Ce dernier visera à développer le service public du numérique et le numérique responsable. La transformation numérique de notre ville et de son administration se fera avec les agents et les usagers. De fait, une vigilance particulière sera apportée à l'inclusion numérique. Privilégiant l'efficacité et la modération à la gabegie, nous accentuerons le développement d'une politique de sobriété numérique.

Grand défi, la transition écologique de notre ville nécessitera la mobilisation de toutes les forces et de tous les outils. Le numérique en est un. Ainsi, la Ville développera un programme permettant de placer le numérique au service de la transition écologique.

NOS ACTIONS

ELABORATION D'UNE STRATÉGIE DE NUMÉRIQUE SOBRE ET RESPONSABLE

Cette stratégie se construit en plusieurs étapes :

- en première étape la réalisation du **bilan carbone du numérique de la collectivité** qui a été finalisé en novembre 2022. Il sera diffusé à tous les agents d'ici la fin d'année 2023.
- une autre étape consistera au passage en comité social territorial fin 2023, de la nouvelle Charte informatique renommée « **Charte pour un usage responsable et professionnel du numérique** », incluant les enjeux de sobriété numérique. Sa diffusion est prévue pour le 1er semestre 2024.

ACCOMPAGNER LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE DANS LES USAGES PROFESSIONNELS

Plusieurs types d'actions ont été mises en œuvre sur 2022 et le début d'année 2023 pour accompagner les agents en matière de sobriété numérique dans leur vie professionnelle :

La semaine du nettoyage numérique a été lancée du 13 au 17 mars 2023 avec :

- Un quizz sur l'impact du numérique dans nos usages quotidiens
- Un Défi sur l'archivage des mails en lien avec le service des Archives

- Mesure de l'impact carbone au bureau
- Un Atelier numérique responsable et protection des données

Par ailleurs, trois autres ateliers sur la sobriété numérique ont été réalisés en 2022 (45 agents formés sur la base du volontariat), **et trois** autres ateliers sont prévus en 2023. A partir de 2024, ces ateliers auront lieu 1 fois par mois à l'hôtel de ville et au sein des équipements de la Ville. Le but étant d'aller à la rencontre des agents dans leur environnement de travail.

ACTION SUR LE MATÉRIEL - OPTIMISER LA GESTION DES POSTES DE TRAVAIL ET LUTTER CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE PAR :

- **Réduire l'achat de matériel : l'axe de travail prioritaire**

Une expérimentation a été lancée pour trois ans actant du non-renouvellement annuel anticipé d'un sixième du parc informatique. Ainsi les matériels ayant plus de six ans ne sont pas renouvelés de manière systématique, l'objectif étant de prolonger la durée de vie des ordinateurs du parc informatique.

De ce fait, depuis le début d'année 2023 la ville évite l'achat d'environ 240-250 PC fixes et portables par an

- La mise en place de la **stratégie d'achat de matériel informatique reconditionné** (délibération, adhésion à la centrale d'achat de la Métropole).

Une cinquantaine d'ordinateurs majoritairement reconditionnés, ont été achetés pour des dotations ou des dépannages au personnel de la Ville. Il en est de même pour les smartphones.

- **Une évolution des pratiques sur le volet interne avec des dotations fléchées majoritairement sur la base de matériels reconditionnés**, l'augmentation de la part de matériel « réparés » pour réemploi et l'augmentation de la durée d'usage des matériels.

- Le réemploi du **matériel informatique** : 50 ordinateurs de la Ville ont été donnés à l'Atelier soudé pour réparation et réemploi à destination des associations villeurbannaises dans l'objectif de soutenir la vie associative. L'Atelier Soudé est une association, créée fin 2015 ayant pour objet la lutte contre l'obsolescence programmée, les déchets électroniques et milite en faveur de la réappropriation de nos appareils électroniques.

Toutefois, la démarche expérimentale de non-renouvellement systématique du parc informatique ne permet plus à la commune de faire des dons aux associations à compter de 2023, comme évoqué lors du dernier bilan Carbone numérique

Par ailleurs, la Ville soutient le projet Linux Populus, co-porté par Eisenia et l'Atelier soudé pour la tenue de permanences de vente de matériel reconditionné à prix solidaire en priorité aux familles villeurbannaises à faibles ressources, et d'accompagnement à l'appropriation de matériel informatiques sur une année à compter d'octobre 2022.

STRATÉGIE DE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

La loi du 15 novembre 2021 **visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique** et le décret du 29 juillet 2022 imposent aux collectivités, à partir de janvier 2023 la mise en œuvre d'une stratégie de numérique responsable. La Ville de Villeurbanne a pris de l'avance sur la réglementation en posant dès 2022 les principes d'action d'une politique de numérique sobre et responsable.

Par ailleurs, début 2023, une étude a été menée pour déployer les logiciels libres, au sein de l'environnement numérique de la collectivité. Lors de sa restitution en juillet plusieurs préconisations ont été émises. La Ville travaille à la mise en application des modalités pratiques de celles-ci.

LE BUDGET

La sobriété numérique n'est pas tant une question de coût et d'investissement que de changement de pratique. Toutefois, le fait de ne pas renouveler systématiquement une partie du parc tous les ans, induira une réduction significative du budget les prochaines années.

LE LIEN AVEC LA MÉTROPOLE

La Ville a rejoint en mai 2022, la centrale d'achat de la Métropole pour augmentation de la part de matériel reconditionné dans sa flotte informatique dès 2023.

Par ailleurs, des dossiers sont réalisés en commun entre les deux collectivités. Il s'agit notamment de tout ce qui a trait à l'*open data*, la mise à disposition commune des outils de gestion de travaux et des relevés cadastraux, entre autres.

LE CONTRAT DE RÉCIPROCITÉ

NOTRE VISION SUR CE MANDAT

Pôle urbain d'importance, Villeurbanne a conscience que son destin est lié à celui des territoires périurbains et ruraux. La théorie du ruissellement des richesses métropolitaines sur les territoires ruraux éloignés des grands centres urbains ne fonctionne que de manière très marginale. Afin de garantir la cohésion nationale, il est important de recréer des solidarités entre territoires. En outre, les villes présentent des besoins non satisfaits, tout comme les villes et villages ruraux ne disposent pas de certains services. Reprendre le contrôle de notre avenir c'est donc aussi tisser des relations équilibrées avec des territoires complémentaires au nôtre. C'est une condition de la transition écologique

Pour cela, nous souhaitons mettre en place des contrats de réciprocité avec des communes rurales volontaires et construire des partenariats sur le long terme dans une relation gagnants-gagnants : accès à la culture, tourisme durable, accès au logement étudiant... Tissés avec des communes de la région, ces contrats seront des outils au service de la transition écologique pour un développement social et territorial permettant aux Villeurbannais et aux habitants des communes partenaires de vivre mieux et de partager un destin commun.

NOS ACTIONS

Deux premières pistes se faisaient jour en 2021-2022 : une première piste avec la Communauté de communes de Chamagnieu, autour de l'écocentre qui se constitue à partir du château ; une autre piste avec **la commune du Teil, en Ardèche**.

Cette commune a traversé une crise liée à la désindustrialisation, avec la perte d'un quart de ses habitant.es en 20 ans, conclue par un séisme dont elle a été l'épicentre en 2019, qui a altéré une partie du bâti. Comme Villeurbanne, c'est une ville populaire, qui veut progresser par des initiatives alternatives en matière culturelle, d'habitat, d'éducation, d'économie, de solidarité. Le Teil est notamment Territoire zéro chômeur. Cette convergence d'état d'esprit nous invite à rechercher des articulations, au bénéfice des habitants des deux territoires.

En 2023, les deux communes, accompagnées par la Banque des Territoires, ont délibéré et signé un contrat de réciprocité, après une rencontre qui a emmené une trentaine d'acteurs villeurbannais au Teil (élus, agents de la ville, associations), pour préciser les axes de coopération et engager des partenariats opérationnels, qui se déclinent en fiches action, permettant un suivi entre les intentions et les réalisations.

DES ACTIONS SUR PLUSIEURS REGISTRES À ÉTAYER ET COMPLÉTER EN FONCTION DES ENVIES ET BESOINS DES TERRITOIRES DU TEIL ET DE VILLEURBANNE

Au-delà des actions de promotion pour faire connaître réciproquement aux habitants les richesses des deux territoires, des actions sont envisagées en matière :

- **Accès à la culture** : résidences et spectacles d'artistes villeurbannais et inversement. Des contacts ont été noués entre l'école de musique du Teil et l'ENM pour une circulation des enseignements qui permette de compléter les propositions existantes.

- Arts visuels ; Villeurbanne a orienté Les Allumeurs de Rêve, (compagnie de création de spectacles de lumière) vers Le Teil
 - Enseignement de la musique : le Centre de Formation des Enseignants en Musique et l'Ecole Nationale de Musique travaillent à la fois à des échanges concrets pour permettre la diversification des enseignements proposés, et plus fondamentalement à une formation spécifique des enseignants en musique en contexte de faible densité (pour un enseignement multi-instrumentiste)
 - La Fanfare Villeurbross' Band a été accueillie en résidence au Teil
- **Accès aux vacances** : centres de loisirs ouverts aux enfants des deux communes, centres de vacances pour des personnes en situation de précarité...
 - Des jeunes villeurbannais du quartier des Brosses ont été accueillis au Teil, pour être bénévoles au Festival d'arts du cirque et de musique d'Alba-la Romaine. Un succès qui a conduit les équipes de la Maison de Quartier des Brosses et la Sauvegarde de l'Enfance 07 à s'engager sur des coopérations longitudinales, pour multiplier les échanges.
- **Accès à une production agricole de qualité** : permettre un débouché des productions agricoles locales sur le marché villeurbannais (cuisine centrale, commerces).
 - La Ville de Villeurbanne et plusieurs acteurs locaux ont commandé des productions du Teil ou alentour.
 - Des échanges en vue d'opérations ponctuelles ont lié les restaurations municipales et les acteurs du droit à l'alimentation
 - Via les Territoires Zéro Chômeur, un « panier du Teil » est en cours de constitution, pour proposer aux villeurbannais d'y accéder
 - Plus structurellement, des échanges sont engagés sur les enjeux de circulation, notamment par voie fluviale et des modalités de commande adaptées à cette circulation.
- **Accès au logement pour les étudiants** venant faire leurs études sur la Métropole de Lyon, notamment en lien avec l'AFEV et ses colocations solidaires.
 - A la rentrée 2023, 7 étudiants du Teil ont été accueillis en logement social, via la Ville de Villeurbanne ou l'AFEV.
- Coopération et échanges de savoir entre **les deux territoires zéro chômeur** (ou trois si le projet des Brosses est retenu).
 - Les échanges sont soutenus. Le séminaire annuel des TZC Villeurbanne s'est déroulé au Teil ; des « comptoirs de l'un chez l'autre sont à l'étude et une coopération autour de « paniers » ardéchois est en cours de constitution.
- **Chantiers jeunes** en Ardèche pour les jeunes villeurbannais, avec le service jeunesse de la ville.
 - A ce stade, c'est encore une hypothèse de travail, mais la Maison de Quartier des Brosses notamment, étudie une mise en œuvre pour l'été 2024.

Les deux villes se sont rapprochées de la Fondation de France et de la Fondation GRDF, pour envisager un possible soutien.

A la fois pour accueillir les moyens et faire vivre l'esprit de cogestion entre communes et société civile, une association dédiée au développement des coopérations communales sera créée en octobre 2023, avec une gouvernance par collègues qui permette à chaque famille d'acteurs d'être représentée.

L'ÉCORESPONSABILITÉ DES ÉVÉNEMENTS

NOTRE VISION SUR CE MANDAT

Le territoire de Villeurbanne produit chaque année plus de 200 manifestations dans de nombreux domaines : culturel, sportif, associatif, des événements souvent gratuits fédérant une large partie des habitants.

Si l'objectif premier de ces manifestations est de développer le lien social grâce aux activités physiques, culturelles, les enjeux énergie-climat figurent rarement comme des priorités pour les organisateurs, même si certaines associations, comme l'Office villeurbannais des sports, ont pu être pionnières. Or, à l'aune des enjeux planétaires et des attentes des habitants, les organisateurs doivent se saisir de ces enjeux.

En créant une délégation politique spécifique à l'éco-responsabilité des manifestations culturelles, la ville de Villeurbanne souhaite à la fois transformer ses pratiques mais également accompagner les acteurs du territoire.

Être première capitale française de la culture oblige d'autant plus à travailler la durabilité des manifestations de 2022. À Villeurbanne, les acteurs culturels ont par exemple exprimé leur intérêt pour mettre en place de nouvelles façons de créer, plus soucieuses de l'environnement, mais 52 % des sondés ne s'estiment pas formés à ces questions.

Dans le secteur de la culture, la crainte d'une approche environnementaliste qui restreindrait la création reste forte. Toutefois les postes les plus impactant, d'un point de vue environnemental, ne sont pas ceux relevant de la création d'une œuvre de l'esprit mais bien sa réalisation, création de costumes, décors, transports d'artistes, technique, alimentation...

Des actions ciblées sur ces sujets devront être conduites par les organisateurs. Deux chantiers dépassent le seul territoire villeurbannais et nécessitent une réponse plus complexe et diversifiée : l'immobilisation des matériels et l'énergie. Une réflexion de fond à l'occasion de journées professionnelles est à mener. Le projet de la recyclerie culturelle mise en place par la Métropole de Lyon constitue une première brique de réponse.

NOS ACTIONS

ÉLABORER UN VADEMECUM SPÉCIFIQUE POUR L'ORGANISATION DE LA CAPITALE FRANÇAISE DE LA CULTURE

Le projet capitale française de la culture de la ville de Villeurbanne s'articule autour de plusieurs axes forts, la jeunesse tout d'abord, mais aussi 3 transitions (environnementale, sociale et démocratique) devant trouver un écho dans chaque projet labellisé. La Ville a souhaité rendre opérationnelle ces trois transitions afin que chaque acteur soit en mesure de les appréhender et de les appliquer.

Dans cet objectif, un guide pratique appelé « vademecum des transitions » a été coproduit avec un groupe d'étudiants de l'IEP de Lyon, permettant d'identifier les principales actions à mener, proposer les ressources associées et contextualiser les enjeux associés.

À destination des services municipaux, des partenaires et des artistes, ce guide permet d'outiller l'ensemble des acteurs du territoire sur les différents sujets clés de l'écoresponsabilité des manifestations. Ce référentiel est à la fois un guide méthodologique, mais aussi un annuaire référençant des acteurs économiques, du secteur de l'économie sociale et solidaire, engagés dans

ces démarches, en capacité de fournir un service. Ce référentiel inclut les dimensions sociales et environnementales :

- Le transport des artistes et des œuvres,
- Les repas et boissons,
- La logistique,
- Les déchets,
- Le merchandising...

Il s'agit d'une première édition, pensée comme un objet évolutif. Il a vocation à être alimenté, fruit notamment de l'expérience des différents partenaires, les retours sur son intérêt, son degré de précision, sa complétude. Le vademecum est aujourd'hui à disposition de tous les partenaires et porteurs de projets de CFC22 sur un drive et pourra être enrichi.

ORGANISER DES JOURNÉES DE FORMATION ET DE RÉSEAUX

Des temps de formation et des réunions réseaux ont été proposés aux acteurs villeurbannais en accompagnement de la mise en place du vademecum :

- Formation « Comment réduire l'impact environnemental de sa communication ? », en mars 2022 à destination des partenaires et porteurs de projets de CFC22.
- Formation « éco-responsabilité des événements » avec AREMACS, en mai 2022 à destination des personnes mobilisées sur le festival Réel (groupe de jeunes, bénévoles et agents municipaux).

ACCOMPAGNER LES ACTEURS CULTURELS DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La direction de la culture de Villeurbanne a par ailleurs engagé un diagnostic sur l'éco-événementiel auprès des acteurs culturels du territoire. En 2021, un premier travail d'enquête a été réalisé par un stagiaire rattaché au secrétariat général auprès des principaux établissements culturels (TNP, ENM, MLIS, Le Rize, MJC, etc.), ainsi qu'auprès des compagnies artistiques. 33 structures ont été interrogées à travers un questionnaire sur les pratiques : gestion des bâtiments, éco-événementiel, sensibilisation des usagers sur les déplacements.

29 structures sur 33 ont déclaré être intéressées par une action de sensibilisation/formation aux enjeux énergétiques et/ou aux enjeux du numérique.

FOCUS SUR QUELQUES EVENEMENTS

Faites de la musique, 21 juin 2023 !

Pour cette deuxième édition, les festivités ont pris place sur le cours Émile Zola, rendu piéton depuis la rue Branly jusqu'à l'arrêt du réseau TCL Charpenne Charles-Hernu ; sur l'entièreté de l'avenue Henri Barbusse ainsi que dans la zone d'occupation temporaire. A cette occasion, des tables et des bancs ont été installés sur ces espaces pour permettre à toutes et tous de partager un grand banquet populaire. Ainsi, les Villeurbannais.es ont pu profiter d'un moment convivial et de partage, en se réappropriant la rue dans une célébration musicale unique.

Dans la continuité d'une démarche écoresponsable, cet événement a été produit en travaillant avec des ressources locales, en termes de matériel mais aussi en termes de programmation. Aucune location de scène ou de matériel technique, seulement une participation libre et spontanée des habitant.es.

Le déplacement par mode doux, en transports en commun ou à vélo était largement recommandé dans la communication autour de l'événement.

C'est aussi une vigilance particulière qui a été apportée sur le tri et le ramassage des déchets avec au total 21 points de collecte répartis sur des secteurs prédéfinis et gérés par une équipe de nettoyage. L'association Clean's City présente sur site a été mobilisée toute la soirée pour renforcer le tri des déchets et sensibiliser les habitants dans leur propre tri, mais aussi pour le nettoyage des tables et le maintien au propre des lieux.

Fête du livre Jeunesse

Pour veiller à l'impact environnemental, la fête du livre Jeunesse a souhaité que l'ensemble de cet événement soit pensé comme éco-responsable. Ainsi, les actions ont été menées aussi bien auprès des professionnels, des auteurs.rices, que du public sur le salon.

Pour la première fois, la mise en œuvre et l'affichage sur site d'une charte d'éco-responsabilité a été instaurée incitant le public à être respectueux sur le tri des déchets, à se déplacer en mode doux et indiquant les choix faits par l'organisation en matière de réemploi et de prévention des déchets.

Par ailleurs, le catering des équipes organisatrices et bénévoles qui œuvrent sur l'ensemble des événements proposait des repas en circuit-court et des produits de saison. Aussi, les prestataires locaux ont été favorisés avec un cahier des charges bien précis concernant les contenants, l'alimentation et la provenance. A noter également la prise en compte de propositions variées intégrant les régimes alimentaires végan et végétarien.

Tout comme pour le festival Réel en 2022, un nettoyage du site en collectif a été préparé et intégré à la programmation.



Colloque Jeunesse et Culture

Le mode de déplacement des intervenant.e.s ou des artistes est un véritable objectif dans la manière de concevoir et de réfléchir un événement. Autre que l'incitation aux modes de déplacement doux pour le public, la complexité reste surtout la venue des professionnel.le.s attendu.e.s. L'impact carbone reste encore difficilement mesurable.

Les attitudes restent à changer car le mode de déplacement en véhicule personnel reste assez prisé. Cependant, les pratiques évoluent et l'utilisation du train et des transports en commun sont de plus en plus proposés par la collectivité.

Aussi, concernant l'organisation du Colloque Jeunesse et Culture, la majorité des conférenciers se sont déplacés en train avec l'acceptation d'emprunter le réseau TCL par la suite. Des tickets de transports sont fournis en amont pour permettre le déplacement d'un lieu à un autre dans la ville accueillante.

Ces modalités de déplacement restent à renforcer mais demeurent la préoccupation de l'ensemble des événements qui sont à venir.

LES PERSPECTIVES

Engagement de la démarche écoresponsable

- Continuité de la recherche de modèles de développement plus en phase avec les impératifs écologiques.
- Appui sur la dynamique de mise en lien entre acteurs dans les réseaux nationaux des différents secteurs de la culture (Fédération des salons et fête du Livre jeunesse, Shift project, Bureau des acclimatations, ...)
- Réflexion pour le festival Réel 2025 notamment concernant la venue des artistes avec un impact carbone faible. La décarbonation des festivals est un enjeu majeur et la réduction des émissions de CO2 sera le plan d'action à mener sur cet événement, en parallèle des autres mesures déjà bien ancrées et qui font de cet événement un festival déjà bien engagé et responsable.

Par ailleurs, consciente de la nécessité de penser un événementiel éco-responsable, la ville de Villeurbanne démarrera fin 2023 une démarche interne visant à ce que l'ensemble de ses événements soient conçus et mis en œuvre à l'aulne des impératifs de transition écologique. Elle pourra s'appuyer notamment sur le diagnostic de l'éco-événementiel auprès des acteurs culturels du territoire cité plus haut, le bilan du festival Réel 2022 et le diagnostic réalisé par l'Institut transitions sur les événements Cote jardins et la fête Oxygène.

ANNEXE – INDICATEURS DE SUIVI 2022

Indicateurs de suivi	2021	2022
ÉNERGIE		
Consommation d'énergie finale dans le patrimoine municipal (fluides bâtiments, éclairage public, flotte auto)	46 117 MWh	37 101 MWh, soit une baisse de -20%
Nombre et part de véhicules par carburant (diesel, électriques, GNV, hybrides)	diesel : 41 soit 16% électrique: 45 soit 16% GNV: 89 soit 36% essence et hybrides: 81 soit 32%	diesel : 30 soit 12% électrique: 46 soit 18% GNV: 105 soit 41% essence et hybrides: 75 soit 29%
Part des achats d'électricité renouvelable dans les consommations du patrimoine de la collectivité (%)	21,55%	24%
Production d'électricité renouvelable photovoltaïque-patrimoine de la collectivité (MWh)	80 MWh	112 MWh
Nombre de toitures municipales mises à disposition pour des coopératives citoyennes de production d'électricité	2	2
Nombre de dossiers d'aide à la rénovation de logements déposés à l'ANAH	243 (propriétaires du parc privé) 3 résidences / 147 logements du parc social	288 (propriétaires du parc privé) 8 résidences / 574 logements du parc social
MOBILITÉ		
Nombre d'arceaux vélo sur l'espace public	3179	3638
Taux de motorisation	0,77 véhicule par ménage Données INSEE 2018	0.78 véhicule par ménage Données INSEE 2019
Évolution de l'accidentologie : Nombre total d'accidents sur la commune	179	169
Nombre d'enfants ayant obtenu le permis piéton avant l'entrée en 6e	331	649
Nombre d'arceaux vélo sur l'espace public aux abords des écoles	209	246
Linéaire cyclable : sécurisé (piste site propre) / bande cyclable/ picto au sol	Piste : 14 000m Bande cyclable : 30 300 m Linéaire picto au sol : 16 200 m	Piste : 14 800m Bande cyclable : 33 800m Linéaire picto au sol : 16 600m
Velo'v : nombre de stations, Nombre de bornes, Nombre de réservation	83 1 753 1 705 013	79 1 676 2 010 836

Évolution du trafic vélo sur les compteurs automatiques métropolitains sur la commune (base 100 en 2019)	124	139
Évolution du nombre de 1ere validation (ticket, carte abonnement, etc.) sur le réseau sur la commune de Villeurbanne (base 100 en 2019)	76	90
Trafic routier, mesuré à partir de 45 compteurs sélectionnés. (base 100 en 2019)	92	93
Nombre de verbalisations pour stationnement gênant et évolution par rapport à l'année précédente	39 907 +19%	38 808 -3%
Nombre de véhicules en autopartage en boucle sur Villeurbanne et nombre de réservation annuelle	16 2 538	35 2 849
Évolution des parts modales pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%) (enquête 2020)	Marche : 14% Vélo : 16% Transports en commun: 32% Voiture: 37% 2 roues motorisées : 1%	pas d'enquête en 2022
VÉGÉTALISATION ET BIODIVERSITÉ		
Nouveaux arbres plantés dans l'espace public, en distinguant patrimoine métropolitain et patrimoine Ville	642 pour le patrimoine Métropole 20 pour la Ville dont : 34 dans cours d'école 38 dans parcs et jardins 18 sur le Rize...	307 pour le patrimoine Métropole 80 pour la Ville dont : 18 dans cours d'école 40 dans parcs et jardins 12 dans le square de la Roseraie 10 dans le square de la Roseraie
Surface actuelle des parcs et jardins	65,70 ha (30/06/2022)	65,70 ha (31/12/22)
Nombre de points d'adresses à moins de 300m d'un parc	11 913 points d'adresse sur 13 913	11 913 points d'adresse sur 13 913
Nombre d'arbres plantés dans les ICU repérés	65	88
Surface de toiture végétalisée	12 296 m ²	13 741 m ²
Evolution de la surface de pleine terre dans les projets validés	Construction de la donnée en cours	Construction de la donnée en cours

Nombre de jardins partagés	10	11
Surface de jardins partagés	5 500m ²	6100m ²
Nombre d'habitants impliqués	80 habitants	130 habitants
EAU		
Consommation totale en eau de la collectivité	129 000 m ³	146.000m ³
Nombre de cours d'écoles désimperméabilisées	4 (GS Camus, R. Descartes, Lazare Goujon, Saint-Exupéry)	3 (GS Château Gaillard, Jean Jaurès, Antonin Perrin)
Superficie de sol des cours d'école désimperméabilisées	2 153 m ²	3663 m ²
Actions de sensibilisation dans les écoles via le plan rénovation des cours sur cycle eau	0,5 journée sur une école	2 journées dans 3 écoles
DECHETS		
Production d'ordures ménagères résiduelles à Villeurbanne (kg/an/hab.)	234,35	220,58
Part du recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés (moyenne Métropole)	31%	31,9%
Tonnage annuel de papier recyclé de la collectivité	21,86 tonnes	21,72 tonnes
ALIMENTATION		
Gaspillage alimentaire (GA) en kg + GA/convive en g	Données non disponibles pour 2021	Données non disponibles pour 2022
Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%)	24,93%	28.5%
Part des produits sous signe de qualité (loi Egalim)	40,41%	52%
Part de menus végétariens dans la restauration collective (%)	25%	37.5%

URBANISME DE LA TRANSITION		
Surface naturelle ou assimilée sur le territoire (donnée PLU-H 2019 mises à jour à chaque révision/modification):	301,59 ha	En attente de la validation de la modification n°4
Protection des boisements et espaces végétalisés	126,18 ha	
Zones naturelles agricoles	175,40 ha	
Nombre de visites pour respect des permis de construire (notamment végétalisation)	125 PC	132 PC 112 DP
Nombre de logements rénovés énergétiquement	390	733
ACCOMPAGNER LES AGENTS		
Nombre de campagnes de communication et de sensibilisation menées en direction des publics internes et externes	NC	9
Nombre d'agents formés	200	158
Nombre d'agents sensibilisés	NC	626
Parts modales pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%)	<i>Marche : 14%</i> <i>Vélo: 32%</i> <i>Transports en commun: 32%</i> <i>Voiture: 38%</i>	Pas de nouvelle enquête réalisée
ACCOMPAGNER LES PETITS ENFANTS, LES PARENTS, LES PROFESSIONNELS (petite enfance)		
Nombre de crèches et de relais petite enfance labellisées Ecolocrèches	11 EAJE engagés	11 EAJE engagés
Nombre d'agents formés de la petite enfance	200 agents	110 agents
ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LES JEUNES		
Proportion d'interventions périscolaires centrées sur la transition écologique dans le PEDT	6%	7%
ACCOMPAGNER LES CITOYENS		
Nombre de dossiers présentés au Budget participatif	304	316
Nombre de projets retenus au Budget participatif	9	21
Enveloppe financière	500 000 euros	1 200 000 euros

L'ORGANISATION INTERNE		
Nombre d'ETP dédiés à la mise en œuvre de la politique climat-air-énergie (Mission TEDD)	1,8	2.8
LE LABEL « TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE » de l'ADEME		
Score de la ville selon le référentiel du label Climat Air Energie	Lancement de la démarche dec 2021	Scoring état des lieux initial : 49,7%
LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE		
Part des marchés publics intégrant des critères d'efficacité énergétique, de réduction de l'impact environnemental, de cout de cycle de vie et plus largement de DD	43%	47%
NUMERIQUE RESPONSABLE		
Part de matériel reconditionné dans la flotte	Non disponible pour 2021	20 ordinateurs
Nombre d'équipements donnés pour réutilisation	Non disponible pour 2021	50 ordinateurs requalifiés et donnés à destination des associations
ECO-EVENEMENTIEL		
Nombre de temps de formation / réunions réseaux organisées	Non disponible sur 2021	3 formations à destination des agents / partenaires CFC
Nombre de manifestations engagées dans des démarches éco-responsables	Non disponible	Non disponible

